

Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples.



cette entente permettrait au Québec d'acquiescer le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté — et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie;

aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum;

en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat d'appliquer l'entente proposée entre le Québec et le Canada.

VOLUME 21, NUMÉRO 2, NOVEMBRE 2020

LE TEMPS DE PAROLE

- L'assemblée générale du 14 octobre 2020
- Le référendum du 20 mai 1980
- De parlementaire à commentateur politique

TABLE DES MATIÈRES

3 Mot du rédacteur

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- 4 Conseil d'administration 2020-2021
- 5 Rapport de la présidente
- 7 Rapports des comités

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

- 14 Une histoire à suivre
- 19 Un profond soulagement
- 22 D'égal à égal, le Québec, 40 ans plus tard?
- 26 À contre-courant
- 30 Les quatre référendums tenus au Québec

DE PARLEMENTAIRE À COMMENTATEUR POLITIQUE

- 31 De parlementaire à commentateur politique
- 33 Un trio qui a fait école
- 35 Maire, député et commentateur
- 36 Le rôle des médias d'information, qu'en est-il?

AFFAIRES COURANTES

- 42 La parité n'est pas une option, mais un droit
- 46 Campagne de la Fondation pour la langue française

JE ME SOUVIENS

- 48 La fontaine des Abénaquis de Betty Baldwin

EN PREMIÈRE LECTURE

- 49 En première lecture

EN DEUXIÈME LECTURE

- 53 Témoignage de Claude Castonguay
extrait de *Robert Bourassa et nous*

À L'ÉCRAN

- 57 Mémoires de députés

DISTINCTIONS

- 59 Réjean Hébert, lauréat du Prix Armand-Frappier
- 60 Denis Vaugeois, décoré de l'Ordre du Canada

EX-PARLEMENTAIRES EN ACTION

- 61 Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager
- 62 Rémy Désilets, de la 40 aux autoroutes de la Californie
- 63 Ex-parlementaires en action

HOMMAGES

- 68 Trois lieux à la mémoire de Bernard Landry
- 69 À la mémoire de Pierre Laporte

SOUVENONS-NOUS DE...

- 70 Souvenons-nous de...

PLACE AUX CITOYENS

- 78 La plume et le verbe. Ces parlementaires qui écrivent

LE MOT DE LA FIN

- 79 Pour une meilleure connaissance de la contribution des parlementaires

QUELQUES-UNS DE NOS COLLABORATEURS

Pour les thèmes principaux de ce numéro de novembre 2020, nous vous présentons quelques-uns de nos précieux collaborateurs.

Membre fondateur du Parti québécois, **Marc-André Bédard** a été l'un des six députés élus en 1973 et réélu à deux reprises dans la circonscription de Chicoutimi. En 1976, il est nommé ministre de la Justice dans le nouveau gouvernement Lévesque, un poste qu'il occupera jusqu'en 1984. Ami et proche conseiller de René Lévesque, il sera aux premières loges dans la préparation du référendum du 20 mai 1980. Il sera également ministre d'État à la Réforme électorale et leader parlementaire jusqu'à son départ de la vie politique en 1985.

Bien qu'il fasse son entrée à l'Assemblée nationale en 1989 dans la circonscription de Verdun, **Henri-François Gauthrin** a été très actif lors de la campagne référendaire de 1980 à titre de président du Non dans la circonscription de Taillon et membre du Comité pro-Canada. Connu pour son militantisme au Nouveau Parti démocratique-Québec dont il fut le chef de 1973 à 1979, il sera ministre délégué au Gouvernement en ligne et ministre des Services gouvernementaux dans le gouvernement Charest en 2005 et 2007.

Élu dans la circonscription de Chapleau en 1998, le constitutionnaliste **Benoît Pelletier** a été ministre responsable des Affaires intergouvernementales, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de l'Accès à l'information et

de l'Accord sur le commerce extérieur dans le gouvernement Charest, de 2003 à 2008. A publié en 2010, entre autres ouvrages, *Une certaine idée du Québec* et très récemment, rédigé un rapport d'expertise pour le Procureur général du Québec sur la Loi sur la laïcité de l'État. Il enseigne le droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa.

Également constitutionnaliste et professeur de droit à l'Université de Montréal, **Daniel Turp** a siégé à la Chambre des communes de 1997 à 2000 et à l'Assemblée nationale de 2003 à 2008, dans la circonscription de Mercier. Il a enseigné le droit en France, en Belgique et à La Haye, aux Pays-Bas. Il a publié en 2005, entre autres ouvrages, *Nous, peuple du Québec : un projet de Constitution du Québec*. Familier des mouvements indépendantistes écossais et catalans, il préside l'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et des indépendances nationales.

Député de la circonscription de l'Acadie de 1989 à 2007, **Yvan Bordeleau** a occupé plusieurs postes au cours de ses dix-huit années à l'Assemblée nationale dont ceux d'adjoint parlementaire et de vice-président de commissions parlementaires. Professeur et directeur du Département de psychologie de l'Université de Montréal dans les années 70 et 80, il est membre à vie de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. A publié en 2012, *La démocratie, une affaire de tous* et en 2016, *Le citoyen éclairé*. Il a présidé l'Amicale des anciens parlementaires de 2016 à 2018.

Promesse phare du gouvernement du Parti québécois élu en 1976, un référendum sur le projet de souveraineté-association sera tenu le 20 mai 1980, il y a quarante ans. Cette consultation populaire est l'un des grands moments de notre histoire politique contemporaine, le premier de trois, prélude de celles de 1992 et 1995.

Nous avons demandé à deux collègues de nous raconter cet événement tel qu'ils l'ont vécu à l'époque : Marc-André Bédard, alors ministre de la Justice dans le gouvernement Lévesque et Henri-François Gautrin, futur député et membre du comité du Non dans Taillon, la circonscription de René Lévesque. Les deux autres collègues sollicités, Benoît Pelletier et Daniel Turp, tous deux constitutionnalistes, nous rappellent que le débat sur la question nationale est toujours aussi captivant.



Marc-André Bédard

Nous avons appris, le 25 novembre, le décès de M. Marc-André Bédard. Compte tenu que nous en étions alors rendus au stade de l'impression de ce numéro, nous avons estimé que la meilleure façon de lui rendre un premier hommage était de vous livrer in-extenso le si beau texte qu'il avait généreusement accepté de rédiger.

Le phénomène n'est pas nouveau, mais il prend de l'ampleur. Je parle de la présence quotidienne d'ex-parlementaires dans nos médias, partout au Québec. Je laisserai à d'autres le soin de décortiquer leur impact et leurs motivations profondes sur le sens de leur nouvelle carrière. Il s'agit ici, plus simplement, d'une photographie de famille, non exhaustive, de ces nombreux collègues qui sont passés de l'autre côté de la force...

Sur le rôle des médias et des journalistes, en cette période de crise sanitaire, notre collègue Yvan Bordeleau se fait pédagogue et pose un regard pointu sur les protagonistes du 4^e pouvoir.

Pandémie oblige, les activités liées à notre assemblée générale annuelle, prévue en mai, ont dû être annulées. Votre conseil d'administration a toutefois tenu, le 14 octobre dernier, une assemblée générale virtuelle et téléphonique qui lui a permis de s'acquitter de ses obligations. Nous en rendons compte.



Serge Geoffrion

Dans le dernier numéro du *Temps de parole* portant sur les biographies et mémoires politiques, nous avons exprimé le souhait que davantage de nos collègues prennent la plume et l'ordinateur pour témoigner de leur passage en politique. Message entendu! Ce sont des milliers de pages que notre chronique *En première lecture...* vous propose aujourd'hui.

Après avoir tenu la barre d'une douzaine de numéros du *Bulletin de l'Amicale* devenu *Le Temps de parole*, je cède le gouvernail à notre collègue Marie Grégoire qui saura donner un nouveau souffle à notre publication.

Je tiens aussi à remercier les membres de notre comité de rédaction, Rita Dionne-Marsolais, Carole Théberge, Marie Malavoy et René Blouin pour leur contribution à la bonne tenue du *Temps de parole*. Je tiens à remercier spécialement René Blouin pour cette collaboration constante et créative au cours des quatre dernières années. Également membre de ce comité, je remercie Manon Voyer, secrétaire administrative de notre Cercle, pour avoir entretenu, toutes ces années, ce lien vital avec l'Assemblée nationale du Québec, avec professionnalisme et une grande disponibilité. À l'heure de la retraite, nous lui souhaitons le meilleur et la remercions bien chaleureusement.

Mes remerciements également à Sylvie Robitaille, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, qui coordonne avec brio et une grande patience toutes les étapes de production du *Temps de parole*. Merci également à Maude Lalancette, de l'équipe du web et du graphisme, pour la créativité insufflée à cette publication au fil des ans.

Bonne lecture!

■ **Serge Geoffrion**

Député de La Prairie (1998-2003)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERCLE DES EX-PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (CEPANQ)

ÉLUS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 OCTOBRE 2020



PRÉSIDENT

- Christian Lévesque
Député de Lévis (2007-2008)



ADMINISTRATEURS

- Serge Ménard
Député de Laval-des-Rapides (1993-2003)



VICE-PRÉSIDENTE

- France Dionne
Députée de Kamouraska-Témiscouata (1985-1997)



- Maurice Richard
Député de Nicolet (1985-1989) et Nicolet-Yamaska (1989-1994)



TRÉSORIÈRE

- Véronique Tremblay
Députée de Chauveau (2015-2018)



PRÉSIDENTE SORTANTE

- Rita Dionne-Marsolais
Députée de Rosemont (1994-2008)



SECRÉTAIRE

- Normand Jutras
Député de Drummond (1994-2007)

PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CEPANQ

COMITÉ DES ACTIVITÉS

- Raymond Bernier
Député de Montmorency (2003-2007, 2008-2012 et 2014-2018)

COMITÉ DES ARCHIVES ET DES OBJETS DE MÉMOIRE

- Claude Lachance
Député de Bellechasse (1981-1985 et 1994-2003)

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

- Marie Grégoire
Députée de Berthier (2002-2003)

COMITÉ SUR LE PARLEMENTARISME ET LA DÉMOCRATIE

- France Dionne
Députée de Kamouraska-Témiscouata (1985-1997)

COMITÉ DES FEMMES EX-PARLEMENTAIRES

- Marie Malavoy
Députée de Sherbrooke (1994-1998) et de Taillon (2006-2014)

L'année 2020 qui se termine a été éprouvante pour nous tous et toutes. Les contraintes liées à la crise sanitaire actuelle ont amputé certaines de nos activités, ce qui a été un peu frustrant pour celle qui les avait organisées. Néanmoins, votre conseil d'administration a poursuivi ses efforts pour assurer la continuité des principales activités de notre Cercle, dont la tenue, le 14 octobre dernier, de notre assemblée générale annuelle, en mode virtuel.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil pour leur collaboration durant cette année exigeante. Je veux également remercier les présidentes et présidents des différents comités pour leur collaboration durant cette dernière année ainsi que durant tout mon mandat.

Deux membres de notre conseil voient leur mandat se terminer cette année, en même temps que le mien. Ce sont Normand Jutras et Maurice Richard. Je les remercie sincèrement pour leur contribution à nos travaux.

De la même façon, deux présidents et une présidente de comité ont décidé de passer le flambeau cette année. D'abord, Serge Geoffrion quitte la présidence du Comité des communications. Jacques Brassard, quant à lui, quitte la présidence du Comité des archives et des objets de mémoire. Enfin, Lucie Papineau quitte la présidence du Comité des activités. À tous les trois, je vous dis un énorme merci pour toutes ces années à contribuer à la réussite du Cercle. Merci Serge, pour ces numéros de la revue *Le Temps de parole*, tous aussi intéressants les uns que les autres. Je remercie Jacques pour son suivi des archives des ex-parlementaires et son souci de la mémoire collective. Merci Lucie, pour tes initiatives et l'animation des activités passionnantes du Cercle.

Un grand merci également à notre trésorier, Christian Lévesque, qui a veillé à ce que nos finances soient bien gérées. Malgré ses nombreuses responsabilités professionnelles et ses fréquents déplacements, il s'est bien acquitté de cette tâche et je l'en remercie.

À cette étape, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouvelles personnes qui ont accepté le défi de la relève de la présidence de ces comités. Il s'agit de Marie Grégoire qui a accepté de prendre la présidence du Comité des communications; de Claude Lachance qui assumera la présidence du Comité des archives et des objets de mémoire; et enfin de Raymond Bernier qui assumera la présidence du Comité des activités avec la collaboration de Véronique Tremblay.



Rita Dionne-Marsolais

Je remercie tous ces collègues pour leur acceptation de ces défis et je leur souhaite un bon mandat.

FAITS SAILLANTS

Je me limiterai maintenant à quelques faits saillants de cette dernière année de mon mandat comme présidente.

D'abord, l'adoption du projet de loi qui a donné naissance au Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec (CEPANQ) lors de la période des travaux parlementaires de l'automne a été très importante. Après plusieurs échanges avec le président de l'Assemblée nationale et les membres du Bureau de l'Assemblée nationale, nous avons réussi à démontrer que notre objectif était de moderniser nos façons de faire, à commencer par le nom de notre organisation. Les règlements ont également été mis à jour, ce qui permet une meilleure efficacité.

Une fois le projet de loi adopté, tout le travail pour en assurer l'application a été réalisé avec efficacité. À cet effet, je tiens à remercier non seulement les membres du conseil, mais également et peut-être surtout notre secrétaire administrative, M^{me} Manon Voyer. Elle a accompli tout le travail administratif essentiel à la suite de l'approbation de notre nouveau nom et des règlements correspondants. Je la remercie pour ce travail exigeant et remarquable qui a dû être accompli souvent dans des conditions difficiles, compte tenu des exigences d'une fin de session et, plus tard, de la situation sanitaire et son impact sur les travaux et la disponibilité du personnel de l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, au nom de vous tous et en mon nom personnel, je me permets de lui souhaiter une bonne retraite puisqu'elle quitte l'Assemblée nationale dans quelques semaines. Merci Manon, pour tout votre travail et je vous souhaite un repos bien mérité.

Chacun de vous avez dû recevoir maintenant les nouvelles épinglettes du Cercle que vous devrez afficher lors de vos déplacements à l'Assemblée nationale. Cette épinglette vous assurera une entrée accélérée dans les édifices de l'Assemblée nationale.

Cette année, c'était à notre tour d'être l'hôte de la réunion annuelle avec les ex-parlementaires des assemblées législatives provinciales canadiennes et de la Chambre des communes.

Enfin, nous avons également assuré le suivi des affaires en cours, notamment les travaux des différents comités, dont les présidents et présidentes vous feront rapport dans cette édition.

En terminant, le dossier de la statue *Le député arrivant à Québec* nous a passablement occupés, mais il a progressé. Je vous rappelle que nous tenons à voir cette statue installée sur le site du premier parlement de Québec, à savoir le parc Montmorency. Nous voulions et voulons toujours commémorer le 225^e anniversaire de ce parlement en 2017. Il s'agit d'un travail ardu et pour lequel il faut beaucoup de persévérance.

DEMANDES SPÉCIALES

Parmi les demandes spéciales qui nous ont été faites cette année, je porte à votre attention deux d'entre elles.

D'abord, une requête faite par la Commissaire à l'éthique et à la déontologie de l'Assemblée nationale, M^e Ariane Mignolet. Cette dernière lancera bientôt une série balado (*podcast*), *Les Notes de bas de page*, et a demandé la collaboration d'ex-parlementaires afin d'avoir la perspective de ceux et celles ayant été députés ou membres du Conseil exécutif. Le conseil a accepté cette collaboration et participera

avec intérêt à ce projet. M^{me} Mignolet a fait part de ses attentes et probablement que certains d'entre vous seront invités, sous peu, à y participer. J'espère que la collaboration sera fructueuse dans l'avenir. Si la chose vous intéresse, il serait utile de relire le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, disponible sur le site de la Commissaire. C'est la Commissaire et son équipe qui établiront les critères pour le choix des députés qui seront invités à s'impliquer dans ce projet. Alors, ne soyez pas étonné si vous êtes sollicité à cette fin. Vous avez toujours la possibilité d'accepter ou de refuser évidemment. L'objectif est de mieux faire comprendre le Code d'éthique et de déontologie auquel sont soumis les députés et, par conséquent, améliorer la compréhension populaire de leurs responsabilités et de leurs devoirs pour assurer une démocratie vivante et efficace.

Une autre demande spéciale a été faite par M. Steve Jacob, professeur titulaire du Département de science politique de l'Université Laval. Il s'agit de contribuer à un projet de recherche sur l'encadrement des dons ou avantages offerts aux membres de l'Assemblée nationale. Un questionnaire a été envoyé à un échantillon de nos membres et je remercie ceux et celles qui ont accepté d'y contribuer. Évidemment, nous devrions avoir accès aux résultats à la fin de l'exercice.

Je vous rappelle que le Cercle est membre d'office de deux fondations : la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager et la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Nos représentants à la Fondation Jean-Charles-Bonenfant sont Michel Pigeon et Raymond Brouillet. Permettez-moi de les remercier pour leur contribution à cette fondation et leur collaboration durant mon mandat. Enfin, le président ou la présidente du Cercle siège à la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager.

En terminant, je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée au cours de ces deux dernières années.

■ **Rita Dionne-Marsolais**
Députée de Rosemont (1994-2008)

LES COMITÉS DU CERCLE EN ACTION



Serge Geoffrion, Marie Malavoy, France Dionne, Lucie Papineau, Michel Pigeon et Raymond Brouillet

SERGE GEOFFRION ET LE COMITÉ DES COMMUNICATIONS

La COVID-19 aura eu des impacts sur les activités de notre Cercle des ex-parlementaires, notamment par le report du numéro du *Temps de parole* initialement prévu pour la fin du mois de juin dernier. Aussi, nous avons dû repousser sa publication à la fin de la présente année 2020. Nous pourrons y lire, entre autres sujets, des témoignages sur la tenue du référendum du 20 mai 1980 et la nouvelle réalité de bon nombre de nos collègues qui, après leur carrière politique, ont embrassé celle de chroniqueurs et de commentateurs dans les médias du Québec.

En début d'année, *Le Temps de parole* a consacré son numéro de janvier 2020 aux biographies et mémoires politiques. Ce premier numéro de la nouvelle décennie a été marqué par l'adoption d'un nouveau logo et du nouveau nom de notre groupe : Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec.

Je tiens à remercier les membres de notre comité de rédaction, Rita Dionne-Marsolais, Carole Thériège, Marie Malavoy et René Blouin pour leur collaboration constante à la bonne tenue de notre publication. Également membre de ce comité, je tiens à remercier Manon Voyer, secrétaire administrative de notre Cercle, d'avoir entretenu ce lien vital avec l'Assemblée nationale du Québec, avec professionnalisme et une grande disponibilité.

Mes remerciements également à Sylvie Robitaille, de la Bibliothèque de l'Assemblée, pour coordonner avec brio les étapes de production de la revue et à Maude Lalancette, de l'équipe du web et du graphisme, pour la créativité insufflée à cette publication au fil des ans.

Ce présent numéro sera mon dernier à titre de responsable de l'édition. En répondant à l'appel du collègue André Harvey en 2010, le président de notre amicale d'alors, j'étais loin de me douter que cette aventure m'amènerait jusqu'au début de la prochaine décennie. Comme je l'écrivais dans le numéro consacré au 25^e anniversaire de l'Amicale, ce sont plusieurs tomes de la petite et grande histoire des parlementaires québécois qui ont été publiés au fil des vingt dernières années, le premier numéro ayant été publié en 2000. Je suis fier d'y avoir participé avec nos collègues Aline Saint-Amand, André Gaulin et René Blouin qui, tour à tour, ont occupé le poste de rédacteur en chef du *Temps de parole* et en ont assuré le rayonnement auprès des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale et bien au-delà.

MARIE MALAVOY ET LE COMITÉ DES FEMMES EX-PARLEMENTAIRES

Le Comité des femmes ex-parlementaires oeuvre depuis maintenant quatre ans à la promotion de la présence des femmes en politique et particulièrement à l'atteinte de la parité à l'Assemblée nationale. Bien que le présent rapport reflète le fait que notre comité a été privé d'une partie de ses activités à cause de la pandémie, un constat demeure : ses actions sont variées et multiples, sa pertinence est reconnue et sa raison d'être accrue. Voici donc en résumé les défis et les actions de la dernière année.

Le comité de coordination

Un comité de coordination assure la planification et le déroulement des activités. Il est composé d'Hélène Daneault, Louise Harel, Marie Malavoy (présidente), Lucienne Robillard – qui succède à Christiane Pelchat – et Carole Théberge.

Le comité de coordination a tenu une réunion en

juin 2019 ainsi que deux conférences téléphoniques, le 7 octobre 2019 et le 15 septembre 2020.

Les efforts de recrutement de nouveaux membres se poursuivent auprès des anciennes parlementaires. Le fait qu'il n'y ait pas eu d'assemblée générale annuelle du CEPANQ au mois de mai dernier a quelque peu freiné notre élan, mais des démarches sont en cours pour relancer les choses. Une lettre a été envoyée aux non-membres du Cercle afin de les inviter à s'engager.

Le Répertoire des anciennes parlementaires compte actuellement un peu plus d'une trentaine de membres, issues de tous les partis politiques, soit l'ADQ, la CAQ, le PLQ, le PQ et QS. Cette composition reflète le caractère non partisan du groupe.

Relations avec les autres groupes de femmes

L'importance de cet aspect de notre mandat s'est confirmée en 2019-2020. Nous sommes, d'une part, des partenaires reconnues auprès de groupes de la société civile et une référence pour d'autres parlementaires, anciennes ou en exercice.

Ces liens ont pris de l'ampleur en 2019-2020, particulièrement à travers les activités du club politique Les Elles du pouvoir. Ce club s'adresse avant tout à des femmes envisageant de se porter candidates en politique, à quelque palier que ce soit. Son mandat est de favoriser des échanges avec d'ex-élues et des femmes ayant réfléchi à l'engagement politique. Il vise également à créer un bassin de candidates potentielles.

Concrètement nous avons été associées, en 2019, aux actions suivantes :

- Lancement du Club politique au Cercle de la garnison à Québec. Belle réussite de l'événement. Plus de 60 femmes présentes, deux ministres, une quinzaine d'élues et anciennes élues ainsi que des représentantes du monde municipal.
- Première activité du Club à Sherbrooke en août sur le thème *La découverte du pouvoir*. Hélène David et Marie Malavoy y ont pris la parole. Environ 45 femmes étaient présentes et en prime, un bon article est paru dans *La Tribune* du 31 août.

- Deuxième activité à Québec en novembre avec les présentations de Denyse Baillargeon sur le thème de son récent livre *Repenser la nation. L'histoire du suffrage féminin au Québec* et de Carole Théberge dans une allocution témoignage *Pourquoi pas vous?* Une trentaine de personnes y ont participé.
- Troisième activité du Club le 4 mars 2020 à Montréal à laquelle étaient invitées Martine Delvaux, présentant les grandes lignes de son livre *Le boys club* et Marjolaine Étienne relatant son expérience politique. Mentionnons aussi la participation active de Carole Théberge, Lucienne Robillard et Marie Malavoy. Une soixantaine de femmes étaient présentes.

Afin de planifier l'ensemble des activités du Club, Carole Théberge et Marie Malavoy ont participé à une douzaine de réunions du comité de coordination sous la responsabilité du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD).

Réforme du mode de scrutin

Nous sommes associées à ce dossier sous l'angle de la parité entre les hommes et les femmes à l'Assemblée nationale. Nous ne prenons pas position sur le fond de la réforme elle-même puisque les points de vue ne sont pas convergents à cet égard. Mais en ce qui concerne la parité, cela rejoint le cœur de notre mission.

C'est pourquoi nous avons été associées aux actions suivantes, en 2019 :

- Participation de Marie Malavoy à une conférence de presse avec différents groupes de la société civile, à Montréal, pour plaider la nécessaire inclusion de la parité dans la réforme du mode de scrutin.
- Rencontre des représentantes du GFPD pour discuter du projet de loi sur la réforme du mode de scrutin sous l'angle de la parité et préciser notre position.

Groupes d'ex-parlementaires canadiennes

En juin 2019, France Dionne et Marie Malavoy rencontrent le SACO, organisme de développement

international à la recherche de coopérants pour contribuer à la mise sur pied d'entreprises durables et inclusives. Parmi les besoins exprimés, on nous propose un projet directement en lien avec notre mission, touchant les questions de genre et de parité en Côte d'Ivoire. Une lettre a été envoyée à toutes les anciennes parlementaires pour solliciter leur collaboration.

À Québec, le 1^{er} novembre, dans le cadre d'une activité organisée par le Comité sur le parlementarisme et la démocratie, sous la présidence de France Dionne, nous avons participé à un petit-déjeuner de travail avec des représentantes d'associations d'ex-parlementaires canadiennes, tant au plan provincial que fédéral. Carole Théberge et Marie Malavoy ont tracé l'historique du Comité des femmes ex-parlementaires, expliqué son mandat, présenté son plan d'action. Bien qu'il n'existe pas de comité comme le nôtre ailleurs au Canada, il apparaît que nous partageons toutes des expériences similaires de même que la volonté de contribuer à la présence paritaire des femmes et des hommes dans la sphère politique.

La rencontre se conclut sur l'identification de quelques suivis (envoi de documents, partage d'informations) avec comme objectif de bâtir une solidarité entre nos groupes respectifs.

Cercle des femmes parlementaires

Toujours en novembre, nous avons rencontré la 2^e vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Chantal Soucy, afin de discuter des modes de collaboration du Cercle des femmes parlementaires avec le Comité des femmes du CEPANQ. Les grandes lignes d'un projet de mentorat pour les élues ont été esquissées.

Liens avec les partis politiques et soutien aux élues

Pour faire suite à la demande adressée au Comité des femmes par le Cercle des femmes parlementaires, Marie Malavoy a transmis à Chantal Soucy un projet de mentorat pour les élues en exercice.

Le projet devait se dérouler tout au long de l'année 2020, en commençant par une tournée des caucus au printemps dernier pour en faire la présentation. Cela n'a pu se faire compte tenu des circonstances particulières de l'année en cours. Ce n'est que partie remise et nous sommes en train de regarder comment nous pourrions relancer ce projet sous une autre forme.

Déjà quatorze ex-parlementaires se sont montrées disposées à participer au projet de mentorat.

Soutien à des candidatures

N'étant pas en période préélectorale, cet aspect de notre mission est moins actif, mais nous continuons à offrir ponctuellement du soutien à d'éventuelles candidates, soit à travers des rencontres personnelles, soit par le biais d'activités publiques.

Participation à des événements

Un atelier sur le leadership pour femmes élues de la Francophonie s'est tenu à l'Assemblée nationale, sous la présidence de Maryse Gaudreault, vice-présidente de l'Assemblée nationale. Carole Théberge et Marie Malavoy ont participé à un panel et une rencontre a eu lieu avec Sylvie Gougoua d'ONU femmes afin de discuter d'une possible collaboration.

À Saint-Jérôme, le 26 septembre 2019, Louise Harel a participé à un panel au Festival ACTE, organisé par la coop LILLOT, un groupe de réflexion qui allie politique et engagement social, sur le thème de la collaboration en politique. Plus de 80 personnes sont présentes.

Le 29 septembre, Marie Malavoy a participé à un panel, à Longueuil, dans le cadre du 20^e anniversaire du GFPD portant sur les progrès des dernières années et la présence des femmes en politique. J'ai participé également à un panel sur le leadership politique organisé par le groupe À voix égales, à Montréal.

En 2020

À Sherbrooke, en février 2020, j'ai participé à un panel organisé par les Agricultrices de l'Estrie autour de la question : Comment outiller les femmes afin qu'elles prennent des responsabilités sur les

conseils d'administration? J'ai pris également la parole, le 13 mars, à Sherbrooke, lors d'un panel sur la prise de décision chez la femme, organisé par l'organisme PÉPINES (Promotion des Estriennes pour instaurer une nouvelle équité sociale).

En commission parlementaire

Le 4 février 2020, Carole Théberge et Marie Malavoy ont présenté un mémoire aux auditions publiques de la Commission des institutions sur le projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin, avec pour objectif de plaider pour le renforcement des mesures touchant la parité et surtout la dissociation de cette question avec un référendum sur le mode de scrutin.

Promotion des femmes dans l'espace public

Précédemment, nous avons soutenu la candidature de Louise Harel à l'Ordre national du Québec. Fort de cette expérience fructueuse, le Comité écrivait une lettre d'appui à la candidature de Christiane Pelchat également à l'Ordre national du Québec.

Le contexte imposé par la pandémie n'a pas permis de mener à terme la sélection des récipiendaires pour 2020. Ce n'est que partie remise!

Nous avons aussi proposé la candidature de Liza Frulla au prix René-Chaloult pour l'ensemble de sa carrière avant, pendant et après sa vie parlementaire.

Malgré certains reports, les résultats et la reconnaissance du bien-fondé de l'existence de ce groupe, tant par sa présence directe auprès de futures candidates que sur la place publique et dans les médias, démontrent l'importance de poursuivre notre engagement auprès des femmes du Québec.

FRANCE DIONNE ET LE COMITÉ SUR LE PARLEMENTARISME ET LA DÉMOCRATIE

Le Comité sur le parlementarisme et la démocratie a pour objectifs d'offrir ses services et l'expertise de ses membres aux organismes œuvrant en matière d'observation électorale ou offrant des formations aux partis politiques, à la société civile, ou aux organisations vouées à l'avancement des droits des

femmes et de la jeunesse dans les démocraties émergentes; de favoriser le développement des relations avec d'autres instances d'anciens parlementaires et défavoriser la promotion de la démocratie auprès de la population en général.

Comme prévu lors de l'assemblée générale annuelle de mai 2019, nous avons le plaisir d'accueillir à Québec, du 30 octobre au 1^{er} novembre 2019, la rencontre annuelle des associations d'ex-parlementaires des provinces canadiennes et du Parlement fédéral. Étaient présents des représentants de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ainsi que de l'Association canadienne des anciens parlementaires.

Aussi, je remercie le secrétaire de la CEPANQ, notre collègue Normand Jutras, pour la rédaction d'un rapport complet sur ces trois journées d'échanges avec les membres des différentes délégations, rapport qui leur fut acheminé à tous.

Des préoccupations communes

La première rencontre conjointe des membres de notre conseil d'administration et des associations d'ex-parlementaires du pays a permis aux représentants de faire un rapport des activités de toutes les associations représentées. Ils ont précisé la nature des activités des différents comités, tant celles entourant la modernisation de la loi et des règlements de notre organisation, que celles du Comité des archives et des objets de mémoire, du Comité des communications et de la revue *Le Temps de parole* ou du Comité sur le parlementarisme et la démocratie.

L'Association canadienne des anciens parlementaires indiquait vouloir en priorité rejoindre les députés défaits aux élections fédérales d'octobre 2019 afin de leur offrir de l'aide, soulignant que déjà quelque vingt-trois ex-parlementaires avaient accepté d'agir comme mentors auprès des vingt-neuf députés défaits. Le souhait de l'Association est d'informer davantage le public relativement aux exigences du travail effectué par les élus. Elle utilise sa revue *Suite à la Colline* et Facebook pour rester en communication avec ses membres et favoriser la

collaboration avec sa Fondation. Leurs membres visitent les écoles et les universités afin de parler de démocratie parlementaire.

Les représentants de l'Association ontarienne des ex-parlementaires ont indiqué avoir réussi, à deux reprises, à améliorer le régime d'assurance de leurs membres, non seulement quant à leur santé physique, mais également à leur santé mentale. Qui plus est, ils ont décidé d'honorer de façon spéciale, et ce à partir de 2020, le travail d'ex-parlementaires contribuant à l'essor de la société ontarienne. Ils ont également créé, en 2017, une fondation dédiée à créer des programmes dans les domaines de l'éducation, de la gouvernance et de la démocratie, organisant des sessions pour les jeunes universitaires au parlement de l'Ontario, des voyages à l'étranger, etc.

L'Association des ex-parlementaires de l'Assemblée législative de l'Alberta a récemment fait un travail énorme afin d'accroître le nombre de membres et d'introduire la notion de membre honoraire. Elle a tenu avec succès, en 2017, une rencontre des associations d'ex-parlementaires du Canada. La question des régimes d'assurance pour les plus de 75 ans ainsi que la possibilité de changer de régime a fait l'objet de discussions importantes.

Les représentants de l'Association des ex-parlementaires de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, présents pour la première fois à cette rencontre annuelle, ont fourni des informations sur leur organisme, ainsi que sur leur publication *Orders of the Day* et sur le travail de promotion de la démocratie effectué par plusieurs ex-parlementaires auprès des jeunes générations.

Une deuxième rencontre prévue sous les auspices de notre Comité des femmes ex-parlementaires a également été tenue afin de présenter leurs activités et d'amorcer un dialogue avec nos homologues du Canada. Réitérant son mandat d'entraîner des actions en faveur de la participation des femmes dans la société et d'obtenir la parité entre les hommes et les femmes à l'Assemblée nationale, les dirigeantes ont présenté les grandes lignes du Plan d'action 2018-2019.

Des échanges avec les ex-parlementaires ont permis de constater qu'il n'existe pas de Comité de femmes au palier fédéral ou dans d'autres provinces, malgré des constats et objectifs similaires sur le sujet de la parité homme-femme. Des suivis ont été convenus afin de bâtir une solidarité entre les groupes respectifs.

Cette rencontre annuelle s'est terminée par des présentations du Centre de la francophonie des Amériques et de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager. La rencontre avec le Centre de la francophonie des Amériques avait pour objectifs de présenter ses programmes et ses partenaires dans toutes les provinces canadiennes ainsi que son potentiel en lien avec les ex-parlementaires francophones du pays.

La présentation de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager a permis de décrire son mandat de recueillir livres et ouvrages de référence, produits culturels et éducatifs, et de les distribuer à des centres de la petite enfance, des résidences pour aînés et des groupes d'alphabétisation dans certains pays francophones, mais également dans les provinces canadiennes, avec la collaboration du Centre de la francophonie des Amériques.

Cette rencontre a également permis à nos invités de visiter le nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale, d'assister à la période des questions et d'être reçus lors d'un repas en présence du président de l'Assemblée nationale. De plus, nous avons profité de cette rencontre pour visiter les locaux de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM), seul organisme relevant de l'UNESCO ayant ses bureaux à Québec, seule ville canadienne membre de cet organisme.

LUCIE PAPINEAU ET LE COMITÉ DES ACTIVITÉS

Le mandat du Comité des activités est d'assurer que les ex-parlementaires puissent se rencontrer lors d'activités au moins deux fois par année, et ceci dans un contexte tout à fait décontracté.

Une première rencontre se tient toujours dans le cadre de l'assemblée générale annuelle et, depuis

quelques années, une seconde à l'automne, à Montréal.

Aussi, le 7 mai 2019, dans le cadre de l'assemblée générale, plusieurs ex-parlementaires ont eu l'occasion de visiter la Citadelle de Québec. Ce joyau historique est la plus importante forteresse britannique en Amérique du Nord. Cette visite guidée nous a instruits sur plus de 300 ans d'histoire.

Cette visite a été suivie d'un déjeuner pour ensuite assister à la période de questions à l'Assemblée nationale. À cette occasion, une motion sans préavis soulignant le 25^e anniversaire de notre association a été adoptée.

Une autre visite exceptionnelle nous fut offerte, celle du nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale. Nous remercions tout spécialement le secrétaire général en poste à ce moment, M. Michel Bonsaint, de nous avoir accordé ce privilège puisque le nouveau pavillon n'était pas encore accessible au public.

Pour une quatrième année à Montréal, les anciens parlementaires étaient conviés, le 18 septembre 2019, à l'Observatoire Place Ville Marie. La visite guidée d'une heure trente aura permis d'en savoir beaucoup sur l'urbanisme, l'architecture, l'histoire et la culture de Montréal, le tout jalonné d'anecdotes sur le passé de la métropole.

Par la suite, tous se sont rendus au « sommet » de la restauration à Montréal autour d'un repas bistrannique à la brasserie Les Enfants terribles. Au fil d'un excellent repas, notre collègue Harry Blank, qui fut député dans le centre-ville de Montréal durant 25 années et dont les bureaux sont situés tout près de Place Ville Marie, a partagé avec nous de nombreux souvenirs, dont celui d'avoir été un témoin de la construction et de la renaissance de cet emblématique gratte-ciel de Montréal. À 94 ans, toujours très actif, M. Blank est l'un des doyens de notre groupe d'ex-parlementaires.

Malheureusement, à cause de la pandémie, nous avons dû annuler toutes les réservations faites pour la tenue d'une activité lors de l'assemblée générale qui devait se tenir au printemps dernier.

En terminant, je vous informe que je ne renouvellerai pas mon mandat comme présidente du Comité des activités. Cependant, je suis fière d'avoir pu rassembler nos ex-parlementaires lors de ces rencontres. À chaque occasion, plusieurs ont répondu à notre invitation et ce fut des moments très agréables.

MICHEL PIGEON ET RAYMOND BROUILLET ET LA FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT

En tant que représentants du Cercle au conseil d'administration de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, nous aimerions attirer votre attention sur cette fondation qui fait un travail que nous considérons comme très utile et important. Michel a assisté à deux réunions depuis sa nomination : une en novembre 2019 et la plus récente en mai 2020, réunion virtuelle, il va sans dire. Quant à Raymond, membre depuis 2003, il a assisté cette année à la réunion de novembre 2019, mais n'a pu être présent à la réunion virtuelle de mai. Bien que les rapports annuels de la Fondation soient très complets, nous nous permettons, dans cette brève note, de vous présenter quelques éléments que nous croyons particulièrement pertinents.

Le programme de stagiaires parlementaires que vous connaissez est la principale activité de cette fondation. Cette année, les cinq stagiaires ont effectué une mission en Argentine afin d'étudier les problèmes reliés à la protection de l'environnement du point de vue juridique dans un système fédéral. Le titre du rapport de mission est : *Emprunter la voie constitutionnelle pour protéger l'environnement : une analyse de l'initiative argentine*. Ce rapport est disponible auprès du secrétariat de la Fondation et nous encourageons tous ceux et celles qui se préoccupent des questions environnementales à le parcourir. Il y a des leçons pour nous. Dans la conclusion, les auteurs écrivent : « Il est indéniable, dans un tel contexte, qu'il est possible de s'appuyer sur le cas argentin afin de mieux cerner certains des enjeux auxquels le Québec est appelé à répondre. »

Nous avons été très heureux de constater, et particulièrement Michel en tant qu'étudiant au doctorat en sociologie environnementale, que ces stagiaires avaient choisi de réfléchir à cet enjeu qui ne reçoit pas toujours l'attention qu'il mérite de la part de nos gouvernements.

Le programme Vox Populi en était, en 2019-2020, à sa cinquième année. Ce programme vise à offrir un soutien aux écoles primaires et secondaires du Québec afin de favoriser l'implantation et la bonne marche des conseils d'élèves. Malgré l'impact de la pandémie au printemps, plus de 150 formations ont été offertes dans des écoles primaires et secondaires. Au moment où les systèmes démocratiques sont en difficulté dans de nombreux pays, tant en Europe qu'en Amérique, en Afrique ou en Asie, il est plus que jamais essentiel de protéger et de développer le nôtre. Merci à la Fondation d'y participer activement.

Le budget annuel de la Fondation, excluant le salaire des employés payés par l'Assemblée nationale et l'utilisation de locaux également fournis par l'Assemblée, était d'un peu plus de 200 000 \$ en 2018-2019. Actuellement, l'Assemblée offre une subvention annuelle de 100 000 \$ et, *grosso modo*, les partenariats permettent de boucler le budget. Pour l'instant, grâce à son capital de 609 141 \$, la situation est sous contrôle. Mais la tangente actuelle laisse présager à moyen terme des difficultés financières si nous voulons maintenir, et *a fortiori* augmenter, le niveau de service offert à notre jeunesse étudiante. Il faut retenir que 50 % des revenus du budget annuel pour maintenir les services actuels proviennent de partenaires autres que l'Assemblée nationale qui, comme mentionné, y contribue non seulement par 100 000 \$ en argent, mais aussi par les nombreux autres services qu'elle offre gratuitement (personnel, locaux, etc.). Nous remarquons cependant, depuis quelques années, une diminution significative de la participation d'autres partenaires. Il faut donc réagir et se mettre à la tâche pour contrer cette tendance. Voilà pourquoi, l'automne dernier, un comité de financement a été mis sur pied pour réfléchir au développement des partenariats.

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980



Marc-André Bédard

UNE HISTOIRE À SUIVRE

Lorsque René Blouin m'a demandé de livrer, pour *Le Temps de parole*, une réflexion sur le référendum du 20 mai 1980, je dois vous avouer que j'ai eu un moment d'hésitation. J'ai vécu cette période avec beaucoup d'intensité et y revenir me fait revisiter une période d'engagement total à construire « le pays du Québec »; mais ce sont aussi des sentiments de tristesse que je ressens devant une œuvre inachevée, malgré les efforts déployés. De toute façon, je crois que la liberté d'un peuple n'a pas de date précise, l'important, c'est de ne jamais cesser de lutter pour l'obtenir.

Le référendum du 20 mai 1980 nous a fait vivre collectivement un moment historique, puisque c'était la première fois que les citoyens et citoyennes pouvaient se prononcer personnellement sur l'avenir du Québec. Les membres du Parti québécois savaient qu'ils n'étaient pas les seuls responsables de cet aboutissement.

Durant de nombreuses années, les uns après les autres, des gouvernements du Québec ont lutté pour obtenir des droits et des réformes constitutionnelles, en se heurtant régulièrement aux refus intransigeants du gouvernement d'Ottawa.

De façon concomitante, une autre vision du Québec pour promouvoir l'indépendance est portée par plusieurs groupes et des mouvements se sont créés (Parti républicain du Québec, Rassemblement pour l'indépendance nationale, Ralliement national, Mouvement souveraineté-association). Une union de ces forces devenait essentielle. Heureusement, un leader de la trempe de René Lévesque a su les réunir. La fondation du Parti québécois restera pour moi l'une des plus belles journées de ma vie.

Il est évident que la prise du pouvoir est essentielle pour la mise en œuvre des projets d'avenir. Malheureusement, le petit nombre de seulement six députés élus dont je faisais partie en 1973 est plus que décevant. Une réflexion s'impose sur notre approche à l'égard de la population québécoise. Cette réflexion s'active dans toutes les instances du parti.

Nous sommes conscients que, tant sur le programme que sur le plan de la réalisation de la souveraineté, il nous faut présenter une feuille de route qui élargit notre appui en se connectant avec les besoins, les attentes et la vitesse de croisière de la population, tout en se projetant dans l'avenir. Des discussions vives et animées se sont déroulées. Le résultat fût très clair et il s'est résumé à deux engagements devant être faits à la population : premièrement, être un bon gouvernement axé sur des réformes précises; deuxièmement, prendre l'engagement de tenir un référendum sur la souveraineté.

Cette approche inspire confiance à la population qui l'exprime clairement avec l'élection d'un gouvernement majoritaire du Parti québécois le 15 novembre 1976.

Les célébrations après la victoire furent de courte durée. « Le bon gouvernement promis » enclenche rapidement des réformes jugées essentielles avec le dépôt de la loi 101 et de la Loi sur le financement des partis politiques, qui occupent à juste titre une grande place sur le plan médiatique.

En ce qui concerne le référendum à tenir, M. Lévesque sait très bien qu'il sera significatif à condition qu'il se déroule dans un cadre légal crédible. Autrement dit, il y a nécessité d'une législation d'une qualité démocratique qui inspire le respect et donne l'assurance de recueillir avec justesse et justice les volontés exprimées par chaque Québécois et Québécoise.

LOI SUR LA CONSULTATION POPULAIRE DU QUÉBEC

Ce défi fut d'abord piloté par mon collègue et ami Robert Burns, qui déposa le projet de loi sur la consultation populaire. À la suite de son retrait de la politique, M. Lévesque me demanda d'assumer la présidence du Comité de législation du gouvernement et me confia la délicate tâche de finaliser les discussions en commission parlementaire avec les représentants des oppositions, Jean-Noël Lavoie, Michel Gratton,

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

Fernand Grenier, Camil Samson. Les discussions ont principalement porté sur l'essentielle limitation des dépenses et, surtout, sur la composition et la formation des comités nationaux de manière à permettre à tous les citoyens, citoyennes et groupes de s'exprimer.

Tenant compte des recommandations de la Commission des droits et libertés et des opinions exprimées par les membres de la commission parlementaire, nous en sommes venus à un terrain d'entente. Afin de mieux respecter les droits et libertés de la personne et les droits et liberté d'action de certains groupes, nous avons proposé la notion de statut d'affilié pour les individus et groupes qui ne voudraient pas s'associer à la stratégie globale décidée par leur comité national, tout en étant d'accord avec l'objectif. Pour ce qui est du financement de ces groupes, il serait décidé par la direction de leur comité national.

L'étude de cette législation et de son historique m'a permis d'apprécier le travail formidable effectué par Robert Burns, appuyé par deux personnes que je me dois de mentionner, soit Louis Bernard et André Larocque.

Le 20 juin 1978, à l'issue des travaux de la commission, je pouvais dire avec conviction, tel que rapporté dans le *Journal des débats* : « Nous nous sommes donné, je crois, un instrument qui sera de nature à améliorer la marche de la démocratie, et ce pour l'ensemble des partis et surtout pour l'ensemble de la population. » Vingt ans plus tard, il y a lieu de souligner que la Cour suprême, dans un jugement rendu dans la cause *Libman c. Québec*, qualifie cette législation d'éminemment louable sur le plan démocratique.

Une fois la loi adoptée sans bâillon, les organisations des deux camps se mettent en action. Les membres du parti continuent leur travail de conviction avec les assemblées de cuisine, qui se multiplient sur l'ensemble du territoire du Québec. Pendant ce temps, c'est la mise en place des militants et militantes qui assureront la direction de la campagne. Des démarches sont effectuées afin d'identifier comme président ou présidente la personne ayant le plus d'influence dans son milieu. Au terme de l'année 1978, je crois qu'on peut dire que le défi du « bon gouvernement » a été

relevé avec toutes les réformes et les législations adoptées : la loi 101, la Loi sur le financement des partis politiques, la Loi sur l'assurance automobile, celle sur le zonage agricole et bien d'autres...

Maintenant, notre mobilisation et notre énergie doivent être déployées en vue du référendum.

En 1979, le Conseil exécutif national du Parti québécois rend public le manifeste *D'égal à égal*. L'aboutissement de cette démarche en novembre sera le dépôt, par le gouvernement, du livre blanc sur la souveraineté-association. Naturellement, on y retrouve toute l'argumentation justifiant ce projet qui sera largement diffusé à l'ensemble de la population.

Le 20 décembre 1979, le premier ministre René Lévesque dépose à l'Assemblée nationale la question tant attendue. Je crois qu'une question n'a jamais été autant analysée, pesée, soupesée et interprétée. Pour ceux et celles qui ont fait la lecture d'*Option Québec* et bien pris connaissance du livre blanc sur la souveraineté, elle n'est pas une surprise.

Cher Marc-André...

(...) Cette publication fait une place d'honneur au si beau texte que tu as généreusement accepté de rédiger. Nul doute qu'il permettra au lectorat de revivre avec intérêt ces moments historiques. Il suscitera, à n'en pas douter, autant d'émotions qu'il permettra de suivre le fil des événements racontés avec rigueur par le témoin privilégié que tu es, puisque tu as alors tenu un rôle central, aux côtés de ton ami et collègue René Lévesque.

Merci encore et sois certain que j'ai grandement apprécié les échanges que nous avons eus au cours des mois qu'ont exigé la production de ce document unique. Cela m'a rappelé la belle période au cours de laquelle je fus ton adjoint parlementaire, marquée par la cordialité et l'ouverture dont tu as fait preuve à mon égard. J'en garde un souvenir impérissable et reconnaissant. (...)

■ **René Blouin**

Député de Rousseau (1981-1985)

Extrait de la lettre de remerciement de René Blouin adressée à Marc-André Bédard

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

Dans le respect du principe de l'égalité des peuples, cette question exprime le projet tant souhaité et répété par René Lévesque : que le Québec et le Canada deviennent deux pays souverains libres de vivre pleinement leurs identités nationales et que ces deux peuples trouvent le moyen de conclure une entente mutuellement profitable sur le plan économique.

Transparent avec la population, M. Lévesque a tenu à définir les éléments essentiels de la souveraineté : « acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures. »

Résolument démocrate, puisqu'il requiert l'appui de la population afin de réaliser cette marche vers la souveraineté, René Lévesque prend l'engagement qu'un changement de statut politique devra recueillir l'accord de la population.

Nous savions que des membres du parti étaient indisposés par cet engagement d'un deuxième référendum.

Lors de l'étude de ses crédits à l'Assemblée nationale, en juin 1978, à une question posée sur ce sujet par le chef de l'opposition, Gérard D. Lévesque, René Lévesque justifie ce deuxième référendum en répondant : « Si la première réponse est oui au référendum, ce qui voudra dire qu'on veut la souveraineté du Québec avec une association nouvelle, il est évident qu'il faudra une constitution. Dans les démocraties modernes, il est assez normal qu'on se serve du processus référendaire pour approuver ou désapprouver un projet de constitution. »

Je crois que l'engagement pour ce deuxième référendum a eu une influence sur le débat de la question référendaire qui va suivre à l'Assemblée nationale. Il empêche l'adversaire de prétendre qu'une fois le Oui obtenu, le gouvernement pourra faire ce qu'il veut sans revenir vers la population. Naturellement, cela n'a pas empêché l'opposition libérale de l'affirmer dans le débat sur la question qui s'est déroulé du 4 au 29 mars 1980, en prétendant que nous ne respecterions pas notre promesse.

Cependant, la crédibilité n'était pas au rendez-vous.

Il est aussi important de souligner que les députés de l'opposition libérale ne pouvaient nous soumettre la solution de rechange de leur chef Claude Ryan, soit le livre beige, puisqu'ils étaient fortement divisés sur son contenu. Au surplus, ils savaient très bien que le gouvernement fédéral rejetait ce livre beige qui proposait des pouvoirs additionnels pour le Québec.

Je tiens à souligner que, lors du débat sur la question, les interventions des élus du Parti québécois furent convaincantes et d'une grande qualité. L'opposition a vu se tenir devant elle une équipe de députés et de ministres plus disciplinée que jamais et bien préparée sur le plan de l'argumentation.

Stratégiquement, il y avait peu de temps consacré aux attaques des adversaires. Chaque parlementaire avait à cœur de livrer un discours avec une émotion contrôlée, un contenu étoffé, axé sur leurs espoirs dans l'avenir et sur les avantages de la souveraineté tels que définis dans la question.

Ce débat, auquel tous les députés ont participé, a permis de dégager devant la population une image forte de la solidarité, de la compétence et de la détermination qui animaient le camp du Oui pour bâtir ce Québec indépendant. C'est au cours de ce débat, dans un discours attendu, que le chef de l'Union nationale Rodrigue Biron fait part de son adhésion à titre personnel au camp du Oui. Il ne sera pas le seul puisque deux anciens ministres libéraux, Jean-Paul L'Allier et Kevin Drummond, font connaître publiquement leur appui ainsi que de nombreuses autres personnalités. Ce débat se termine par l'adoption de la question; un sondage exprime alors, pour la première fois, une avance du Oui.

Cet élan se heurte, en mars, à un courant d'air froid avec l'histoire des Yvettes, que l'opposition utilise abondamment lors d'un grand rassemblement qui marque le lancement de la campagne du camp du Non au Forum de Montréal.

Fonds Marc-André Bédard, Assemblée nationale du Québec
Photographe : Réal Tremblay



Marc-André Bédard et René Lévesque

LE RETOUR INATTENDU DE PIERRE ELLIOT TRUDEAU

Par ailleurs, sur le plan fédéral, l'année 1979 est une des meilleures illustrations qu'en politique, six mois sont une éternité et que tout peut arriver. Au début du mois de juin 1979, le Canada est gouverné par un nouveau premier ministre, Joe Clark. Six mois et deux semaines après son élection, le 13 décembre, le gouvernement de Joe Clark est défait lors de la présentation du discours du budget. Il est dans l'obligation de déclencher des élections.

Au moment où Radio-Canada annonce la nouvelle, j'étais avec M. Lévesque, dans la salle attenante à l'Assemblée nationale. Un silence révélateur a suivi. Décidément, ce n'était pas une bonne nouvelle.

Joe Clark ayant décrété des élections, Pierre Elliot Trudeau confirme son retour en politique. La campagne fédérale se met en branle. Le 18 février 1980, le Parti libéral du Canada, avec M. Trudeau, récolte 74 sur 75 députés élus au Québec et devient le gouvernement majoritaire.

Dans un si court délai, cette victoire provoque un changement radical du contexte politique. Au début de décembre, nous sommes face à un Joe Clark minoritaire sur le plan gouvernemental. Deux mois

plus tard, nous avons comme adversaire un chef issu du Québec qui a obtenu une solide majorité.

Évidemment, c'est puissant et cette situation sonne le rappel au bercail des libéraux hésitants. Je puis l'affirmer puisque pendant cette période, j'étais en discussion avec des indécis, mais dès la victoire acquise, ils n'avaient plus le temps de poursuivre leurs réflexions.

Le gouvernement fédéral agit selon une stratégie précise dans la campagne référendaire, sûrement avec la collaboration de la Commission de l'unité canadienne, créée dès 1977 et disposant de toutes les ressources nécessaires.

Nous pouvons facilement constater que, à la suite de la victoire de Pierre Elliot Trudeau, les fédéraux investissent de plus en plus le Comité national du Non. Bien qu'il soit légalement le chef du Comité du Non, Claude Ryan doit subir la mise à l'écart de son projet de renouvellement de la fédération, contenu dans le livre beige, et lui-même est contraint à jouer un rôle de plus en plus effacé.

Le 15 avril 1980, sans contrepartie, le gouvernement ouvre un débat au Parlement d'Ottawa sur l'unité canadienne, alors que le lancement officiel de la campagne référendaire est annoncé le 17 avril 1980 par René Lévesque.

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

Pendant deux semaines, ce débat permet à des députés et ministres fédéraux du Québec d'activer toutes les peurs possibles et impossibles contre la souveraineté (perte des pensions de vieillesse, des allocations familiales, insécurité des régimes de rentes, les déficits astronomiques, etc.).

En plus des dépenses énormes du gouvernement fédéral, les Québécois voient défiler devant eux les premiers ministres des autres provinces qui répètent la menace de non-négociation advenant un oui majoritaire de la population du Québec. Toute cette opération de peur ne peut qu'écorcher la confiance de la population.

Le soir du 14 mai 1980, le premier ministre du Canada se fait menaçant et déclare aux Canadiens anglophones des autres provinces qu'ils doivent comprendre que le non des Québécois voudra dire oui au changement et qu'il est prêt à mettre son siège en jeu ainsi que celui de sa députation pour que ce changement se réalise!

Il est clair qu'une grande partie de la population ne peut interpréter ce désir de changement autrement que devant être bénéfique au Québec, puisqu'il prend la précaution d'en avertir les autres provinces du Canada. Stratégiquement, cette promesse est faite dans les derniers jours de la campagne référendaire afin de ne pas être dans l'obligation d'en débattre.

La population du Québec est devant le choix d'une promesse proposée par le Non et de la marche vers la souveraineté proposée par le Oui. L'heure de la décision est venue.

Je crois sincèrement qu'une partie de la population a cru que ce changement répondrait aux principales revendications du Québec. La promesse du Non, jumelée à la peur du vrai changement et à ce vieux réflexe de donner une dernière chance, constitue, selon moi, les éléments les plus importants qui ont amené une très grande partie des indécis à voter pour le Non, croyant que le Québec en sortirait gagnant.

Nous le savons maintenant, cette promesse de changement s'est révélée illusoire, mensongère et pleine de cynisme envers la population. Le Québec s'est vu imposer une constitution qui,

jusqu'à aujourd'hui, n'a jamais été signée par aucun gouvernement du Québec.

Le soir du 20 mai 1980, René Lévesque, malgré un profond sentiment de déception à la suite d'un résultat bien en deçà de ses attentes, exprime son acceptation du verdict de la volonté populaire. En déclarant « à la prochaine » il trouve le courage d'apporter une note d'espoir à ceux et celles qui partagent sa déception. De ce fait, il évite peut-être des débordements et des réactions regrettables.

Avec la tenue de ce référendum, le peuple québécois a participé à un événement historique et vécu une période pleine d'actions et d'émotions qui resteront gravées dans sa mémoire.

Personnellement, il me restera toujours le souvenir d'une population qui a su relever le défi de discuter profondément de son avenir collectif, dans le respect et avec un esprit démocratique remarquable, en dépit de tous les risques de l'opération sur le plan des émotions et de la polarisation. Vous comprendrez que je ne peux oublier l'engagement total de mes collègues et de tous ces militants et militantes qui ont consacré leurs énergies à la défense d'une cause qu'ils avaient à cœur.

En conclusion, parler de cette période, c'est pour moi le souvenir ému de René Lévesque qui a parcouru le Québec, dessiné son avenir et contribué largement à le faire entrer dans la modernité avec le souffle puissant, créateur et confiant qui le caractérisait. Il s'employait sans relâche à transmettre cette confiance à la population. Son admiration sans cesse répétée des réussites québécoises dans tous les domaines a alimenté la fierté collective, si importante pour un peuple.

Avec la tenue du référendum de 1980, René Lévesque a proclamé non seulement la reconnaissance de la société québécoise comme peuple mais, surtout, il a inscrit dans le bronze le droit du Québec à décider de son avenir. Personnellement, je crois que l'indépendance demeurera toujours le seul avenir durable pour la nation québécoise.

■ **Marc-André Bédard**

Député de Chicoutimi (1973-1985)

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

UN PROFOND SOULAGEMENT

Écrire un texte sur le référendum de 1980, quarante ans plus tard, est certainement un bon prétexte pour faire de savantes analyses politiques sur les raisons des choix des Québécois. Je laisserai plutôt cela à d'autres, et me contenterai de livrer quelques souvenirs personnels qui, avec le temps, sont devenus une collection d'impressions agrémentées d'anecdotes.

Rappelons néanmoins que le gouvernement péquiste de René Lévesque, porté au pouvoir en 1976 avec l'agenda clair de mener un processus menant à la souveraineté du Québec, avait mis trois ans avant de donner les détails sur les moyens devant y arriver. Ainsi, le 21 juin 1979, le gouvernement Lévesque faisait savoir qu'un référendum aura lieu au printemps 1980 et que la question n'allait être connue qu'un peu avant Noël.

Au moment de cette annonce, j'étais président du NPD-Québec et coprésident du NPD fédéral. Le Nouveau Parti démocratique était, au cœur de ses instances, profondément divisé depuis l'élection du Parti québécois en 1976. Une partie importante de ses adhérents voyait dans ce dernier la réalisation de leur idéal social-démocrate, à l'instar d'une bonne partie du mouvement syndical, et avait une propension naturelle à l'appuyer.

Sur le plan constitutionnel, j'avais été invité par le chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, au congrès du PLQ en janvier 1980, à titre d'observateur. Ce congrès était d'une grande importance puisqu'il permettait de débattre et d'adopter le rapport *Pour une nouvelle fédération canadienne*, le fameux livre beige de M. Ryan. Il s'agissait du fruit des réflexions de la commission constitutionnelle du parti, mise sur pied l'année précédente par M. Ryan et présidée par M^e Reynold Langlois. L'ouvrage proposait une modification en profondeur du fédéralisme canadien, dont une plus grande décentralisation des pouvoirs entre Ottawa et les provinces. On y retrouvait, au fond, les fondements des futures recommandations de Meech une décennie plus tard.

Ce livre beige se voulait la réponse au livre blanc de Lévesque, présenté le 1^{er} novembre 1979, lequel était l'offre de négociation du Québec envers le Canada, titré formellement *La nouvelle entente Québec-Canada. Proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal : la souveraineté-association*.



Henri-François Gauthier

FORMATION D'UN COMITÉ PRO-CANADA

En attendant le déclenchement formel des activités référendaires, un comité pro-Canada avait été formé, composé de représentants des partis tant fédéraux que provinciaux, évidemment en faveur du fédéralisme, pour coordonner l'action de ces partis, faire du financement, mettre en valeur le Canada, et soutenir les initiatives citoyennes favorisant les valeurs canadiennes. Je représentais le NPD fédéral au sein de ce comité. Le PLQ avait prêté son directeur général, Ronald Poupart, pour diriger ce comité. On doit à son extraordinaire sens de la diplomatie d'avoir réussi à faire fonctionner ensemble des partis aussi divers.

Je garde d'ailleurs en mémoire une anecdote qui, à l'époque, m'avait bien impressionné. Évidemment, les travaux de ce comité étaient confidentiels; nous avons cependant eu vent, par une source dans l'entourage de René Lévesque, que nos procès-verbaux, au lendemain de nos réunions, se retrouvaient sur le bureau du premier ministre Lévesque. Pour identifier d'où venait la fuite, M. Poupart, à la réunion suivante, distribua des procès-verbaux où il avait pris soin d'insérer une faute d'orthographe différente selon les participants. Ceci a permis d'identifier l'organisme à l'origine de ces fuites. Loin de faire un esclandre, ce qui aurait miné l'unité d'action du comité, Ronald Poupart utilisa ce canal pour transmettre de l'information erronée à nos adversaires.

Le comité a fait de la recherche de financement, organisé des campagnes de publicité, soutenu des activités citoyennes.

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Éditeur officiel du Québec



Peu de temps après le référendum de 1980, en chambre, Claude Ryan, chef de l'opposition officielle, et Gérard D. Lévesque, député de Bonaventure

Au sein du comité pro-Canada, j'ai été amené à présider un sous-comité, formé de bénévoles, qui avait pour mandat de financer des petites activités citoyennes, dans les régions du Québec visant à promouvoir les réalisations du Canada. Nous nous réunissions un soir par semaine pour analyser les demandes et attribuer, le cas échéant, du financement. À la quantité des projets reçus, j'ai pu constater que l'adhésion au Canada restait bien vivace dans l'ensemble de nos régions.

Bien sûr, lorsque la Loi référendaire a été votée, le comité a mis fin à ses activités, et le comité du Non, comme prévu à la loi, a pris la relève.

Dans chaque circonscription électorale a été créé un comité du Non visant à organiser la campagne de rejet à la question référendaire. Bien que la grande majorité des comités du Non était présidée par des personnes issues du PLQ, il y avait cependant quelques exceptions – dont en particulier la circonscription de Taillon, circonscription du premier ministre Lévesque – où l'on m'a demandé de présider le comité du Non.

FAIRE CAMPAGNE DANS TAILLON

La circonscription de Taillon était alors bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui; elle comprenait essentiellement la partie de Longueuil correspondant aux anciennes villes Jacques-Cartier, Saint-Hubert

et LeMoynes. Lorsque je suis arrivé, la base organisationnelle était fournie pour la majorité par l'organisation du PLQ. Alors que j'avais coutume, au sein du NPD-Québec, de faire campagne avec un manque chronique de bénévoles, j'avais ainsi accès, grâce à l'aide des dirigeants de l'association, à une véritable structure de porte-à-porte et de pointage. Nombre de bénévoles qui n'avaient aucune affiliation politique, compte tenu de l'importance de l'enjeu, se sont par la suite greffés à l'organisation.

Cette campagne a mobilisé toutes les strates de la société. Je vois encore Christiane Pelchat, jeune femme dans la vingtaine (elle deviendra ultérieurement députée de Vachon), travaillant côte à côte avec Luc Beauregard, président fondateur du cabinet NATIONAL. Je me remémore également à quel point pouvait être instructive une soirée de porte-à-porte avec un éminent philosophe comme Charles Taylor.

On ne peut parler de la campagne qui a précédé le référendum sans faire allusion à deux rassemblements qui ont eu une grande importance. Je veux parler du mouvement des Yvettes et de l'intervention du premier ministre Pierre Elliott Trudeau au centre Paul-Sauvé, à Montréal.

M^{me} Lise Payette, dans un discours malheureux en Chambre, avait assimilé M^{me} Madeleine Ryan, l'épouse du chef de l'option du Non, à une femme soumise, à l'image d'Yvette, un personnage d'un manuel scolaire dans nos classes de l'époque. Cette attaque, profondément injuste surtout connaissant l'implication sociale de M^{me} Ryan, a scandalisé les militantes et les militants fédéralistes. Beaucoup parmi nous préconisaient une réponse musclée. Je ne partageais pas ce point de vue craignant qu'on fasse ainsi de M^{me} Payette, une femme au passé exemplaire, une martyre. J'avais tort. On doit à la ténacité des femmes libérales et en particulier à M^{me} Louise Robic, d'avoir su canaliser la réponse des Québécoises, mobiliser plus de 15 000 participantes au Forum et donner ainsi un nouveau souffle à la campagne du Non.

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

Un autre moment particulièrement significatif de cette campagne a été le rassemblement au centre Paul-Sauvé avec la présence du premier ministre Trudeau. Nous avons loué des autobus pour y amener nos militants. J'ai souvenir de l'enthousiasme des personnes y montant pour ainsi manifester leur adhésion au Canada. Cela a donné lieu à de belles cohues. J'ai souvenir de la fierté que j'ai ressentie lorsque j'ai entendu M. Trudeau affirmer, en s'adressant à tous les Canadiens : « Nous disons aux Québécois de voter non, mais nous disons aussi, à vous autres des autres provinces, que nous n'accepterons pas que ce non soit interprété par vous comme une indication que tout va bien puisque que tout peut rester comme auparavant. Nous voulons du changement et nous mettons nos sièges en jeu pour avoir ce changement. »

C'est avec beaucoup d'émotion que je me souviens du tonnerre d'applaudissements et de la ferveur qui, alors, y animaient les participants, d'origines diverses, tous unis pour maintenir l'intégrité de ce pays en voie de transformation.

Cette campagne a permis des rencontres imprévues. Un soir, alors que je devais parler dans une assemblée, l'organisation centrale nous avait envoyé une chanteuse pour se joindre aux orateurs, Claude Valade. Quelle ne fut pas ma surprise, moi qui connaissais peu le monde de la chanson, de reconnaître ainsi ma voisine. Je ne savais pas qu'elle était chanteuse et elle ne savait que j'étais impliqué en politique, et ce, bien que par un trou dans nos haies, nos deux filles toutes deux prénommées Isabelle, étaient amies.

Sur le plan anecdotique, compte tenu de la rareté des locaux disponibles sur le chemin Chambly, le comité du Oui et le comité du Non avaient loué des locaux voisins. Tout au long de la campagne, nous avons été amenés, sans anicroche, à partager les mêmes espaces de stationnement. Il y a là

un bel exemple de la vitalité de l'esprit démocratique au Québec.

Nous avons perdu dans Taillon, bien que, si mes souvenirs sont exacts, nous avons gagné dans Saint-Hubert et dans LeMoynes. Au décompte des résultats pour l'ensemble du Québec, j'ai senti chez nos militants un profond soulagement quant à l'avenir et au maintien de l'intégrité du pays. D'aucuns cependant, anticipaient la tristesse de leurs proches engagés dans l'autre camp et cherchaient déjà les moyens pour rétablir les ponts.



Macaron pour le NON

Collection Michèle Lévesque. Assemblée nationale du Québec

Il me reste de cette expérience référendaire, où le peuple a pu librement manifester son attachement profond à la réalité canadienne, le sentiment d'un bel exercice démocratique, mais aussi une immense fierté pour le peuple québécois qui a su, sans violence, librement et dans le respect de l'autre, faire un choix. Il y a là, pour nous tous, lieu de nous enorgueillir.

■ **Henri-François Gauthrin**
Député de Verdun (1989-2014)

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980



Daniel Turp

D'ÉGAL À ÉGAL, LE QUÉBEC, 40 ANS PLUS TARD?

Je me souviens du 20 mai 1980. J'avais été convié par le premier gouvernement issu du Parti québécois à me prononcer sur le statut politique du Québec. J'étais rentré de Cambridge en Angleterre où je poursuivais mes études supérieures pour prendre part à ce qui demeure aujourd'hui l'un des grands rendez-vous démocratiques de l'histoire nationale du Québec.

Ce jour-là, je m'étais souvenu des propos du premier ministre René Lévesque qui avait conclu sa déclaration devant l'Assemblée nationale le 20 décembre 1979 en affirmant : « Les citoyens du Québec auront l'occasion de faire un pas décisif vers la prise en charge de leur avenir. Ce sera un grand pas en avant comme l'est toujours nécessairement tout ce qui va dans le sens de la responsabilité et de la liberté. » Je me souviens d'avoir déposé dans l'urne un bulletin de vote où j'avais coché la case du Oui et avais approuvé la proposition de souveraineté-association en participant avec fierté et émotion à l'exercice par le peuple québécois de son droit à l'autodétermination.

Je me souviens aussi d'avoir pleuré toutes les larmes de mon corps, aux côtés de mes parents et de mes deux frères, qui avaient voté oui comme moi, lorsque René Lévesque, prenant acte avec une si grande dignité d'un résultat où le Oui avait récolté 40,44 % des voix et le Non 59,56 %, déclarait : « Si j'ai bien compris, vous êtes en train de me dire : à la prochaine fois. »

En relisant la question du référendum de 1980, je me souviens maintenant qu'elle faisait référence à la proposition du gouvernement du Québec « d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples ». Comme fondement de l'exercice par le Québec de son droit à l'autodétermination, dont la reconnaissance avait été, selon René Lévesque, « la chose la plus précieuse qui soit issue du référendum », ce principe d'égalité figurait aussi - sous une formule évocatrice - dans le livre blanc sur

La nouvelle entente Québec-Canada. Proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal : la souveraineté-association.

DES ATTEINTES RÉPÉTÉES AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ

En cette année 2020, quarante ans après la tenue du premier référendum d'autodétermination du Québec, la question mérite d'être posée : d'égal à égal, le Québec, 40 ans plus tard? Une réponse à cette question suppose que l'on s'interroge sur le sort réservé depuis le 20 mai 1980 au principe d'égalité des peuples et au droit à l'autodétermination du Québec.

Dans cette perspective, comment peut-on prétendre que le principe d'égalité régit aujourd'hui les relations entre le Québec et le reste du Canada lorsque l'on constate que le Québec vit sous l'empire de la Loi constitutionnelle de 1982 et de sa Charte canadienne des droits et libertés, auxquelles ni les gouvernements issus des dix dernières législatures du Québec, sans parler de l'Assemblée nationale et du peuple québécois lui-même, n'ont donné leur assentiment. N'est-ce d'ailleurs pas en application de cette charte que l'on a abrogé des dispositions de la Charte de la langue française et déclaré invalides un nombre significatif de plusieurs autres de ses dispositions? Et on peut anticiper d'ores et déjà une déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État du fait que ses dispositions ne concorderaient pas avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens à l'article 27 de la Charte canadienne.

Comment ne pas voir le rejet de l'Accord du lac Meech comme une nouvelle atteinte du principe d'égalité, les voix dissidentes du Manitoba et de Terre-Neuve prévalant sur celle du Québec. Ce rejet avait fait dire au premier ministre Robert Bourassa, il faut s'en souvenir aussi, « quoiqu'on dise, quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980



Collection Alain Lavigne. Assemblée nationale du Québec

Affiche pour le Oui

d'assumer son destin et son développement ». Ce rejet avait donné lieu à l'institution de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau) devant laquelle j'ai eu l'occasion de témoigner pour présenter un exposé-réponse aux questions qui avaient été formulées à l'intention des trente-cinq spécialistes. Le rapport de la Commission Bélanger-Campeau avait été suivi de l'adoption de la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec dont il faut se rappeler qu'elle prévoyait que le Québec tiendrait « un référendum sur la souveraineté du Québec entre le 8 juin et le 22 juin 1992 ou entre le 12 octobre et le 26 octobre 1992 ». Cette loi instituait également une Commission d'étude sur les questions afférentes à la souveraineté ainsi

qu'une Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle. L'occasion me fut également donnée de préparer des études pour la première Commission d'étude sur le processus d'accession à la souveraineté et la succession d'États en matière de traités. Ces études, comme celles d'autres collègues, n'alimenteront toutefois pas le référendum tenu en vertu de cette loi puisque celui-ci sera tenu le 26 octobre 1992 sur l'entente concernant un nouveau partenariat de nature constitutionnelle résultant des réunions sur la constitution tenues en août 1992.

Le peuple québécois rejettera cette entente par une majorité 56,68 % des votes validement exprimés lors de ce deuxième référendum d'autodétermination. L'échec de ce nouveau projet de réforme constitutionnelle sera suivi de l'élection d'une majorité de députés et députées du nouveau Bloc québécois lors de l'élection canadienne du 25 octobre 1993 et de la victoire du Parti québécois lors de l'élection générale du 12 septembre 1994. La capacité du peuple québécois d'assumer son destin sera à nouveau démontrée en 1995 avec la tenue du référendum du 30 octobre où les Québécois et Québécoises étaient invités à répondre à la question : « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995? » Le résultat serré de cette consultation populaire, le Oui obtenant cette fois 49,52 % des voix et le Non 50,58 %, me privera d'ailleurs du plaisir d'un face à face sur les ondes de la télévision de Radio-Canada avec mon distingué collègue Benoît Pelletier – car nous avons été sollicités l'un et l'autre pour réagir à la victoire du Oui... si ce Oui l'avait emporté!

DE LA LOI SUR LA CLARTÉ ET DE LA LOI SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DU QUÉBEC

Cette courte victoire du Non amènera le Canada à se doter de l'unique Loi de clarification, mieux connue sous le nom de Loi sur la clarté référendaire.

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

Fonds Assemblée nationale du Québec



Ouverture de la 2^e session de la 36^e législature, le premier ministre du Québec, Bernard Landry et Daniel Turp

Adoptée en 2000 pour neutraliser le « droit de chercher à réaliser la sécession » reconnu au Québec par la Cour suprême du Canada, cette loi portera à nouveau atteinte au principe d'égalité en cherchant à conférer à la Chambre des communes du Canada un pouvoir de désaveu susceptible d'être exercé dans le cadre d'un futur référendum au Québec. L'examen des dispositions de la Loi sur la clarté référendaire permet de constater que celle-ci semble vouloir ériger des obstacles multiples à l'encontre de celles et ceux qui voudraient proposer que le Québec accède par la voie démocratique, comme ce fut le cas en 1980 et 1995, à l'indépendance et nier dès lors le droit à l'autodétermination du Québec.

Cette loi, dont la légalité mériterait d'être contestée en raison de son imprécision constitutionnelle, mais également du fait que l'on est présence d'une législation dont la matière

ne relève pas du pouvoir législatif fédéral, mais du pouvoir constituant, n'a pas laissé indifférente l'Assemblée nationale du Québec. Celle-ci adoptera la même année 2000 la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (loi n° 99) dont l'article 1^{er} affirme que « le peuple québécois [...] est titulaire des droits universellement reconnus en vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes », ce que conforte son article 2 qui rappelle que « le peuple québécois a le droit inaliénable de choisir librement le régime politique et le statut juridique du Québec ». Son article 3 ajoute que « le peuple québécois détermine seul, par l'entremise des institutions politiques qui lui appartiennent en propre, les modalités de l'exercice de son droit de choisir le régime politique et le statut juridique du Québec [...] ». Pour clarifier la question de

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

la majorité, la Loi sur les droits fondamentaux du Québec stipule en outre que « lorsque le peuple québécois est consulté par un référendum tenu en vertu de la Loi sur la consultation populaire, l'option gagnante est celle qui obtient la majorité des votes déclarés valides, soit cinquante pour cent de ces votes plus un vote ». De plus, son article 5 affirme quant à lui que « l'État du Québec tient sa légitimité de la volonté du peuple qui habite son territoire » et que « cette volonté s'exprime par l'élection au suffrage universel de députés à l'Assemblée nationale, à vote égal et au scrutin secret en vertu de la Loi électorale ou lors de référendums tenus en vertu de la Loi sur la consultation populaire ». Enfin, selon son article 13, « aucun autre Parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale ni contraindre la volonté démocratique du peuple québécois à disposer lui-même de son avenir ».

Depuis 2001, cette loi fait l'objet d'une contestation constitutionnelle initiée par un citoyen du Québec, à laquelle est associé, depuis 2013, le gouvernement du Canada. Dans un jugement du 18 avril 2018, la Cour supérieure du Québec a déclaré que les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 13 de la Loi sur l'exercice des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec respectaient la Constitution ainsi que la Charte des droits et libertés. Ce jugement fait actuellement l'objet d'un examen devant la Cour d'appel du Québec, et il importe de noter que le gouvernement du Canada est toujours d'avis que les dispositions contestées devraient être invalidées. Il y a lieu de souligner à cet égard que l'Assemblée nationale du Québec a d'ailleurs condamné d'une voix unanime, dans une motion adoptée le 28 mars 2019, « la volonté du gouvernement canadien de brimer le droit inaliénable du peuple québécois de choisir librement le statut politique du Québec en le rendant conditionnel à un amendement à la Constitution canadienne ».

VERS L'ÉGALITÉ ET L'INDÉPENDANCE... PAR UNE CONSTITUTION QUÉBÉCOISE

Quarante ans après le référendum du 20 mai 1980, le temps n'est-il pas venu de redonner la parole au peuple québécois et de lui confier pour la première fois le pouvoir constituant? Ne serait-il pas opportun pour l'Assemblée nationale d'amorcer un exercice visant à doter le Québec de sa première constitution et à définir à travers elle son statut politique? Une telle initiative semble aujourd'hui d'ailleurs recevoir non seulement l'assentiment du Parti québécois et de Québec solidaire, mais également de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec qui a adopté le 11 août 2019 une résolution proposant que soient entamées des démarches visant à doter le Québec d'une constitution et que soit mise sur pied à cette fin une assemblée constituante qui aura pour mandat de rédiger un projet de Constitution du Québec. Il importe de noter que les députés issus de la Coalition avenir Québec ont également appuyé le 10 octobre 2019 une motion de la députée indépendante Catherine Fournier, telle que modifiée par la ministre de la Justice du Québec, Sonia Label, voulant « que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'évaluer la proposition visant à doter le Québec d'une constitution ».

Si un tel processus était initié, comme j'en exprime ici le vœu, il ne faudrait pas être surpris que les membres d'une assemblée constituante constatent que pour atteindre l'égalité, il faille l'indépendance. Et qu'il faudra donc pour le Québec et ses générations futures, non plus seulement offrir un choix, comme le faisait jadis le chef de l'Union nationale Daniel Johnson en 1965, entre l'égalité ou l'indépendance, mais de proclamer l'égalité et l'indépendance.

■ Daniel Turp
Député de Mercier (2003-2008)



Benoît Pelletier

À CONTRE-COURANT

Le 20 mai 1980, j'étais serveur aux tables dans l'un des plus prestigieux clubs de golf de l'Alberta : le *Calgary Golf and Country Club*. Alors que je faisais mon service, la télévision jouait et je pouvais voir les pleurs des partisans du camp du Oui à Montréal et la mine déconfite de René Lévesque, lançant à ses troupes le fameux « Si j'ai bien compris, vous êtes en train de me dire : à la prochaine fois. » Mais surtout, je voyais l'enthousiasme que provoquait la victoire décisive du Non auprès des Albertains que je servais. Je les voyais rire, soupîrer d'aise, de contentement. Je les voyais jubiler à l'idée que les Québécois et Québécoises avaient dit non aussi massivement à la souveraineté-association. Et au fond de moi, la satisfaction plus qu'apparente, voire bruyante, des membres du club, leur allégresse, me blessaient, me heurtaient au plus profond de moi-même. Je me suis alors demandé si les Québécois et Québécoises n'avaient pas raté un important rendez-vous avec eux-mêmes.

Pourtant, si j'avais pu voter lors du référendum de 1980 – ce qui ne fut pas le cas – j'aurais sans doute voté non. D'abord, en raison de mon attachement au Canada. Ensuite, parce que j'estimais que le référendum en question était vicié fondamentalement, en raison du lien indissociable qu'avait fait René Lévesque entre l'association économique et politique avec le Canada d'une part et l'accession du Québec à sa souveraineté étatique de l'autre. En effet, j'avais noté, avant même de partir pour Calgary, que, dans le livre blanc intitulé *La nouvelle entente Québec-Canada. Proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal : la souveraineté-association*, le camp du Oui avait entre autres affirmé que « la souveraineté ne va pas sans l'association : elles sont indissociables. » C'était là, me semblait-il, remettre le futur des Québécois et Québécoises en partie entre les mains des autres Canadiens. Au moins en 1995, Jacques Parizeau a eu la sagesse d'éliminer cette indissociabilité entre la souveraineté et ce qu'il appelait alors le partenariat. Bref, en 1980, du haut de mes vingt ans, je trouvais la démarche

souverainiste bien mal barrée. Inutile de dire que j'étais très minoritaire chez les jeunes à cette époque. Je nageais carrément à contre-courant de la tendance générale.

J'ai parlé un peu plus haut de mon attachement au Canada. En définitive, cet attachement, je le partage avec nombre de Québécois et Québécoises qui éprouvent une certaine fierté pour ne pas dire une fierté certaine à se dire Canadiens. Cette fierté prend racine entre autres dans cette histoire commune que les Canadiens ont vécue et dans cette culture qu'ils ont partagée au fil du temps, mais elle émerge aussi bel et bien dans le présent et façonne ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la double appartenance des Québécois et Québécoises.

Il n'en reste pas moins que, pour Canadiens qu'ils puissent être à leur façon, les Québécois et Québécoises constituent indéniablement une nation en soi. Dès lors, la question se pose aujourd'hui comme elle se posait en 1980, de savoir comment une nation peut s'investir dans un grand ensemble politique tout en préservant ses repères identitaires essentiels, que ce soit sur le plan linguistique, culturel ou social. La réponse tient vraisemblablement dans la conjugaison de l'unité canadienne et de la reconnaissance de l'unicité québécoise.

LE LIEN FÉDÉRATIF ET LE CARACTÈRE NATIONAL DU QUÉBEC

L'unité, c'est-à-dire la participation du Québec au lien fédératif canadien, comporte sans doute des avantages sur le plan économique. Mais l'appartenance des Québécois et Québécoises au Canada dépasse évidemment le simple calcul d'avantages matériels et de considérations instrumentales. Elle ne fait pas appel qu'à leur raison. Elle touche aussi des cordes sensibles. De fait, comme je l'ai dit précédemment, beaucoup de Québécois et Québécoises sont sincèrement attachés à ce pays, puisqu'ils l'ont construit avec d'autres Canadiens et qu'ils en sont fiers aujourd'hui. Cette fierté n'est pas le fruit

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

Collection Michel Lévesque, Assemblée nationale du Québec

LA QUESTION

Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples.

Cette entente permettrait au Québec d'acquiescer le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures—ce qui est la souveraineté—et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie.

Aucun changement de statut politique, résultant de ces négociations, ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum.

EN CONSÉQUENCE, ACCORDEZ-VOUS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LE MANDAT DE NÉGOCIER L'ENTENTE PROPOSÉE, ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA?

Plus j'y pense... plus c'est NON

Parce que malgré le camoufflage, il est clair que le véritable enjeu du référendum, c'est l'indépendance.

Parce que je vois le piège du P.Q. ... Un oui bloquerait les négociations. Tandis qu'un NON indique une volonté et une disposition à de véritables négociations!

Parce que je ne veux pas perdre l'accès garanti aux richesses naturelles canadiennes ni payer le double pour mon litre d'essence.

Parce que je désire un véritable renouveau dans le pacte constitutionnel.

Parce que je ne veux pas mettre tous les oeufs dans le même panier en donnant tous les pouvoirs au Québec.

Parce que l'union fait la force!

LES QUÉBÉCOIS POUR LE NON

Oui NON! X

Dépliant pour le Non

du hasard : la réputation enviable du Canada et bon nombre de succès sur tous les plans y contribuent. En somme, en incluant les Autochtones, les Québécois et les autres Canadiens se côtoient depuis plus de 400 ans et font pays commun depuis plus de 150 ans. Cela compte. C'est véritablement un ensemble de liens émotifs puissants qui attache un grand nombre de Québécois et de Québécoises à ce pays. C'est ce qui explique en grande partie leur conviction et dans certains cas leur ambivalence politique, surtout en l'absence de motifs graves et évidents qui pourraient justifier une rupture entre le Québec et la fédération canadienne. Les Québécois et Québécoises ne se sentent pas opprimés. Au contraire, ils ont occupé tous les postes importants au Canada, dont celui de premier ministre à plusieurs occasions. Ce pays est certes imparfait, mais il demeure un endroit où la qualité de vie se révèle une des meilleures au monde.

Quant à l'unicité québécoise, elle est fondée sur le caractère national du Québec. En effet, le Québec

représente une véritable nation à l'intérieur du Canada. La société québécoise n'est ni supérieure ni inférieure aux autres; elle est tout simplement distincte. À la source même de cette particularité se trouvent les facteurs tels que la langue, la culture, le régime de droit privé d'inspiration civiliste, des institutions particulières et le mode de vie qui caractérise le Québec moderne en général. À l'évidence, l'unicité du Québec est un enrichissement pour le lien canadien, une valeur ajoutée. Je crois non seulement que le caractère propre au Québec constitue une grande valeur canadienne, mais qu'il doit également être formellement reconnu comme tel. En d'autres termes, je crois que le fédéralisme canadien devrait reconnaître officiellement et solennellement la spécificité du Québec. Cette nation québécoise qui doit être reconnue est, quant à moi, une nation civique, c'est-à-dire qu'elle regroupe tous ceux et celles qui vivent au Québec ou qui l'aiment et le font leur, et ce, peu importe leur origine, leur religion ou leur langue.

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

D'ailleurs, pour dire vrai, la nation, comme je la vois dans sa conception contemporaine, est un ensemble d'hommes et de femmes, d'origines diverses, qui possèdent le même mode de vie, qui sont solidaires face à leur destin et qui ont une vocation à assumer par eux-mêmes une autonomie politique d'envergure. Je ne parle pas ici nécessairement de la pleine souveraineté étatique, mais de pouvoirs suffisamment importants pour donner à la nation, quelle qu'elle soit, une mainmise sur son existence et une capacité d'assurer et de promouvoir le développement et l'épanouissement de sa propre personnalité collective et pourquoi pas, de sa propre unité.

Certains chez les souverainistes estiment que toute nation – dont la nation québécoise – devrait forcément former un État. D'autres, qui se disent fédéralistes, considèrent que, dans un État, il ne devrait y avoir qu'une seule nation, la nation canadienne en l'occurrence. Pour ma part, je ne partage l'avis ni des uns ni des autres. Je crois au contraire qu'il n'existe pas de lien nécessaire ni de lien inéluctable entre la nation et l'État. J'en veux pour preuve les nations autochtones, lesquelles constituent comme on le sait la dimension émergente du fédéralisme canadien. J'en veux aussi

pour preuve le caractère multinational du Canada. En effet, pour moi, le Canada est constitué de multiples nations, dont évidemment la nation québécoise et les nations autochtones dont je viens de parler. Et il n'y a rien d'incompatible entre la manifestation identitaire du Québec et le fédéralisme canadien. Les deux peuvent très bien évoluer côte à côte, chacun à sa façon, en se complétant réciproquement.

Parmi les experts en sciences sociales, il s'en trouve plusieurs qui disent de la société québécoise qu'elle est une société globale. Cela me semble exact, mais j'ajouterai que cette société – précisément parce qu'elle est globale – dispose de pouvoirs constitutionnels que pourraient lui envier bien d'autres nations, voire bien d'autres États dans le monde. Dans un article publié dans *La Presse* le 27 octobre 2006, Bernard Landry lui-même devait écrire ce qui suit :

« Notre État-nation même sans la souveraineté complète est même plus puissant à certains égards que bien des États-nations formellement souverains ne le sont en réalité. Notre État dispose déjà d'importants moyens juridiques et financiers qui supportent des actions cruciales pour notre société [...] »

Avec l'aimable autorisation de Benoît Pelletier



En compagnie de Pita Aatami, alors président de la Société Makivik, du premier ministre Jean Charest et de Pierre Corbeil, le 29 août 2003, alors ministre des Affaires autochtones

LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI 1980

Bernard Landry avait parfaitement raison. Après tout, que ce soit en matière de diplomatie, de relations intergouvernementales, d'environnement, de culture, de langue, d'éducation, d'économie ou d'affaires sociales, les activités et réalisations du Québec – accomplies dans le cadre de la fédération canadienne – sont tout à fait remarquables et méritent d'être soulignées.

RENFORCER LA PLACE DU QUÉBEC

Lorsque je suis entré en politique en 1998 – soit trois ans après le référendum déterminant de 1995 – c'était avec l'ambition sincère de faire avancer, dans la mesure de mes moyens, le Québec à l'intérieur du Canada et dans le monde. Car, je dois le dire, j'ai toujours cru dans le leadership du Québec à l'intérieur du Canada et dans le prolongement de ses pouvoirs et de son identité sur la scène internationale. Bien que constitutionnaliste, j'ai toujours cru par ailleurs qu'il était possible de faire progresser le Canada dans un sens qui soit favorable au Québec, et ce, sans emprunter la voie constitutionnelle.

Si j'avais à donner un sens à ma carrière en politique et à en dégager un fil conducteur, je dirais que c'était l'amour du Québec. J'aime le Québec, un point c'est tout, et j'ai choisi l'Assemblée nationale et non le Parlement canadien – pourtant plus proche de mon domicile – avec la certitude que c'est là que je pourrais le mieux faire avancer mes idées et mes convictions. Le Québec me fait vibrer! J'ai d'ailleurs toujours pensé que le Québec avait un cœur encore plus beau que ses paysages, un cœur capable de gagner le monde.

Dès mon entrée en politique, je me suis mis à la recherche d'un fédéralisme véritable, un fédéralisme soucieux de préserver cette richesse qu'est la spécificité québécoise et de se laisser nourrir par celle-ci. Mais, contrairement à ce qu'on pourrait peut-être penser, ma démarche n'a jamais été naïve. Je suis au contraire foncièrement pragmatique, c'est-à-dire que je suis parfaitement conscient des

limites et des faiblesses du fédéralisme canadien. J'ai pris acte par ailleurs du refus, deux fois exprimé, des Québécois et Québécoises de bâtir leur propre pays.

J'ai cherché autant que possible à rassembler tous les Québécois et Québécoises autour d'un projet qui les transcende. C'est d'ailleurs là, me semble-t-il, le sens profond du mot *fédérer*. Soit dit en passant, l'une des plus grandes vertus du fédéralisme, c'est sa souplesse. Le fédéralisme postule la mise en commun de valeurs, de ressources et d'idéaux, tout autant que l'expression des particularismes qui s'expriment en son sein. Bref, non seulement le fédéralisme accommode-t-il les spécificités qui lui sont inhérentes, mais en plus en favorise-t-il l'affirmation, au moyen d'une autonomie constitutionnelle qui se veut substantielle et qui possède un caractère à la fois indiscutable et inéluctable.

Cela dit, le *leitmotiv* de mon engagement politique a toujours été le droit du peuple québécois de choisir librement son avenir. Si j'ai promu et continue de promouvoir l'adhésion du Québec au lien fédératif canadien, je n'en fais toutefois pas la seule option pour les Québécois et Québécoises. Je n'ai jamais nié la légitimité de la démarche indépendantiste. Je me suis du reste prononcé publiquement contre le plan B d'Ottawa, parce qu'il cherchait à donner le dernier mot au « reste du Canada » sur une question qui, essentiellement, concerne les Québécois et les Québécoises et leur façon de voir leur avenir politique et constitutionnel.

Et je dis oui à l'adoption d'une Constitution du Québec. À défaut d'y voir l'acte premier d'un Québec souverain, j'y vois un potentiel unificateur – au-delà des affiliations partisans –, un acte refondateur du Québec, mais à l'intérieur du Canada en ce qui me concerne.

Respectueusement,

■ **Benoît Pelletier**

Député de Chapleau (1998-2008)

Combien de fois a-t-on entendu que le hockey et la politique sont les deux sports nationaux du Québec. Les anciens joueurs de hockey sont aujourd'hui très nombreux à commenter, analyser et à débattre de l'actualité sportive sur les ondes des réseaux spécialisés. La politique québécoise compte aussi ses Mario Tremblay, Michael Bossy et Dave Morissette...

Nos séries éliminatoires bien à nous, les campagnes électorales, ont été très nombreuses depuis la mise en ondes du *Club des ex* en 2007, une année de référence pour les besoins de la cause : cinq élections québécoises depuis 2007, le même nombre d'élections fédérales depuis 2006! Donc, beaucoup de temps de glace pour des dizaines de nos collègues qui, après leur passage en politique active, ont entrepris une carrière dans la presse québécoise et, surtout, sur les ondes de la télévision et de la radio, dans les grands centres, mais également aux quatre coins du Québec.

À la télévision, l'arrivée du *Club des ex* a donné l'impulsion pour plusieurs émissions d'information et d'analyse politiques qui ont permis à plusieurs anciens parlementaires de se faire connaître sous un angle nouveau : d'acteurs de la scène politique, ils sont devenus des observateurs avertis, voire des critiques, de leur ancienne vie...

Le phénomène s'observe également dans les régions du Québec, pensons à nos collègues Jacques Brassard, dès 2002, devenu chroniqueur au *Quotidien* de Chicoutimi et au *Journal de Montréal* ou encore à Roch Cholette, devenu animateur sur les ondes de 104,7, en Outaouais, pendant plus d'une décennie ou encore à Daniel Bernard en Abitibi-Témiscamingue. Le regretté Michel Gauthier a également animé, en 2007, une émission sur les ondes de TQS en plus de collaborer au *Grand Journal* alors animé par Jean-Luc Mongrain.

Notre collègue André Pelletier, dans cette édition du *Temps de parole*, témoigne d'ailleurs de sa longue expérience de commentateur politique sur les ondes de son Abitibi natale.

Et ils sont très nombreux, sur tout le territoire du Québec. Je n'en ferais pas ici une liste exhaustive, malheureusement, mais leur présence est bien réelle et marque, pour plusieurs, une nouvelle étape de leur carrière. Le cas de notre collègue Mario Dumont est un exemple éloquent de ce changement de vie professionnelle.



Serge Geoffrion

À 50 ans, l'ancien chef de l'Action démocratique du Québec est aujourd'hui pour plusieurs, après une dizaine d'années sur nos ondes, une des personnalités parmi les plus influentes du Québec. Il a, bien que leur parcours politique soit différent, succédé, à ce titre, au regretté Jean Lapierre, ancien député et ministre à Ottawa, comme étant le chroniqueur et commentateur numéro un au Québec.

D'abord à TQS, devenu le canal V, l'ancien député de Rivière-du-Loup animera dès 2009, une année après son retrait de la vie politique, l'émission *Dumont 360*. Excellent vulgarisateur, il entreprend alors une belle carrière sur les ondes de TVA, de LCN, notamment avec sa quotidienne *Dumont* et sur QUB radio, en plus de sa chronique au *Journal de Montréal*. Sa carrière dans les médias a déjà été récompensée cette année par le Prix de la personnalité du milieu de l'information et du journalisme remis par l'Institut de la confiance dans les organisations.



Mario Dumont

LA JOUTE DE TÉLÉ-QUÉBEC...

L'émission *La joute* diffusée en 2009 et 2010 sur les ondes de Télé-Québec a également permis à plusieurs ex-parlementaires de participer à des débats et échanges sur l'actualité. Animée par le journaliste Stéphan Bureau, *La joute* était inspirée de *Piramida* à la télévision croate, un talk-show diffusé de 2004 à 2008.

Parmi les nombreux débatteurs qui ont participé à cette émission, mentionnons nos collègues Louise Harel, Jean-Pierre Charbonneau, Thomas Mulcair, François Rebello de même que l'ex-député bloquiste Raymond Gravel.



Thomas Mulcair

... ET LA JOUTE DE LCN

À la suite du décès accidentel de Jean Lapierre, en mars 2016, l'émission *Larocque-Lapierre* est rebaptisée *La joute*. Le journaliste Paul Larocque prend donc la barre de cette émission, sur LCN, qui est diffusée du lundi ou jeudi, de 15 à 17 heures.

Plusieurs de nos collègues, Bernard Drainville, Stéphane Bédard, Diane Lamarre, Thomas Mulcair, de même que l'ex-députée bloquiste Caroline St-Hilaire s'y affrontent amicalement sur tous les sujets d'actualité, avec un goût très marqué pour la politique.

MORDUS DE POLITIQUE

À son tour, Radio-Canada, à la fin de l'été 2018, en vue des élections québécoises du 1^{er} octobre, se lance dans l'aventure de l'analyse politique. L'émission, animée par le journaliste Sébastien Bovet, sera en ondes en semaine à 16 heures.

Cette émission aura permis également à nos collègues Hélène Daneault, Elsie Lefebvre, Françoise David, Thomas Mulcair et Jacques Dupuis d'échanger et de débattre sur l'actualité politique.

La nouvelle saison en cours accueille de nouveaux collaborateurs, dont Jean-François Lisée et Pierre Moreau et le retour de Yolande James et de l'ex-députée fédérale Françoise Boivin.



Joseph Facal

DANS LA PRESSE ÉCRITE

À l'instar de Mario Dumont, notre collègue Joseph Facal occupe depuis son départ de la politique en 2003 une place importante dans l'équipe des chroniqueurs du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*. Il a été également un collaborateur assidu à la radio de Radio-Canada et à l'émission *Bazzo.tv* diffusée sur les ondes de Télé-Québec.

Au *Journal de Montréal*, notre collègue Benoît Pelletier a été chroniqueur en 2014, ainsi que notre collègue Maka Kotto, à l'été 2020.

La regrettée Lise Payette et notre collègue Louise Beaudoin ont tenu plusieurs années une chronique dans le quotidien *Le Devoir*.

Dans la presse spécialisée, notre collègue Yvon Picotte tient toujours une chronique dans *La Vie agricole*. Il a également été animateur à la radio 103,1 FM et chroniqueur au *Journal de Montréal*. Un autre ancien ministre de l'Agriculture, le regretté Jean Garon, a également été un chroniqueur assidu, de 2010 à 2014, pour le journal *La Vie agricole*. M. Garon a également été animateur à la radio de Lévis.

■ Serge Geoffrion

Député de La Prairie (1998-2003)



Diane Lamarre



Amir Khadir

La COVID-19, omniprésente dans tous les médias du Québec depuis le mois de mars 2020, a vu son lot d'experts prendre les ondes pour expliquer toutes les facettes de ce virus planétaire.

Parmi eux, deux anciens collègues ont été très sollicités par les médias. Tous ont loué le ton, la pertinence et la sincérité de leurs propos.

Pharmacienne de formation, Diane Lamarre, ex-députée de Taillon, est devenue la référence sur les ondes de LCN et de TVA plusieurs heures par semaine, voire presque quotidiennement au plus fort de la pandémie.

Aussi très sollicité par les médias électroniques, notre collègue Amir Khadir, ex-député de Mercier, médecin spécialisé en microbiologie-infectiologie, a également mis son expertise médicale au service de la population du Québec.

UN TRIO QUI A FAIT ÉCOLE

À quelques semaines des élections québécoises du 26 mars 2007, ICI RDI invite, pour une période de cinq semaines, nos collègues Liza Frulla, Marie Grégoire et Jean-Pierre Charbonneau pour commenter la campagne électorale. Devant le succès engendré par l'émission appelée *Confrontation*, notre trio d'ex-parlementaires, une semaine après le scrutin, formera *Le Club des ex*.

Tour à tour animée par les journalistes Simon Durivage, Michel Viens et Julie Drolet, l'émission est diffusée en direct de 12 h 30 à 13 h 30, du lundi au jeudi. Une seconde période, à partir de 2017, prendra place également de 16 h à 17 h.

Le 14 mai 2020, nous apprenions la décision de RDI de mettre fin à cette aventure qui aura duré treize années et qui a fait école dans cette forme d'émission d'information et d'analyse politique.

« L'élection du gouvernement minoritaire de 2007, une situation inusuelle, a rapidement convaincu le diffuseur de poursuivre l'expérience. Alors que *Confrontation* était très alignée politiquement, nous avons amorcé un concept d'émission plus axé sur l'analyse politique », souligne Marie Grégoire. Elle y sera jusqu'en 2015, quittant l'émission pour « tester ma capacité à faire autre chose », soit en mettant sur pied une firme dans le domaine des communications. Elle sera de retour à l'émission en 2017, jusqu'à la fin de l'aventure. « Sur les conseils de mon conjoint, je me suis donné le droit de revenir au *Club des ex* », comme elle l'expliquera plus longuement lors de son passage à *Mémoires de députés*.

Le 15 novembre 2006, après plus de vingt-cinq ans de vie politique, Jean-Pierre Charbonneau quitte la vie politique et son siège de député. La direction de RDI l'approche alors pour compléter le trio de *Confrontation* qui deviendra *Le Club des ex*. Il y restera sept ans et demi.

« Les premières années ont été très plaisantes, un peu moins les dernières, dira-t-il à *Mémoires de députés*. Les positions personnelles devenaient de plus en plus fortes, engendrant des tensions qui ont pris de l'ampleur lors de la grève étudiante de 2012. » La nouvelle formule et le nouvel horaire, en 2014, précipiteront son départ de l'émission. Il soulignera qu'en près de trois décennies de vie politique, jamais sa notoriété n'aura été aussi grande que pendant son passage au *Club des ex*.

« Tu es encore dans les estrades de l'actualité politique, mais sans être sur la patinoire. C'est une expérience grisante d'être quotidiennement au petit écran, le médium qui demeure le plus puissant. »

Députée jusqu'aux élections québécoises de 1998, Liza Frulla a déjà, en 2007, une grande expérience des plateaux de télévision ayant animé pendant quatre ans, tous les jours et en direct, l'émission *Liza*. « Quelque 2 300 entrevues plus tard au micro de *Liza*, j'accepte donc avec plaisir de commenter la campagne électorale de 2007 et, ensuite, de me joindre au *Club des ex* jusqu'en 2013. » Toujours à RDI, elle participera plus tard, avec notre collègue Louise Beaudoin, à la rubrique *Ligne de parti* à l'émission *24 heures en 60 minutes*, de même qu'à la rubrique *Calcul électoral* pendant la campagne électorale québécoise de 2014. L'émission, animée par le journaliste Gérald Fillion, est axée sur l'épreuve des faits. Nos collègues Rémy Trudel et Rita Dionne-Marsolais y participeront également en compagnie de plusieurs autres panellistes.

« C'est une fierté pour moi d'avoir contribué, avec *Le Club des ex*, à ouvrir la voie d'une nouvelle formule d'émission d'analyse politique », fait-elle valoir à *Mémoires de députés*.



Serge Geoffrion



Avec l'aimable autorisation de Radio-Canada

La première mouture du Club des ex : Marie Grégoire, Simon Durivage, Liza Frulla, Jean-Pierre Charbonneau

Plusieurs autres ex-parlementaires de l'Assemblée nationale ont également débattu au *Club des ex* au fil de ces treize années, par ordre alphabétique : Yves-François Blanchet, Hélène Daneault, Yolande James, Gilles Ouimet, Christos Sirros et Mathieu Traversy. L'ancien chef du Bloc québécois,

Gilles Duceppe, a également été panelliste au *Club des ex*, une émission qui a toujours carburé au choc des idées comme l'a souligné le journaliste du quotidien *Le Soleil* Richard Therrien, en 2014.

■ **Serge Geoffrion**
Député de La Prairie (1998-2003)

ANDRÉ PELLETIER, MAIRE, DÉPUTÉ ET COMMENTATEUR

Après une carrière dans le secteur financier, ensuite conseiller municipal, puis maire de Val d'Or de 1980 à 1992, notre collègue André Pelletier sera le député d'Abitibi-Est de 1994 à 2003, soit au total une bonne quarantaine d'années au service de sa communauté.

André Pelletier était donc un candidat tout désigné pour commenter l'actualité québécoise, à la radio locale et régionale, avec un regard aiguisé sur celle de sa région.



Avec l'aimable autorisation d'André Pelletier

Après avoir été maire et député, André Pelletier a été à l'antenne des radios et télévisions locales de sa région pendant dix ans.

Aussi, de 2005 à 2015, c'est au micro de Radio-Nord, de GO FM 104,7 et à l'antenne de Télévision V qu'il poursuivra, en quelque sorte, son engagement pour sa région et la défense des intérêts de son Abitibi natale.

« Je me souviens, dit-il, à mes premiers pas en onde, avoir un peu trop picossé un maire de la région, ce qui m'a valu quelques commentaires désobligeants. Mais, au fil des ans, j'ai appris à me garder "une petite gêne". Ce furent de belles années et une très agréable expérience. »

À l'instar de plusieurs ex-parlementaires bien implantés dans leur région, « les gens trouvaient ma présence bien normale dans les médias, moi qui y étais presque tous les jours depuis tant d'années ». Un sondage avait d'ailleurs démontré sa très grande notoriété, ce qui lui a permis d'avoir ces nombreuses invitations aux micros de la radio et de la télévision régionales.

« Je garde d'excellents souvenirs de cette période de ma vie, notamment de ma collaboration avec le journaliste Yvon Moreau, une institution dans notre région », se réjouit-il.

André Pelletier est aujourd'hui un heureux retraité, avec sa famille, mais toujours actif comme producteur forestier.



Serge Geoffrion

■ Serge Geoffrion

Député de La Prairie (1998-2003)



Daniel Bernard

Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue (2003-2007 et 2008-2012)

Daniel Bernard livre un commentaire hebdomadaire sur les ondes de la radio de Radio-Canada en Abitibi-Témiscamingue, il participe ainsi au Club des ex de cette antenne régionale.



Yvan Bordeleau

LE RÔLE DES MÉDIAS D'INFORMATION, QU'EN EST-IL?

En démocratie, quelle est précisément la mission première des médias d'information et des journalistes reconnue par certaines instances règlementaires nationales? Nous en retiendrons, exemple éloquent, l'avis d'une instance respectée, soit la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui a publié en 2010

la dernière version du *Guide de déontologie des journalistes du Québec*.

Pour ce qui est de la mission journalistique décrite dans le préambule de ce guide, nous retrouvons les extraits suivants : « Le rôle essentiel des journalistes est de rapporter fidèlement, d'analyser et de commenter le cas échéant les faits qui permettent à leurs concitoyens de mieux connaître et de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent. [...] Une telle information complète, exacte et pluraliste est une des garanties les plus importantes de la liberté et de la démocratie. [...] Les journalistes servent l'intérêt public et non des intérêts personnels ou particuliers. Ils ont le devoir de publier ce qui est d'intérêt public. » Dans ce contexte, le guide devient « un point de référence pertinent » qui, le souhaite-t-on, constitue un « rappel utile aux règles déontologiques » quoique ce guide « n'ait pas de pouvoir coercitif », qu'il « n'existe pas non plus de tribunal disciplinaire ».

En cette période d'une crise sanitaire planétaire, il nous semble plus que jamais nécessaire de prendre un peu de recul pour réfléchir à ce que doit être la mission fondamentale des médias d'information. À l'intérieur de cet espace public qui caractérise les sociétés démocratiques, ces médias constituent le passage obligé où toutes les informations concernant une communauté transitent. Ces échanges multidirectionnels devraient respecter la liberté d'expression, être les plus fluides possible, exempts de distorsion et de censure de la part de tous les acteurs d'une société démocratique.

MISSION DES MÉDIAS D'INFORMATION

Les médias d'information ont le mandat de faire émerger au grand jour les enjeux discutés dans les sociétés ou les collectivités. Ainsi naissent des lieux de délibération particulièrement énergiques et essentiels à la vie démocratique. Il s'agit là d'un rôle social primordial que les médias et les journalistes ont la responsabilité d'assumer dans le fonctionnement des processus démocratiques. Pour pouvoir véritablement vivre en démocratie en assumant leurs responsabilités de citoyen, la population a besoin, et a même droit, d'être continuellement informée sur les enjeux vécus dans leur propre société et au niveau international. Cette information doit être présentée librement et de façon indépendante, être de qualité, complète, diversifiée ou pluraliste et dépasser la simple présentation des faits bruts, car elle doit également avoir une valeur ajoutée après avoir été analysée, mise en contexte, expliquée et allée au-delà de la surface et des discours officiels souvent restrictifs ou embellis.

En démocratie, malgré l'importance des parlements, l'adoption des lois et la surveillance du pouvoir exécutif, le rôle des médias y est toujours fondamental, car ils constituent des intermédiaires incontournables entre les pouvoirs législatif et exécutif d'une part et la population d'autre part. Il s'agit de transmettre des informations cruciales pour la population, car toutes les décisions et actions prises à ce niveau décisionnel ont un impact quotidien dans la vie de tous les citoyens. Bien informer la population a comme corollaire d'examiner étroitement les décisions et les actions prises par les gouvernements afin de pouvoir en évaluer la pertinence et en faire part à l'ensemble des citoyens. Les journalistes ont le devoir de questionner les gouvernements sur toutes les facettes de leur gestion afin que ceux-ci, en fonction de leur imputabilité, aient à rendre compte aux citoyens de leur gouvernance et ce, même si

cela peut déstabiliser les gouvernants. Dans le seul objectif d'informer adéquatement la population, la critique journalistique se doit d'être essentiellement constructive, d'assurer la qualité des informations à transmettre aux citoyens et de faire en sorte que les gouvernements soient bien au fait des préoccupations de leurs commettants. Considérant le contexte de toute gouvernance démocratique, la vigilance et les questions des journalistes sont nécessaires puisqu'il s'agit essentiellement des questions que se posent les citoyens eux-mêmes. En effet, ils agissent en tant que conscience sociale.

LA QUALITÉ DE L'INFORMATION

En démocratie, la qualité de l'information est associée étroitement à l'objectivité de l'information. Malgré ses tendances personnelles et les pressions de son environnement immédiat ou professionnel, le journaliste doit garder une certaine distance par rapport à son objet ou son sujet dans le but de ne pas biaiser l'information ou la déformer. Il doit entretenir envers sa propre personne un regard critique. On sait tous que ce risque de biais est incarné dans la nature humaine et que seule une vigilance constante menée avec lucidité peut aider à mieux exercer un certain contrôle ou une sensibilité envers nos limites personnelles. Dans le travail du journaliste, l'acceptation de cette prémisse est absolument nécessaire, car rien n'est plus dangereux pour chacun de nous, et encore plus pour les journalistes, que de prétendre que l'on possède la certitude, que nous connaissons déjà parfaitement les contours d'une réalité, que nous pouvons sans risque de dégât « tourner les coins en rond ».

Depuis quelques décennies, les médias, leurs propriétaires et les journalistes évoluent dans un contexte marqué par de grands bouleversements qui remettent en cause la survie des entreprises de presse et beaucoup de questionnement quant à l'exercice même de la pratique journalistique. Un autre facteur incontournable vient complexifier la donne, soit le contexte financier et concurrentiel qui existe dans le milieu des médias écrits et qui

fragilise sérieusement leur capacité de survivre. Dans le but d'assurer l'existence et la vitalité des entreprises de presse, les propriétaires ou actionnaires doivent chercher à maximiser leurs profits. Dans ce contexte difficile, rappelons que, pour les journalistes, il est encore plus important dans cette dynamique traumatisante de ne jamais perdre de vue leur mission fondamentale.

Dans cet esprit de concurrence financière, les médias et les journalistes doivent donc s'orienter en fonction de leur conception de ce que doit être leur offre de service en fonction de leurs clientèles, des attentes de la population desservie, de leur positionnement par rapport aux autres médias présents sur leur terrain, des habiletés et des compétences des journalistes. Dans cette dynamique fonctionnelle, il faut reconnaître que la direction des médias favorise souvent les choix les plus efficaces pour répondre aux exigences économiques alors que, pour leur part, les journalistes considèrent avoir très peu à dire sur ces critères décisionnels qui sont fondamentalement ceux des propriétaires des entreprises de presse. Comme rien n'est facile, ajoutons que les auditoires se fragmentent de plus en plus, qu'ils évoluent et changent dans le temps. Ce qui se dégage nous force à reconnaître que deux objectifs distincts se heurtent dans le journalisme pratiqué de nos jours et c'est une cohabitation difficilement conciliable : « être rentable et informer la société »¹.

Devant le flou qui entoure ce que devrait être la mission, les objectifs, les moyens utilisés et les responsabilités sociales impliquées dans la pratique journalistique, ajoutons l'élément probablement le plus important : les multiples interprétations données à la notion de « l'intérêt public ». Mais comment ne pas réaliser que le concept d'intérêt public a une connotation sociale importante reconnue par tous, mais en même temps fortement ambiguë puisque tous les acteurs impliqués, politiciens, journalistes et citoyens, peuvent l'interpréter, chacun de façon très différente.

1 Pénélope Poirier, *La chronique politique de la presse écrite montréalaise : portrait d'un genre journalistique en quête d'une définition*, ouvr. cité

La situation est encore plus complexe, pour les journalistes et la population, quand vient le moment d'agir sur le terrain de l'intérêt public puisque nous sommes confrontés encore davantage entre ce qu'est l'intérêt public (dans le sens des affaires publiques ou de la chose publique) et l'intérêt du public (dans le sens de ce qui intéresse le public et plus précisément les individus que le composent). Dans les médias d'information, doit-on parler des sujets importants pour la vie de la communauté ou doit-on parler essentiellement des sujets qui intéressent la population ou dont ils veulent entendre parler?

PRIORISER LES FAITS OU LES OPINIONS?

De ce contexte de concurrence, de rentabilité financière et de l'évolution des moyens de diffusion de l'information, deux grandes tendances s'affrontent concernant la responsabilité sociale des médias d'information et des journalistes, de même que les moyens favorisés au fil des années pour répondre aux attentes des citoyens. Nous allons maintenant tenter de faire une synthèse des caractéristiques principales mises en évidence par de nombreux auteurs relativement à ces deux modèles de journalistes présents aujourd'hui dans la majorité des médias d'information.

Le premier modèle peut être associé aux journalistes plus conservateurs dans la conception de leur rôle en mettant l'accent sur la description des faits. Ces derniers adhèrent à une vision, qualifiée de traditionnelle et d'idéaliste par certains observateurs, qui comprend une « transmission rigoureuse des faits permettant aux citoyens et citoyennes de se faire une opinion éclairée sur les enjeux de tout ordre liés à l'évolution du monde² ». Ces journalistes considèrent que leur responsabilité sociale consiste essentiellement à bien informer les citoyens sur les diverses facettes de la vie de leur communauté afin qu'ils en comprennent bien les enjeux et qu'ils puissent éventuellement bien assumer leur responsabilité citoyenne quand vient le moment de se prononcer, en toute connaissance

de cause, sur le développement et l'avenir de leur milieu de vie. Cette conception du rôle des journalistes est essentielle à une saine vie démocratique puisque la valeur de cette approche repose fondamentalement sur l'importance de la qualité des informations qui leur sont destinées et qui doivent être factuelles, validées, confirmées et expliquées.

En dépit de l'importance des dossiers sur lesquels les journalistes centrés sur l'analyse et l'explication des faits soient souvent relativement complexes ou techniques, on constate et déplore qu'un nombre significatif de citoyens manifeste peu d'intérêt pour ces contenus plus ou moins rébarbatifs. Le journaliste doit d'abord bien faire comprendre aux individus que les problématiques touchent à la fois l'ensemble de leur communauté et individuellement chacun de ses membres. Ils doivent se faire convaincants en illustrant concrètement l'impact que le dossier traité pourra avoir sur leur vie personnelle. En effet, les citoyens doivent réaliser que s'ils ne comprennent pas l'importance de ces enjeux et des décisions qui seront prises éventuellement par les dirigeants, ils ne seront pas en mesure d'intervenir adéquatement dans leur cadre de vie démocratique.

Le second modèle est celui des journalistes plus ouverts aux changements et plus flexibles dans la façon de concevoir leur rôle ainsi que les moyens à prendre pour atteindre leur public. De plus, ils sont pragmatiques et sensibles aux contraintes concurrentielles et financières que vivent les médias d'information. Ils privilégient la chronique qui présente l'opinion personnelle de son rédacteur sur un fait d'actualité. Il faut souligner que le terme de chroniqueur est souvent associé à d'autres intervenants, notamment les éditorialistes qui rédigent des articles de fond ou font valoir les positions officielles de la direction d'un journal et enfin les commentateurs qui, pour leur part, publient des textes ou donnent des entrevues exprimant leur jugement personnel. Tous les acteurs qui privilégient ce second modèle ont en commun de vouloir susciter l'intérêt des citoyens et

2 Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie, le grand malentendu*. (3^e éd.). Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.

alimenter les débats en misant sur l'expression de leurs perceptions passées et actuelles, leurs expériences personnelles, leurs vécus, leurs opinions, leurs propres compréhensions des événements, voire même leurs préjugés³. Conséquemment, ils espèrent pouvoir exercer une certaine influence dans leur milieu et croient que leur approche pourra permettre à ceux et celles qui apprécient leur style d'apprendre à la lecture de leur texte essentiellement fondé sur leur opinion. Comme les journalistes tiennent d'abord à capter l'attention des citoyens, ils sont convaincus qu'il est crucial d'accorder d'abord plus d'importance au contenant qu'au contenu avec un titre alléchant, une opinion affirmée ou une prise d'une position forte ou surprenante.

Ils ne voient aucune contradiction entre une approche qui favorise majoritairement le partage d'opinions par rapport à celle qui priorise d'abord le respect strict d'un contenu factuel. Dans cette quête de l'attention des citoyens, certains journalistes ont recours au sensationnalisme et au divertissement ce qu'ils ne considèrent pas comme une mauvaise chose en soi parce que l'opinion émise peut très bien s'avérer ultimement être d'intérêt public. Pour eux, un fait divers, une bonne histoire, une rumeur ou tout autre sujet d'actualité peut être tout autant valable et justifié qu'un article sur l'économie ou la santé dans la mesure où le sujet abordé est évidemment d'intérêt public et peut possiblement se traduire par l'amélioration de la société. Il est difficile de bien cerner l'interprétation de cette notion de qualité entre les journalistes centrés sur l'analyse des faits et ceux qui priorisent les opinions puisqu'ils n'ont pas la même interprétation de ces notions de qualité et d'intérêt public. Nous constatons finalement que le résultat de leur travail résulte, dans leur essence même, d'une très grande subjectivité. Pour répondre à la souhaitable objectivité des informations, ces journalistes soutiennent que l'ensemble des points de vue présentés par la totalité de leurs collègues permet à chaque citoyen, compte tenu de la quantité et



la diversité des points de vue, d'être suffisamment informé pour pouvoir se bâtir une opinion personnelle valable.

Il faut également reconnaître que les valeurs cardinales qui sous-tendent leur pratique journalistique leur permettent d'agir avec une liberté d'expression absolue et une très grande indépendance qui les isolent parfois même entre eux. Ils vivent leur travail sous un climat de liberté totale au niveau des choix qu'ils doivent continuellement faire : quels sujets aborder, sous quel angle, avec quel style ou ton, avec quel niveau de critique à l'égard des personnalités concernées, etc. D'ailleurs, la journaliste Lysiane Gagnon confirme cet état de fait en mentionnant que « ... nous ne sommes pas assujettis, sur quelque question que ce soit, à la position des propriétaires du journal; nous choisissons librement nos sujets et la façon de les traiter⁴ ». Afin de rejoindre les intérêts de la population qu'ils desservent, ces journalistes de la subjectivité vont généralement se coller aux thèmes de l'actualité en traitant des sujets alors discutés par les citoyens du milieu ciblé.

3 Yvan Bordeleau, *Le citoyen éclairé. Échapper à l'illusion des certitudes*, Montréal, Édition Liber, 2016.

4 Lysiane Gagnon, *L'esprit de contradiction*. Montréal : Boréal, 2010.

Mais il n'en demeure pas moins que plusieurs observateurs perçoivent que la critique négative occupe la plupart du temps l'espace et déplorent parfois des critiques gratuites et irrespectueuses.

Bien que cette forme de journalisme existe depuis de nombreuses années, son expansion s'est accélérée de façon phénoménale au cours des dernières décennies. En effet, nous sommes témoins de la multiplication des chroniques de tout ordre et simultanément de l'accroissement du nombre de journalistes qui y consacrent entièrement leur pratique professionnelle. C'est délibérément un choix stratégique de la part des dirigeants en vue d'accroître le nombre de leurs consommateurs. La situation actuelle, alors que le Québec est en pleine pandémie, justifie que l'on doive s'interroger sur la présence parfois exagérée de ce type de journalisme par rapport au premier modèle de journalisme qui privilégie l'analyse des faits.

CONFUSION DES GENRES

Quand on aborde ces notions de qualité et d'intérêt public pour tenter de qualifier le travail journalistique en général, nous sommes témoins à l'occasion d'arguments additionnels qui méritent attention compte tenu de leur pertinence.

« Le journalisme québécois est ainsi un journalisme de qualité dans les circonstances, c'est-à-dire compte tenu des contraintes techniques, des contraintes de temps et de la demande du public, avec lesquelles il doit composer. Ainsi, c'est dans la mesure où il correspond à ce que demande le public, dans la mesure également où les journalistes n'ont pas tout le temps ou les moyens dont ils aimeraient disposer pour le pratiquer, que le journalisme est jugé de qualité. Autrement dit, les journalistes voudraient souvent faire un meilleur ou un autre journalisme, mais ils ne peuvent le faire en raison des contraintes qui leur sont imposées⁵. »

Il n'est certes pas facile de faire la part des choses et de porter un jugement sur le travail de ces professionnels de l'information étant donné les divergences de points de vue au sujet de la conception de ce qu'est la qualité en relation avec ce qu'est l'intérêt public et quel est précisément l'impact réel des contraintes en milieu de travail invoqué précédemment.

Nous pouvons mieux comprendre pourquoi un certain flou persiste dans l'ensemble du public quant à la valeur du travail spécifique de chacun de ces professionnels de l'information. Quelle est leur contribution respective dans le monde de l'information et la nature exacte des limites des contenus traités? Dans cet univers où se côtoient journalistes, chroniqueurs, animateurs, commentateurs, universitaires, experts et de plus en plus d'ex-parlementaires comme nous le constatons dans ce numéro du *Temps de parole*, la compréhension exacte des rôles est souvent objet d'une très grande confusion dans la population ce qui n'est pas sans faire naître de nombreux doutes ou questionnements quant à la crédibilité de leur travail, aux potentiels de conflits d'intérêts et à leur indépendance présumée par rapport à leurs employeurs. Malheureusement, le niveau élevé de méfiance dans la société actuelle à l'égard de la crédibilité du monde journalistique est inquiétant et mérite qu'on s'y arrête pour en évaluer les causes et les conséquences sur la vie démocratique des sociétés.

En réaction à cet état de fait regrettable, il est utile de signaler qu'au Québec, chacune des professions libérales bien organisées et ayant un impact important sur la vie des individus sont encadrées dans un ordre professionnel qui s'assure prioritairement de la qualité des services rendus à la population en surveillant la formation de ses membres, leur compétence professionnelle, les dérogations aux règles d'éthique et de déontologie ainsi que le pouvoir légal de

5 Philippe Marcotte, *La qualité du journalisme vue par ceux qui le pratiquent*, Québec, ouvr. cité.

réprimande et de suspension pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la profession. Dans un tel contexte, ce genre de structure ne pourrait-il pas venir encadrer les journalistes en les rendant responsables et imputables de leurs actes et de leurs comportements et en venant appuyer ainsi le respect si important de leur mission? Mais nous sommes déjà bien conscients que de nombreuses discussions ont eu lieu au sein des journalistes et que le choix retenu fut une volonté affirmée de ne pas fonctionner dans le cadre contraignant d'un ordre professionnel. Pour ceux qui sont favorables à cette hypothèse, ils croient que leur profession en retirerait une plus grande crédibilité et répondrait davantage aux besoins des citoyens.

La relation qui doit exister entre les journalistes et les citoyens doit faire l'objet d'une entente claire afin d'éviter le plus possible les perceptions négatives, les critiques exagérées ou la perte de confiance dans la qualité de leur travail. Plus précisément dans ce contexte, cette interaction journalistes-citoyens se situe dans le cadre d'une société démocratique dans laquelle les journalistes ont une responsabilité double, soit d'information et de pédagogie : bien transmettre toutes les informations pertinentes, complètes, compréhensibles pour les citoyens afin que ceux-ci aient les connaissances nécessaires pour remplir leurs devoirs sociaux et développer les connaissances et les compétences, améliorer leur autonomie, leur capacité d'analyse des réalités environnantes et un esprit critique positif dans le respect des autres concitoyens. En plus, ils doivent se préoccuper de faire en sorte que les citoyens soient de plus en plus capables d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour devenir des citoyens démocratiques matures pouvant contribuer efficacement à l'essor de leur milieu de vie. Le rôle des médias d'information est reconnu comme tellement vital dans tout système démocratique que plusieurs observateurs qualifient cette réalité comme un quatrième pouvoir qui vient compléter, non officiellement, les trois pouvoirs fondateurs

de la démocratie, soit le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Tout autant qu'il y a urgence de sauver la démocratie, il y a également urgence d'assurer la survie d'un journalisme qui peut assumer avec professionnalisme les responsabilités démocratiques qui sont les siennes.

De façon générale, ce déséquilibre reconnu entre les journalismes orientés respectivement sur l'analyse de faits ou l'expression d'opinions inquiète un certain nombre de journalistes, d'observateurs ou de politiciens relativement à l'impact que cette évolution peut avoir sur la qualité de la vie démocratique. En effet pour que les citoyens puissent assumer leurs responsabilités de façon éclairée, réitérons qu'ils doivent d'abord avoir accès à des informations qui leur permettront de bien comprendre les enjeux de la société dans laquelle ils vivent, car ce sont eux qui ont le rôle décisionnel en démocratie de pouvoir choisir ceux et celles qui auront, suite au mandat donné par les citoyens, la responsabilité d'assurer l'avenir de leur société et indirectement leur propre avenir. Dans la logique d'une réflexion éclairée et dans un souci de pouvoir contribuer positivement, il semble important que l'acquisition d'un certain niveau de connaissance doive précéder les échanges d'opinions. En effet, un citoyen doit d'abord bien comprendre ce dont on parle avant de pouvoir se prononcer de façon pertinente et encore plus pour échanger ou confronter avec ouverture son opinion avec celles des autres dans le but d'approfondir sa capacité d'agir en citoyen éclairé. Les deux approches ne sont pas nécessairement incompatibles en soi, mais il est nécessaire que ces deux types de contribution soient bien identifiés avec leurs avantages et leurs limites. Faisons confiance à la maturité des citoyens en leur donnant les moyens de forger leur propre opinion à partir d'informations valides et pertinentes et non pas d'opinions préparées et soumises à l'avance.

■ **Yvan Bordeleau**

Député de l'Acadie (1989-2007)

LA PARITÉ N'EST PAS UNE OPTION, MAIS UN DROIT

Mémoire présenté à la Commission des institutions par le Comité des femmes du Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, le 4 février 2020, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

C'est avec un vif intérêt que nous prenons la parole aujourd'hui dans le cadre des auditions publiques du PL n° 39 sur la réforme du mode de scrutin. Le projet de loi en effet mentionne la parité comme un objectif à atteindre à l'Assemblée nationale. Nous tenons à saluer ce choix qui rejoint le cœur de notre mission. Créé en mai 2016 par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec (renommée depuis Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec), le Comité des femmes précisait ainsi son orientation fondamentale : « À l'Assemblée nationale du Québec, le Comité vise à obtenir la parité entre les hommes et les femmes. » Nous avons eu l'occasion de partager nos idées en commission parlementaire une première fois en décembre 2017 lors du mandat d'initiative de la Commission des relations avec les citoyens sur la place des femmes en politique. Nous revenons aujourd'hui avec plaisir, conscientes qu'un pas important a été franchi puisque nous nous retrouvons devant un projet de loi qui devrait indiquer dorénavant la marche à suivre pour la société québécoise.

Vous comprendrez que nos remarques concerneront donc essentiellement les aspects du PL n° 39 touchant la question de la parité. C'est là-dessus que notre Comité fait consensus et que nous estimons avoir une réflexion à partager. Revenons dans un premier temps au fond de la question : pourquoi une loi sur la parité? Certains observateurs des élections québécoises pourraient conclure que l'évolution s'est faite tout

naturellement puisque l'Assemblée nationale compte dorénavant 44 % d'élues. Il est vrai que c'est un pas de géant en quelques décennies et que nous devons nous en réjouir. Nous croyons toutefois que, pour que ce progrès soit durable, il faut des mesures contraignantes qui dépassent la seule bonne volonté des acteurs. Les points qui suivent résument nos arguments en faveur d'une loi sur la parité :

- Nous considérons tout d'abord que la parité n'est pas une option, mais un droit et que, pour qu'il soit exercé, il faut des mesures législatives. Comme nous le mentionnions en 2017 dans notre mémoire à la Commission des relations avec les citoyens, « ...nous nous appuyons sur le principe du droit à l'égalité de représentation dans nos institutions publiques découlant du droit à l'égalité des femmes garanti dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Pour articuler ce principe, on doit passer par une loi comme on l'a fait pour les droits garantis en matière de congé de maternité, d'équité salariale ou d'égalité économique des époux ».

Ajoutons, comme l'indique le journal *La Presse* le 9 mars 2019 au sujet d'une publication de l'Union interparlementaire, « Le rapport de l'UIP montre que les quotas électoraux pour les femmes se sont maintenant étendus à toutes les régions du monde, avec plus de 130 pays qui ont adopté de tels systèmes ». On a souvent tendance à croire que ce qui ne se fait pas chez nous existe peu ailleurs. Force est de constater que, sur la parité, le Québec est resté très timide en matière de législation, pour ne pas dire à la traîne.

- Si l'avancée des femmes lors des élections de 2018 au Québec est manifeste, celle-ci n'est pas exempte de reculs possibles comme celui que nous avons vécu entre 2012 et 2014, perdant d'un coup 5,6 % d'élues. Rappelons par ailleurs, comme l'indique le Groupe Femmes, Politique et Démocratie dans son mémoire à la présente commission, qu'au

palier fédéral, bien qu'ayant présenté 43,3 % de candidates aux élections de 2019, les partis politiques n'ont fait élire que 33,3 % de femmes à la Chambre des communes.

- Le déséquilibre de représentation entre les hommes et les femmes dans les parlements est d'ordre systémique. L'apprentissage des rôles sociaux, la tradition de gouvernance au masculin, l'absence de modèles féminins, les règles du jeu qui constituent la culture du pouvoir, la perception des responsabilités familiales sont parmi la liste des obstacles à l'entrée des femmes en politique. C'est d'ailleurs pourquoi, conjointement avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, nous avons créé en juin 2019 le club politique Les Elles du pouvoir, lieu de réflexion, d'échange et d'habilitation (*empowerment*). Toutefois, reconnaître les obstacles et chercher à les dépasser à coups d'efforts personnels et collectifs n'est pas suffisant. Il faut des mesures contraignantes auxquelles les partis doivent se conformer afin d'inscrire la parité dans la pérennité.
- Nos lois reflètent nos valeurs et les mesures qu'elles contiennent sont autant de repères pour nos manières de vivre ensemble. Une loi sur la parité enverrait un signal clair de la société québécoise en ce qui concerne la présence des femmes à l'Assemblée nationale. Plus qu'un souhait, un objectif louable, voire un progrès, on y verrait l'expression d'une volonté ferme, appuyée par des moyens concrets. Et surtout, on passerait d'une approche laissant aux personnes et aux partis le soin de faire progresser la parité au gré de leur volonté à une obligation juridique infléchissant leur action.
- À l'encontre d'une loi sur la parité persiste le mythe de la compétence. Une femme ne doit pas être choisie comme candidate, encore moins élue, du seul fait de son genre. C'est une affaire de qualifications, de capacités, de talent. Ah oui? Est-ce à dire que les femmes sont absentes des parlements faute de compétences et que les hommes ont eu à prouver les leurs pour y accéder? À travers quel processus, quel examen,

quel concours? Rien de tel. Les hommes sont en plus grand nombre car les lieux de pouvoir leur apparaissent naturels, taillés sur mesure pour eux. Les femmes, nous l'avons dit, font face à des obstacles systémiques qui les rendent plus hésitantes à se projeter en politique. Qui plus est, elles ont si bien intériorisé l'idée que ce n'est pas spontanément leur place que leur manque de confiance en leurs capacités trouve écho dans l'invocation de la compétence. Mais plus l'indice de confiance en elles grandira, moins les allusions à la compétence auront prise sur les femmes.

C'est avec ce regard sur l'enjeu de la parité, à la fois exigeant et ambitieux, que nous abordons le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin. Nous pensons qu'il faut marquer le coup avec des mesures contraignantes qui indiquent bien la volonté de la société québécoise d'être représentée au plus haut niveau politique par des hommes et des femmes, à parts égales. Regardons le PL n° 39 à cet égard et jugeons de son efficacité.

Il y a bien mention de l'objectif de la parité dans le préambule sous la forme suivante : « Considérant que les partis politiques devraient viser à atteindre la zone paritaire, en présentant entre 40 % et 60 % de candidates aux élections générales. » Cet objectif est louable et nous en saluons l'inscription noir sur blanc dans le projet de loi. C'est en soi un pas important qu'aucune loi du Québec n'a encore jamais franchi. Malheureusement, il n'est pas suivi de mesures véritablement contraignantes et risque donc d'être sans lendemain. En effet, cet énoncé se prolonge dans l'article 73 du PL n° 39, insérant l'article 259.0.4 à la Loi électorale afin de forcer le parti politique à « au plus tard le troisième jour qui suit la prise du décret d'une élection générale, transmettre au Directeur général des élections un énoncé relatif aux objectifs que se fixe son parti en ce qui concerne la parité entre les femmes et les hommes ». Aucun seuil n'est fixé, de sorte que le préambule apparaît comme une déclaration de bonnes intentions dont on ne pourra exiger la matérialisation. Tout au plus peut-on espérer que l'opinion publique fasse pression pour que les objectifs fixés soient à la hauteur des attentes.



Dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin, nos collègues Marie Malavoy et Carole Thérberge ont présenté un mémoire au nom du Comité des femmes du Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec.

L'article qui suit, soit 259.0.5, exige bien de, « au plus tard le douzième jour qui précède celui du scrutin, transmettre au Directeur général des élections un rapport au sujet de l'atteinte des objectifs fixés dans l'énoncé au regard des candidatures du parti », mais comme il n'y a pas d'exigences précises, outre ce que le parti aura lui-même déterminé, les risques sont faibles de rater la cible. L'obligation c'est de transmettre un rapport, non de prouver qu'on a atteint la zone paritaire. Il est donc fort peu probable qu'un parti perde son autorisation, comme stipulé à l'article 31 du PL n° 39, tant l'exigence est minime. Qui plus est, seules des pénalités financières mineures sont prévues par la loi en cas de non-respect des exigences (article 209 du PL n° 39).

Devant ces constats, nous croyons utile de réitérer la position de notre Comité présentée en 2017. Une loi sur la parité contiendrait tout d'abord l'obligation pour chaque parti politique de présenter au moins 40 % de femmes lors d'une élection. Nous nous situons dans ce qu'on appelle la « zone paritaire », fixée entre 40 % et 60 % de candidatures

féminines. C'est ce que le PL n° 39 retient dans son préambule. La preuve fut faite lors de l'élection de 2018 que cet objectif est atteignable. Consacrons-le dans la loi en exigeant que, tant l'énoncé relatif aux objectifs d'un parti que le rapport qu'il doit transmettre au Directeur général des élections, comportent l'obligation de se situer en zone paritaire.

Par ailleurs, nous pensons que le projet de loi devrait inclure une bonification par le Directeur général des élections, du financement des partis politiques qui ont atteint l'objectif de 40 % de femmes élues à l'Assemblée nationale. Car il peut y avoir un monde entre le pourcentage de candidatures féminines aux élections et le nombre de femmes siégeant au Parlement. Lors de l'élection de 2018, plusieurs partis ont atteint la parité parfaite entre candidates et candidats, mais le résultat final a montré qu'un écart substantiel existait entre le nombre de femmes et d'hommes bel et bien élus. De plus, nous pensons qu'une approche incitative plutôt que coercitive a plus de chances de succès sur le fond. Le principe des amendes en effet, octroyées aux partis qui ne

présentent pas suffisamment de candidates aux élections, laisse la porte ouverte à la possibilité de payer l'amende au lieu de se conformer à la loi. Nous préférons récompenser les bons résultats, d'autant plus que le financement des partis politiques est maintenant essentiellement public au Québec, ce qui donne au Directeur général des élections un véritable levier pour influencer le cours des choses.

Nous souhaitons aborder en terminant un aspect fondamental du projet de loi n° 39. Certes, il introduit pour la première fois des articles touchant la parité. Mais nous savons aussi que le gouvernement a l'intention de tenir un référendum sur la réforme du mode de scrutin, laissant ainsi le peuple québécois juger de l'issue de cet enjeu. Sans nous prononcer sur le fond de la question, d'un simple point de vue démocratique, cela peut se comprendre en ce qui concerne le choix du mode de scrutin lui-même. En effet, on peut concevoir que deux camps se forment, l'un pour plaider le maintien du système actuel de vote uninominal à un tour, l'autre pour aller dans le sens d'un type proportionnel mixte. C'est une question d'opinion. L'un ou l'autre système a droit de cité et l'on trouvera des justificatifs pour chacun deux, s'appuyant sur des expériences concrètes, des points de vue d'experts et des revendications de citoyens. Mais, quel que soit le mode de scrutin choisi en définitive, il faudra qu'une loi vienne formaliser les obligations des partis face à la parité, tel que prévu dans le préambule du PL n° 39. Par quel processus? Certainement pas selon nous au terme d'un référendum. En aucun cas pouvons-nous laisser au jugement de la société une question de droit comme la parité. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. La parité entre les hommes et les femmes ne peut être soumise à un vote populaire. Cela équivaldrait à envisager que, le « contre » l'emportant, cet objectif serait mis sous le boisseau.

Permettez-nous de prendre un exemple qui a marqué la législation de l'Assemblée nationale et dont plusieurs d'entre nous furent des actrices : celui de la Loi sur l'équité salariale, votée en 1997. Durant des années, divers groupes de la société civile ont réclamé que les salaires entre les hommes et les femmes soient rééquilibrés afin de réduire un écart en grande partie dû à des facteurs systémiques. Au terme d'un long processus, le gouvernement en place a élaboré un projet de loi qui fut finalement voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Il ne serait venu à l'idée de personne de soumettre à la volonté populaire, via un référendum, la question de l'équité salariale. Sa pertinence étant apparue claire aux yeux des parlementaires, bien appuyés par des consultations publiques et les représentations de nombreux groupes, on est passé à l'action. Autrement dit, lorsque l'on trace les contours du bien commun en matière de droit, on ne peut laisser l'opinion publique disposer de son sort.

En conséquence, nous estimons que les articles qui traitent de la parité dans le PL n° 39 doivent être distingués de ceux qui abordent la réforme du mode de scrutin elle-même. Ces articles ne doivent pas être soumis à un référendum, mais bien mis en application dès la prochaine élection.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à notre mémoire et espérons avoir pu contribuer à éclairer votre démarche de législateur. Les attentes à votre égard sont élevées, les enjeux cruciaux et les défis immenses. Mais vous avez entre les mains la possibilité d'un progrès de taille pour le Québec. Puissiez-vous le mener à terme!

Pour le Comité des femmes du Cercle des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec

■ **Marie Malavoy, Hélène Daneault,
Louise Harel, Lucienne Robillard,
Carole Théberge**

CAMPAGNE DE LA FONDATION POUR LA LANGUE FRANÇAISE

« Le français, notre bien le plus précieux. »

- Pauline Marois

Sous la présidence de la première ministre Pauline Marois, la campagne de financement de la Fondation pour la langue française, lancée il y a un an, va bon train malgré ces temps difficiles en raison de la crise sanitaire.

« Si j'ai accepté de tout cœur cette mission, avec beaucoup de fierté, c'est que l'avenir de la langue française me préoccupe grandement. Ce que nous avons de plus précieux au Québec, c'est une langue commune. Le français, il faut s'en occuper! Et pour ce faire, l'apport des jeunes et des nouveaux Québécois est essentiel. Nous devons leur tendre la main. Il faut briser les clivages et trouver de nouvelles façons pour amener tous les francophones à se sentir concernés », de souligner Pauline Marois, première ministre du Québec de 2012 à 2014.

La Fondation pour la langue française.
Photographe : Patrick Palmer



Pauline Marois

Les fonds recueillis par cette campagne de financement sous le thème « *Je parle français par cœur* » serviront essentiellement à financer des projets d'intégration à la culture québécoise.

La Fondation peut compter sur de précieux donateurs, notamment le Mouvement Desjardins, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Québecor, Power Corporation Canada, M. Serge Godin, M. Serge Martin et la présidente de la campagne elle-même, M^{me} Pauline Marois. La campagne a un objectif de cinq millions de dollars. À ce jour, la Fondation a amassé environ deux millions de dollars en dons majeurs.

Résolument apolitique, cette fondation est coprésidée par M^e Maxime Laporte, l'ex-président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) et par M. John Parisella, ancien chef de cabinet des premiers ministres Robert Bourassa et Daniel Johnson (fils). La présidence d'honneur de la Fondation a été confiée à Dany Laferrière, de l'Académie française, un écrivain parmi les plus estimés de la Francophonie.

M^e Maxime Laporte, qui a été président général de la SSJB au cours des six dernières années, s'est réjoui que cette campagne rassemble autant de personnalités d'horizons divers, unies pour célébrer et promouvoir la langue française.

M. John Parisella, de son côté, a toujours affirmé son attachement à la langue commune : « J'aime la langue française. J'aime travailler en français. J'ai passé les deux tiers de ma vie dans un milieu francophone, et j'en suis fier. Avoir une langue commune, c'est fondamental. Ça concerne tout le monde. Le français, il faut se l'approprier ».

Parmi les projets déjà en cours, mentionnons celui du Carrefour interculturel de francisation et d'immersion, à Montréal, qui offre un grand nombre d'activités aux travailleuses et travailleurs immigrants. Ce sont des activités permettant d'améliorer leur connaissance de la langue française tout en facilitant leur intégration.

La Fondation pour la langue française
Photographe : Patrick Palmer



Le premier ministre François Legault, Pauline Marois, John Parisella, Maxime Laporte

Le Carrefour est une initiative de la Fondation pour la langue française, réalisée en partenariat avec l'Office québécois de la langue française. Loin de vouloir se substituer à quelque école que ce soit, il se présente plutôt comme un lieu et un outil

permettant à tous les Québécois d'échanger et de parler français entre locuteurs de différents niveaux de maîtrise, que ce soit par des visites des quartiers de Montréal, l'activité sportive ou culturelle, en somme tout ce qui peut favoriser l'apprentissage de notre belle langue française.

Pensons également à ce projet de jumelage linguistique de la Fondation initié par Catherine Perrin. Née du contexte de pandémie et de l'impossibilité de mettre en œuvre le projet *Les Multiples*, cette initiative a déjà permis près de 150 jumelages entre des bénévoles de la Fondation et des étudiants qui échangent chaque semaine sur divers sujets. Rappelons que le projet *Les Multiples* permettra la tenue de rencontres entre les médias publics, le milieu culturel et les centres de francisation pour immigrants.

Source : La Fondation pour la langue française

La Fondation pour la langue française est le seul organisme de bienfaisance entièrement voué à la promotion du français au Québec et au Canada. Sa mission consiste à rassembler celles et ceux qui ont notre langue à cœur et qui voient en la vitalité du français un facteur essentiel de cohésion sociale.

Organisme non partisan, la Fondation pour la langue française entend rassembler les forces vives de la société québécoise et des communautés francophones du Canada. Elle poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir le français comme langue commune au Québec;
- Améliorer la qualité de la langue parlée et écrite;
- Soutenir la recherche sur la langue française et la culture francophone;
- Contribuer à la francisation des allophones.

La langue française est un important élément de fierté collective. Ensemble, contribuons concrètement à la qualité et au rayonnement de ce joyau.

Fondation pour la
langue française



LA FONTAINE DES ABÉNAQUIS DE BETTY BALDWIN

Les réserves de l'Assemblée nationale regorgent d'œuvres d'art qui méritent de sortir de l'ombre. Le tableau de Betty Baldwin représentant la « fontaine du Sauvage »⁶ est certainement l'une d'elles.



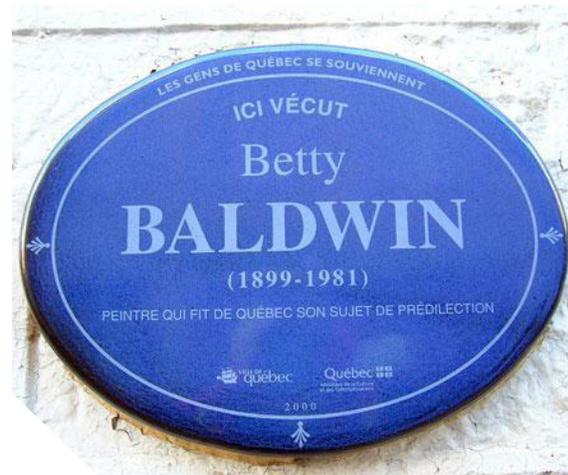
La fontaine des Abénaquis de Betty Baldwin

L'œuvre de 60 x 50 cm est l'une des rares huiles sur toile représentant l'hôtel du Parlement et l'une de ses composantes architecturales. La beauté et la finesse de l'emblématique aménagement de l'entrée principale, imaginée par Eugène-Étienne Taché, et les bronzes de Louis-Philippe Hébert ont charmé une peintre d'origine anglaise, Betty Baldwin, qui a fait de Québec sa ville d'adoption dans les années 1920.

Même s'il est difficile de la dater avec précision, on peut estimer que Betty Baldwin peignit la scène dans les années 1940. La toile a fait les joies d'un collectionneur privé jusqu'à son acquisition par l'Assemblée nationale en 2011.

Née à Leeds en Angleterre en 1889, Betty Baldwin est, dès son jeune âge, initiée au dessin et à la peinture par son père le peintre William F. Smiles. Après des études à Londres et à Paris, elle s'installe d'abord à New York et Portland dans le Maine, puis s'établit définitivement à Québec à compter de 1924 avec son mari, le violoncelliste Percy Baldwin.

Sa nouvelle ville d'adoption devient un de ses principaux sujets de prédilections. Jusqu'à son décès, en 1981, cette artiste talentueuse peindra les charmes de la ville et de la région en plus d'enseigner la peinture dans son studio situé au dernier étage de la maison Louis-Jolliet à Québec.



Plaque de Betty Baldwin

Une rue de la ville porte aujourd'hui son nom, dans le district de Loretteville-Les Châtelains de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, et une plaque « Ici vécut Betty Baldwin » a été installée au 31, rue Couillard dans le Vieux-Québec.

■ **Alain Gariépy**

Service des archives et de la numérisation
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

⁶ Pour en apprendre davantage sur les différentes appellations de la fontaine et des deux bronzes qui la compose, devant l'entrée principale de l'hôtel de Parlement, voir : Gaston Deschênes, *Le Parlement de Québec. Histoire, anecdotes, légendes*, Multi-Monde, 2005, p. 193-199.

La description des ouvrages est celle des éditeurs et n'engage pas *Le Temps de parole*.

Ici Christine St-Pierre

De l'école de rang au rang de ministre

Par Christine St-Pierre

Avec la collaboration de Marc Gilbert

Éditions du Septentrion, 2020, 308 pages

Ici Christine St-Pierre. Voici la carrière hors du commun d'une femme de coeur. De ses origines modestes et campagnardes à son entrée à Radio-Canada, vous découvrirez le parcours d'une femme déterminée et engagée, mais surtout passionnée par les gens et la vie. Christine St-Pierre sera recherchiste, journaliste, reporter et correspondante, entre autres à Québec, à Ottawa et à Washington.

Après plus de 30 ans à décrire, à rapporter, à analyser et à faire comprendre le monde politique et la portée des actions diplomatiques, elle décide de se lancer elle-même dans l'arène politique. Elle sera ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, puis ministre des Relations internationales et de la Francophonie.

Depuis sa première élection en 2007, elle s'engage chaque jour à faire progresser la cause des femmes, à défendre les droits des personnes et des organismes qu'elle représente et à faire reconnaître le caractère culturel unique des Québécoises et des Québécois.



Le sens du pays. Refonder le combat indépendantiste

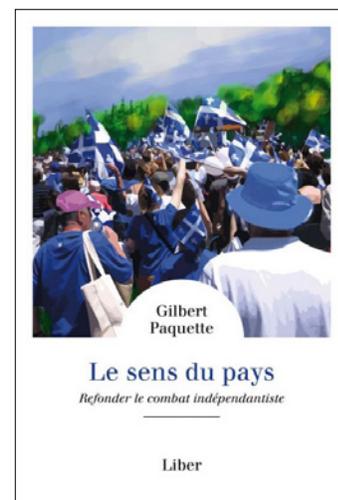
Par Gilbert Paquette

Éditions Liber, 2020, 264 pages

Au lendemain de l'élection du 1^{er} octobre 2018, ses appuis populaires sont tombés en deçà de son premier résultat électoral, 23 %, obtenu en 1970. Encore plus inquiétante est la panne d'espoir qui paralyse beaucoup d'indépendantistes. Tel est le résultat de ce que l'auteur appelle la provincialisation de la politique québécoise. Cela doit changer : nous devons retrouver, dit-il, le sens du pays et reprendre la route de l'émancipation nationale. Il y a urgence à une véritable refondation indépendantiste.

Des questions difficiles se posent et doivent être résolues. Le Parti québécois a-t-il perdu sa pertinence et son utilité comme véhicule de notre émancipation ? Doit-il céder la place, pour cette mission, à un autre parti ? Doit-on faire surgir de la société civile un véhicule plus englobant ? Ou plusieurs, chacun à même d'obtenir l'appui d'une partie de la population, en fondant entre eux une alliance capable de créer une majorité populaire pour l'indépendance ?

À travers l'histoire du Parti québécois et plus largement du mouvement indépendantiste, cet ouvrage répond à ces questions. Il le fait de manière claire, engagée, optimiste, non partisane, en évacuant la peur et le double langage qui bloquent encore la marche vers le pays du Québec.





Martine Ouellet. Oser déranger

Par Nathaly Dufour

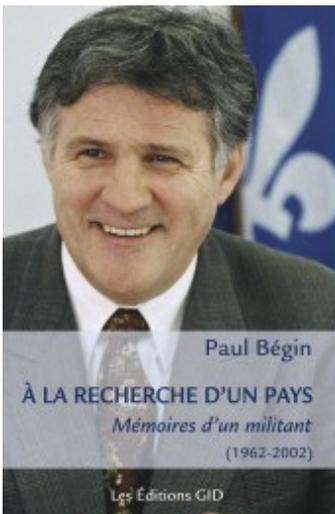
Québec-Amérique, 2020, 248 pages

Nous ne sommes pas habitués à entendre une personnalité politique expliquer ce qui s'est réellement passé, à l'entendre nommer les choses et les gens. Ça dérange. On m'a souvent suggéré d'écrire mes mémoires et j'ai toujours refusé. Alors pourquoi maintenant? Parce que j'ai pu constater à quel point on avait dénaturé ce que je suis, ce que je fais, ce à quoi j'aspire. Personne n'aime qu'on brosse un tableau sombre à son propos. Mais au-delà des blessures d'ego, ce sont les trahisons qui font mal. Ce sont les agendas cachés qui nuisent. Les intérêts personnels qui passent loin devant ceux du bien commun.

Avaler sa pilule et partir sans faire de vagues est de mise. Pourtant, ne nous prétendons-nous pas avides de vérité, épris de justice? À une époque où les rumeurs et les « fake news » se propagent à vitesse 5G, n'est-il pas particulièrement pertinent de connaître les faits afin de se forger une opinion? À voir la réaction de certains, on peut en douter. Mais posons-nous la question : à qui sert cette omertà sur la vérité?

Alors, m'adresser directement à vous, vous raconter mon histoire? Absolument. Maintenant, plus que jamais. Mea culpa d'avoir laissé courir toutes sortes de déformations et d'histoires à mon sujet. Je vous propose de mettre de côté vos préjugés et de repartir à neuf.

Bonjour, je suis Martine. Ravie de faire votre connaissance!



À la recherche d'un pays. Mémoires d'un militant (1962-2002)

Par Paul Bégin

Les Éditions GID, 2020, 774 pages

Militant indépendantiste, député et ministre, Paul Bégin a été un témoin et un acteur important du monde politique québécois pendant quarante ans.

Il présente et commente dans cet ouvrage passionnant les épisodes clés de l'évolution politique du Québec qu'il a vécus au fil de quatre décennies de lutte personnelle et collective pour l'indépendance du Québec.

Les amateurs d'histoire politique et sociale et les lecteurs intéressés à mieux connaître le Québec des années 1960 à 2000 dévoreront les souvenirs de cet homme déterminé qui a exercé de lourdes responsabilités dans l'intérêt des Québécois.

Paul Bégin donne sa version des faits de manière aussi franche que directe, à l'image de l'homme politique qu'il a été.

De ses années d'apprentissage au collège jusqu'à son départ coup de poing du Conseil des ministres, en passant par l'élection du Parti québécois et les deux référendums, il lève le voile sur le travail d'un militant pour l'indépendance, d'un député pour ses électeurs, d'un ministre pour l'avancement du Québec.

À travers le récit d'une vie consacrée à la réalisation d'un idéal, il rappelle, surtout, l'importance de rester fidèle à ses principes et à ses convictions profondes.

Pauline Marois. Au-delà du pouvoir

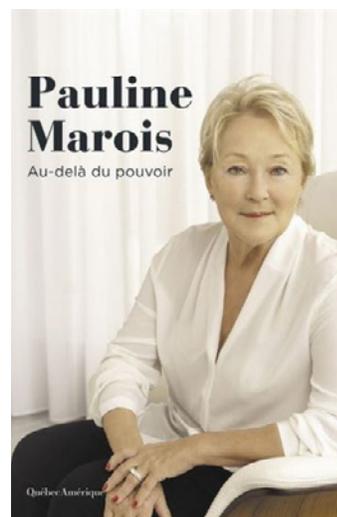
Par Élyse-Andrée Héroux

Québec-Amérique, 2020, 440 pages

Qui est Pauline Marois? On connaît la personnalité publique, la femme d'engagement. On a vu la battante se hisser au sommet du pouvoir et occuper, pour la première fois de notre histoire, le siège de première ministre. Mais le parcours singulier de celle qui a dirigé un nombre record de ministères reste méconnu.

Aujourd'hui, Pauline Marois se raconte avec authenticité, s'attachant aux moments forts qui ont façonné la femme qu'elle est : ses origines modestes, l'importance de sa famille, ses valeurs, les causes qui lui sont chères ainsi que les hauts et les bas de sa longue carrière. En levant le voile sur ses souvenirs, elle révèle, sans complaisance et sans amertume, les deux côtés de la médaille du pouvoir, mettant en lumière les enjeux soulevés par la faible représentation des femmes en politique.

Au-delà du pouvoir se lit comme un roman, tout en constituant un survol saisissant des cinquante dernières années de notre histoire politique. C'est un ouvrage incontournable pour qui veut faire un bout de chemin avec cette femme d'exception qui, au-delà des jugements et des opinions, a consacré sa vie au service du Québec.



Journées de ministre. La politique québécoise, vue de l'intérieur

Par David Heurtel

VLB éditeur, 2020, 232 pages

L'idée de devenir un jour ministre ne venait sans doute pas à l'esprit du petit garçon de six ans qui regardait les débats de l'Assemblée nationale à la télévision entre deux dessins animés, mais ce n'est pas d'hier que la politique fascine David Heurtel! À l'époque du premier référendum, admirateur tourmenté de Lévesque et de Trudeau, il collectionnait en cachette les macarons du OUI, tandis que, fidèle au choix d'un grand-père qu'il adorait, il arborait ceux du NON. Jeune libéral amèrement déçu par l'échec de l'accord du lac Meech, il deviendra souverainiste. C'est bien des années plus tard que, révolté par la charte des valeurs portée par le PQ, il a fini par faire le saut en politique aux côtés des libéraux. Il est élu député, puis nommé ministre par Philippe Couillard.

En montrant, parfois heure par heure, le quotidien échevelé d'un ministre, le livre expose les rouages de la politique, une machine grippée, usante, obsédée par le rythme médiatique, et qui perd trop souvent de vue sa véritable mission : servir le peuple. Ministre de l'Environnement puis de l'Immigration, David Heurtel a traversé son lot de crises, fait autant de gaffes que de bons coups. Son témoignage candide, drôle, et sincèrement engagé offre une vision inédite du véritable fonctionnement d'un gouvernement.



Insurrection appréhendée. Le grand mensonge d'Octobre 1970

Par Jean-François Lisée

Carte Blanche, La boîte à Lisée, 2020, 294 pages

L'application de la loi des mesures de guerre au Québec en octobre 1970 est, par sa gravité et ses conséquences, unique parmi les pays occidentaux qui sont aussi aux prises avec des actes terroristes. Pourquoi? Ce livre explique comment est née puis s'est imposée dans la tête de Pierre Trudeau et Robert Bourassa, l'idée d'infliger à la société québécoise un choc psychologique apte à traumatiser, non seulement les petits réseaux d'appui au terrorisme felquistes, mais à l'ensemble du mouvement nationaliste. Il raconte aussi comment ils ont manœuvré pour inventer une inexistante « insurrection appréhendée ».





Liza Frulla. La passionaria

Par Judith Lussier
Flammarion, 2020, 336 pages

Sa personnalité frondeuse a inspiré un personnage de télésérie. Ses émois ont usé les stylos des chroniqueurs parlementaires. Liza Frulla a réussi à faire sa place dans des milieux typiquement masculins : le sport, les affaires, puis la politique. Chaque fois, elle y a laissé sa marque. Ses contributions sur les scènes provinciale et fédérale méritent d'être rappelées à la mémoire. On lui doit notamment la mise en œuvre de la politique culturelle du Québec, la création du Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles, l'exemption de la TVQ sur le livre et la signature de la Convention sur la diversité culturelle de l'UNESCO avec la participation du Québec



René Lévesque et nous. 50 regards sur l'homme et son héritage politique

Par Marie Grégoire et Pierre Gince
Les Éditions de l'Homme, 2020, 368 pages

En 1960, René Lévesque fait le saut en politique avec l'« équipe du tonnerre » de Jean Lesage. Ministre des Ressources naturelles, l'ancien journaliste pilote le projet de nationalisation de l'électricité. Sa conviction profonde que le Québec doit être maître de son destin l'incite à fonder le Mouvement souveraineté-association, puis le Parti québécois. Une fois aux commandes de l'État, de 1976 à 1985, il poursuit l'héritage de la Révolution tranquille en multipliant les réformes.

Profondément démocrate, René Lévesque aura jonglé tout au long de sa carrière politique avec la quête d'un pays et la gestion d'un État en mutation.

À l'aube de son centième anniversaire de naissance, que reste-t-il de lui et de l'empreinte qu'il a voulu laisser sur le Québec? Les auteurs sont allés à la rencontre de membres de sa famille, d'amis, de collaborateurs, d'observateurs et d'adversaires pour tenter de répondre à cette question complexe. Ceux-ci se sont confiés avec franchise pour nous faire découvrir « leur » René Lévesque dans ce portrait intime et pluriel.

VOUS POURRIEZ AIMER AUSSI...

■ **Les lieux du pouvoir au Québec**

Par Marco Bélair-Cirino et Dave Noël
Les éditions du Boréal, 2019, 252 pages

■ **Georges-Henri Lévesque, un clerc dans la modernité**

Par Jules Racine St-Jacques
Les Éditions du Boréal, 2020, 492 pages

■ **Repenser la nation. L'histoire du suffrage féminin au Québec**

Par Denyse Baillargeon
Les éditions du remue-ménage, 2019, 238 pages

Dans le récent ouvrage *Robert Bourassa et nous*, quelque 45 personnalités témoignent de l'héritage politique de l'ancien premier ministre du Québec. Parmi ces témoignages, sous la forme d'un entretien, celui de Claude Castonguay qui fut ministre de la Santé dans le premier gouvernement Bourassa, de 1970 à 1973.

Avec l'aimable autorisation des Éditions de l'Homme et des auteurs Marie Grégoire et Pierre Gince, nous reproduisons ce témoignage de M. Castonguay qui, à 91 ans, est toujours un observateur attentif des grandes questions politiques et sociales, notamment par ses fréquents articles dans le quotidien *La Presse*.

Né à Québec le 8 mai 1929, Claude Castonguay est conseiller auprès du gouvernement Lesage lorsqu'il fait la connaissance de Robert Bourassa. Président de la commission d'enquête Castonguay-Nepveu en pleine Révolution tranquille, il devient, de 1970 à 1973, député de Louis-Hébert, ministre de la Santé et ministre des Affaires sociales au sein du premier gouvernement Bourassa. Il est reconnu comme le père de l'assurance maladie. Par la suite, il a eu une remarquable carrière dans les affaires et contribué au développement de Québec inc. Aujourd'hui, il demeure actif et prend régulièrement la plume pour participer aux débats publics.

Vous souvenez-vous de votre toute première rencontre avec Robert Bourassa?

Oui, tout à fait. C'était durant les années 60. Robert Bourassa était député dans l'opposition libérale. Il était critique en matière de santé. Je présidais alors la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, maintenant appelée commission Castonguay-Nepveu. Il m'appelait de temps à autre pour obtenir des données recueillies par la Commission.

Quelle a été la première impression qu'il vous a laissée?

Au départ, son attitude était celle d'un économiste et d'un technocrate. Il voulait toujours analyser tous les aspects d'une question avant de prendre position. Mais, malgré cette allure, dans l'âme il était fasciné par la politique. À l'occasion d'une conversation avec sa mère, elle m'avait raconté que Robert courait les assemblées politiques dès l'âge de 10 ou 11 ans !

Comment en êtes-vous venu à faire le saut en politique avec lui?

Au début des années 60, bien que j'étais un jeune actuaire inconnu, le premier ministre Jean Lesage m'avait confié le mandat de rédiger un rapport qui a donné naissance au Régime des rentes du Québec. Puis, vers la fin de son deuxième mandat, monsieur Lesage m'avait demandé de brosser un portrait de la santé et des services sociaux. C'est à la suite de cet avis que le nouveau premier ministre Daniel Johnson a décidé – à la suite de sa victoire sur les libéraux – de créer la commission Castonguay-Nepveu. En 1970, Robert Bourassa est devenu chef du Parti libéral du Québec et il m'a approché comme candidat en me promettant de me confier la mise en application du rapport de cette commission. Le lendemain, c'est monsieur Lesage qui m'a appelé à son tour. Il m'a offert la succession dans son comté de Louis-Hébert, que j'habitais. Puisqu'il avait contribué à me faire connaître, il m'a dit : « Je vous ai rendu un service, c'est maintenant à vous de m'en rendre un. » Nous avons été élus et, comme convenu, Robert m'a confié les ministères de la Santé et du Bien-être social.

Dans quel contexte le régime d'assurance maladie a-t-il été implanté?

Dès le mois de juin 1970, nous avons fait adopter, avec l'appui de deux des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale, la Loi sur l'assurance maladie. Malgré le grand besoin de cette mesure, les médecins spécialistes l'ont combattue et se sont engagés dans une grève qui s'est avérée très dure. Mais Robert tenait énormément à cette loi et nous avons fait en sorte qu'elle soit adoptée.

Régie de l'assurance maladie
Photographe : Krieger



Robert Bourassa, le premier ministre de l'époque, en compagnie de Robert Després et de Claude Castonguay.

À peine élu, votre gouvernement a été confronté à la crise d'Octobre. Quel type de leader a été Robert Bourassa dans cette situation en particulier?

Nous étions un jeune gouvernement élu quelques mois auparavant. Et personne, au Québec et au Canada, n'avait jamais vécu pareille crise – que ce soit parmi les élus, les hauts fonctionnaires et les corps policiers. Lors des réunions du conseil des ministres et durant toute cette période, Robert Bourassa est demeuré calme malgré la gravité de la situation. Il était à l'écoute, s'assurant de maintenir l'unité au sein du conseil des ministres et du caucus des députés. Ultimement, c'est lui, le premier ministre, qui maintenait les discussions avec le gouvernement fédéral et prenait les décisions nécessaires. Ainsi, il m'a appris en pleine nuit l'arrivée imminente de l'armée dans les rues de Montréal – c'était alors que je faisais approuver par l'Assemblée nationale l'obligation pour les médecins spécialistes de mettre fin à leur grève.

Il est évident que la crise d'Octobre a marqué Robert Bourassa. À partir de là, le maintien de la paix sociale est devenu un critère de tout premier ordre dans toutes ses décisions.

En 1971, il y a eu la Conférence fédérale-provinciale de Victoria et vous avez fait partie de la délégation québécoise. Racontez-nous...

Robert Bourassa a été le premier des premiers ministres du Québec à mettre autant l'accent sur l'économie : la création de 100 000 emplois, le Projet de la baie James et de saines finances publiques. La question constitutionnelle l'intéressait moins. Grâce aux travaux de la commission d'enquête que je présidais, je savais que la santé et les services sociaux étaient de compétence provinciale. Or, c'était clair pour moi que ce qui allait survenir à Victoria n'allait pas du tout tenir compte des compétences du Québec. C'est pour cette raison que je me suis impliqué. Au cours de l'hiver précédant la Conférence, Bourassa et moi étions allés à Ottawa rencontrer Pierre Trudeau et son ministre de la Justice, John Turner. Trudeau, sans discussion, nous avait dit d'entrée de jeu qu'il ne saurait être question de pouvoirs particuliers, de société distincte ou d'un quelconque statut particulier pour le Québec. À la suite de cette rencontre et dans le but que le Québec ne se retrouve pas seul à Victoria, j'ai fait le tour des provinces afin que les ministres de la Santé se prononcent sur la reconnaissance de la compétence des provinces dans le domaine de la santé. Ils avaient tous accepté d'appuyer le Québec. Tous! Mais, fidèle à lui-même, Trudeau a envoyé des émissaires pour dire aux gouvernements des provinces : « Si vous embarquez avec le Québec, oubliez les programmes d'aide fédérale, les paiements aux pêcheurs, à ceci ou cela... » Une fois les premiers ministres, ministres et hauts fonctionnaires réunis à Victoria – et sachant que c'est moi qui avais le dossier en main pour le Québec –, Trudeau a organisé, le premier soir, une sortie en bateau. Afin d'exclure toute voix dissidente, il n'y avait que les premiers ministres pour cette sortie. Pas de ministres, ni personne d'autre. C'était, à n'en pas douter, une activité visant à mettre énormément de pression sur Bourassa.

Robert avait un grand talent pour ne pas dire oui ou non, en plus de laisser croire qu'il avait pu dire une chose et son contraire. Ainsi, au terme de la Conférence, les premiers ministres auraient retenu qu'il avait dit oui à l'accord de Victoria alors que

Bourassa m'a assuré, sur notre vol de retour de Victoria, qu'il avait dit non! De retour au Québec, le conseil des ministres a entériné le refus de la Charte de Victoria, une décision appuyée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Marc Lalonde affirme que monsieur Bourassa lui avait donné sa parole, tout comme à monsieur Trudeau, sur le texte qui devait être approuvé, et ce, avant même la tenue de la Conférence de Victoria.

Comme je n'ai pas participé à ces discussions, je ne peux me prononcer sur ce point. Cependant, selon Julien Chouinard – le greffier du Conseil exécutif qui avait été l'interlocuteur de Marc Lalonde –, rien n'avait été décidé pendant la Conférence de Victoria. À noter que la fonction de greffier n'est pas politique.

Quelle confiance accordait-il à ses ministres?

Je ne peux pas parler pour les autres mais, dans mon cas, il m'a vraiment fait confiance. Il faut dire que nous avons clarifié les règles dès le départ, au moment de la grève des médecins spécialistes. J'avais appris que le président de la Fédération des médecins spécialistes avait obtenu, sans que j'en sois informé, une rencontre avec le premier ministre – dans le but évident de me court-circuiter. Je suis allé le voir et je lui ai dit : « Robert, si tu veux t'occuper du dossier, alors prends-le et je vais me retirer. Sinon, laisse-moi m'en occuper en entier puisque de telles rencontres nuisent à ma crédibilité et à mon autorité. » À ma connaissance, ce genre d'événement ne s'est jamais reproduit.

Au quotidien, quel type de leader était-il?

Avec ses ministres, il suivait l'évolution de leurs dossiers, tout en n'étant pas directif. Avec le caucus des députés, il laissait chacun s'exprimer. Il savait, d'instinct, quand un tel ou un tel devait évacuer de la vapeur ou avait besoin d'être appuyé. Sur le plan plus personnel, il était très humain.

Lors de son premier mandat, il s'était entouré de jeunes conseillers. En plus, il avait un conseiller plus âgé et d'un profil différent, Paul Desrochers. Ce dernier est devenu une sorte d'éminence grise.

Je n'ai pas compris pourquoi Bourassa lui faisait tant confiance car il était d'une autre culture. Il était le genre qui intervenait en coulisse. Desrochers prenait beaucoup de place. Tôt après ma nomination, il a essayé d'intervenir dans un de mes dossiers. Nous nous sommes rencontrés et je lui ai dit : « Si tu essaies à nouveau de mettre ton nez dans mon ministère, ça ne se passera pas bien. » Il savait que j'avais la confiance de Bourassa et, par la suite, il s'est toujours tenu à l'écart.

Selon vous, où logeait-il sur l'échiquier fédéralisme et souverainisme?

Bourassa croyait au maintien du Québec à l'intérieur du Canada, tout comme l'ensemble des membres de son gouvernement. Et, pour lui, les intérêts du Québec passaient avant tout. Du point de vue économique, il croyait que ce serait un désastre si le Québec se séparait du Canada. De façon particulière, la question de la monnaie était primordiale. Il était convaincu que les Québécois verraient leurs avoirs fondre avec un dollar québécois.

Pourquoi avez-vous quitté la politique après seulement un mandat?

J'avais convenu avec mon épouse que j'irais en politique pour un seul mandat puisque nos enfants arrivaient à l'adolescence et que je tenais à être près d'eux. Trois ans plus tard, à l'approche des élections de 1976, Robert a mis beaucoup de pression pour que je me présente à nouveau. Malgré son insistance, j'ai refusé son invitation – ce qui a créé un certain froid entre nous. Heureusement, cet incident n'a pas laissé de traces puisque Robert Bourassa n'était pas vindicatif.

Quelles ont été vos relations par la suite?

Après mon passage en politique, je me suis impliqué à fond dans les affaires. De temps à autre, nous nous sommes rencontrés et nos échanges ont toujours été cordiaux. En 1990, après l'échec de l'entente du lac Meech, il m'a invité à prendre la coprésidence de la commission qui a porté le nom de Bélanger-Campeau. Je n'ai pas accepté son invitation.

Je ne pouvais croire à une telle aventure parce que j'étais convaincu que le rapport de la commission serait « ni chair ni poisson » – un rapport dans lequel il y aurait de quoi satisfaire à la fois les souverainistes et les fédéralistes, ce qui ne mènerait nulle part.

Quel était son état d'esprit après l'échec de Meech?

La situation était sérieuse et Bourassa se devait de trouver une solution. Je suis certain qu'il savait qu'il aurait pu prendre, avec l'appui d'une majorité de Québécois, la voie de la souveraineté. Mais fidèle à lui-même, il n'a pu se convaincre que c'était dans l'intérêt des Québécois.

Quel type de premier ministre a-t-il été? En quoi a-t-il été différent des Lesage, Lévesque, Bouchard, Charest?

Robert Bourassa était un vrai social-démocrate, un vrai libéral. Il avait une véritable vision quant à l'avenir – notamment envers l'éducation, les affaires sociales et l'économie – et cela s'est traduit dans des actions concrètes pour le Québec : la Charte des droits, l'assurance maladie, le Projet de la baie James, la protection du consommateur, la création des CLSC, d'un régime des allocations familiales et plusieurs autres mesures. Il était très humain, aucunement prétentieux et n'avait pas vraiment d'ennemis. Jean Lesage a eu le grand mérite de lancer la Révolution tranquille. Il a réformé la fonction publique et lui a donné un statut qu'elle n'avait jamais eu auparavant. Il s'est entouré de ministres compétents et forts. Sur le plan personnel, il était plutôt froid et, contrairement à Bourassa, loin de la population. Quant à Robert Bourassa et à René Lévesque, il est difficile de les comparer tant ils étaient différents. Par contre, chacun à sa façon était profondément engagé dans la poursuite des intérêts supérieurs du Québec. Autant Robert était cérébral, autant Lévesque était

émotif. Quant à Jean Charest, il était avant tout un habile politicien dont la préoccupation première était de se maintenir au pouvoir. Pour Bourassa, le pouvoir était également important, mais avant tout dans le but de faire progresser le Québec.

Quelle a été la qualité de Robert Bourassa qui a le mieux servi les intérêts du Québec?

Son engagement profond et sa rationalité qui lui ont permis de prendre les décisions les plus appropriées en toutes circonstances – un trait qui correspond bien à la prudence et à l'aversion du risque chez les Québécois.

Qu'est-ce qui lui a le plus nui au cours de sa carrière?

C'est une question complexe et difficile à analyser en quelques phrases. À mon avis, sa crainte de Jean Drapeau l'a desservi. On se souvient que le maire de Montréal était un leader imposant que les députés et ministres montréalais – dont Bourassa – craignaient. Alors que Bourassa aurait dû encadrer Drapeau en vue des Jeux olympiques, il lui a donné pratiquement carte blanche. On connaît la suite des choses.

Quel est le principal héritage qu'il a laissé aux Québécois?

C'est très réducteur, comme cela se fait encore, que de voir la baie James comme sa seule grande réussite. Robert Bourassa a fait bien plus que cela en pilotant les destinées du Québec durant les difficiles années 70 et 80 avec un Pierre Elliot Trudeau, à la tête du pays, qui ne lui donnait aucune chance et le traitait parfois avec mépris. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que Robert Bourassa est celui qui a véritablement placé le Québec sur la voie d'une économie moderne – ce qui est devenu, de façon imagée, le Québec inc. Il a laissé comme héritage un Québec en bonne position pour affronter les défis qui ont suivi son passage.

MÉMOIRES DE députés

Entièrement produite par l'Assemblée nationale et animée par John Grant, la série *Mémoires de députés* est le résultat d'une collaboration entre le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale, le Service de la recherche et le Service des contenus numériques.



John Grant

Les émissions d'une durée de trente minutes sont accessibles dans le site de l'Assemblée nationale à l'adresse www.assnat.qc.ca/memoires.

Depuis la parution de notre dernier numéro, Janvier Grondin, Rita Dionne-Marsolais et Roger Bertrand ont été sous les feux des projecteurs.

Dans la première partie de son entrevue, l'ex-député **Janvier Grondin** nous parle de son enfance à la ferme familiale, puis de son départ pour Montréal, à l'âge de 17 ans, pour suivre

une formation à l'Institut national de la coupe des viandes. Il raconte qu'après avoir travaillé comme boucher à Montréal, il achète la ferme familiale et s'établit en Beauce. Il se rappelle son implication dans la communauté, son travail comme conseiller municipal et maire de Saint-Jules. Il nous explique comment il s'est intéressé à l'Action démocratique du Québec en nous donnant ses impressions de sa première campagne électorale et de son arrivée à l'Assemblée nationale. Il compare son rôle de député à celui de maire.



Janvier Grondin

Dans la deuxième partie de l'entrevue, M. Grondin revient sur la vague adéquiste qui a déferlé au Québec lors des élections générales de 2007. Il expose les aspects positifs à devenir, pour le parti, l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, mais également les difficultés rencontrées par les députées et députés. Il se souvient de la dure défaite de son parti, un an plus tard, et de la démission du chef Mario Dumont. Il termine en relatant son implication dans la communauté.

Dans la première partie de son entrevue, l'ex-députée **Rita Dionne-Marsolais** nous parle de son enfance dans un milieu anglophone de la ville de Mont-Royal. Elle raconte comment elle est devenue la première femme à accéder à un poste de haute direction à Hydro-Québec et les embûches rencontrées par la suite pour se faire respecter dans cette fonction.

Elle se remémore son passage à la Société générale de financement, puis sa nomination comme déléguée générale du Québec à New York en 1984, où elle a pris position pour assurer au Québec une place dans ses relations avec les États-Unis.

Dans le second épisode, M^{me} Dionne-Marsolais nous parle du moment où elle est devenue souverainiste et de son entrée au Parti québécois comme trésorière, en 1994. Elle commente son expérience lors de la campagne référendaire de 1995 et le discours prononcé par Jacques Parizeau le soir de la défaite. Elle trace un portrait des dossiers qu'elle a traités et des ministères qu'elle a dirigés au début de sa carrière politique.



Rita Dionne-Marsolais

Dans le dernier épisode, Rita Dionne-Marsolais se rappelle avec émotion la tentative d'enlèvement dont elle a été victime lorsqu'elle était en mission politique au Brésil. Elle relate les faits entourant sa nomination comme ministre déléguée à l'Énergie, responsable d'Hydro-Québec, dans le cabinet Landry. Elle se confie sur la difficile campagne électorale de 2003 alors que le Parti québécois était défait aux élections générales. Elle explique les raisons pour lesquelles elle a appuyé la candidature d'André Boisclair dans la course à la chefferie du parti. Elle conclut en donnant les raisons entourant son retrait de la vie politique en 2008.

Dans la première partie de son entrevue, **Roger Bertrand** nous parle de ses racines portneuvoises, de ses études en économétrie et de sa carrière à Loto-Québec. Il se confie sur son travail de vice-président et de commissaire à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (Commission Rochon), de 1985 à 1988. Il évoque son cheminement de carrière politique et sa candidature dans la circonscription de Portneuf pour le Parti québécois lors d'une élection partielle, en 1993. Il nous fait part des circonstances entourant son élection à la présidence de l'Assemblée nationale, en 1994.

Dans le deuxième épisode, Roger Bertrand explique comment il a vécu son rôle de président de l'Assemblée nationale lors d'une campagne référendaire. Il se souvient d'avoir éprouvé de la déception lors de sa nomination comme ministre délégué au Revenu en janvier 1996 et, par la suite, lors de son exclusion du conseil des ministres par Lucien Bouchard. Il se remémore avec plaisir son passage à la présidence de commissions parlementaires jusqu'à sa nomination comme ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention dans le cabinet Landry. Il conclut en racontant qu'à la suite de sa défaite électorale en 2003, il demeure président du Parti québécois dans Portneuf et cofonde le groupe Entreprise en santé afin de poursuivre son travail en prévention de la santé.



Roger Bertrand

RÉJEAN HÉBERT, LAURÉAT DU PRIX ARMAND-FRAPPIER

Notre collègue Réjean Hébert, a été le député de Saint-François et ministre de la Santé et des services sociaux de 2012 à 2014. Le 11 octobre 2019, il a reçu du gouvernement du Québec le Prix Armand-Frappier, la plus haute distinction attribuée à une personne qui a mené une carrière en recherche et qui a contribué au développement d'une institution de recherche et qui, de ce fait, a su favoriser la relève scientifique et susciter l'intérêt de la population pour la science et la technologie.

La carrière de Réjean Hébert est portée par un idéal : améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

C'est en assistant à un séminaire sur la gériatrie, lors de sa troisième année d'études en médecine, qu'il a su qu'il se dirigerait vers la recherche sur le vieillissement. Cette condition humaine l'avait toujours intrigué. « Pourtant, je n'ai pas connu mes grands-parents », observe-t-il.

Issu d'une famille modeste, le jeune homme décide d'aller étudier un an à Grenoble, l'un des endroits les plus réputés d'Europe pour la recherche en gérontologie sociale. C'est cette aventure européenne qui donnera l'élan à une brillante carrière universitaire.

Pendant 30 ans, Réjean Hébert est professeur au Département de médecine de famille de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, où il occupe ensuite le poste de doyen. En 1988, il fonde le Centre de recherche sur le vieillissement de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, qu'il dirigera jusqu'en 2001.

Grâce au dynamisme et à la détermination de Réjean Hébert, ce centre jouit aujourd'hui d'une enviable réputation nationale et internationale. Avec 49 professeurs-chercheurs rattachés à sept facultés, une centaine de professionnels de recherche et plus de 150 étudiants, c'est le centre le plus important dans le genre au Canada et l'un des rares au monde à réunir sous un même toit

des chercheurs se consacrant à différents aspects du vieillissement.

Réjean Hébert rappelle que la recherche sur le vieillissement s'avère une science somme toute nouvelle. « C'est au 20^e siècle seulement que l'on a pu voir une explosion de l'espérance de vie, précise-t-il. Ce phénomène nouveau pour l'humanité est passionnant à étudier. » L'approche interdisciplinaire

et pluriméthodologique qu'il a mise de l'avant le place à l'avant-garde mondiale de la recherche sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées.

Ses travaux ont contribué à l'amélioration de la qualité des programmes de santé pour les aînés en perte d'autonomie ainsi que des services offerts à ceux-ci et aux proches aidants de patients atteints de troubles cognitifs.

Il a entre autres mis au point le Système de mesure de l'autonomie fonctionnelle, le SMAF, un outil d'évaluation clinique et de gestion des services de longue durée pour les personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile ou en hébergement. Cette échelle de mesure des incapacités et handicaps des personnes est notamment utilisée en France, en Belgique, en Australie et au Brésil. Au Québec, elle est employée dans tous les services communautaires et institutionnels pour la prescription de services.

Réjean Hébert a aussi coécrit le *Précis pratique de gériatrie*, dont la troisième édition a paru en 2007. Il a fondé et dirigé jusqu'en 2000 le Réseau de recherche en gérontogériatrie, devenu le Réseau québécois de recherche sur le vieillissement.

Sur le plan de l'enseignement et de la formation de la relève scientifique, il a fait partie des fondateurs du premier programme de maîtrise en gérontologie du Canada et a participé au développement du programme de doctorat en gérontologie de l'Université de Sherbrooke, également le premier au pays.



Réjean Hébert

DISTINCTIONS

Ce bâtisseur a aussi été le premier directeur scientifique de l'Institut du vieillissement, qui fait partie des Instituts de recherche en santé du Canada. Encore aujourd'hui, cet institut mène une vaste étude longitudinale que le docteur Hébert a contribué à instaurer et qui réunit 50 000 personnes de plus de 45 ans.

« Le plus important, pour moi, c'est d'assurer la pérennité, dit-il. Au-delà du fait que je les ai créés, ces outils et ces infrastructures sont pérennes, et c'est sans doute ce qui me rend le plus fier. »

Membre fondateur de l'Académie canadienne des sciences de la santé, il a été conseiller scientifique à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en 2010-2011, à Paris, puis médecin-conseil à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Les contributions scientifiques de M. Hébert lui ont valu plusieurs prix et reconnaissances, dont le prix Dufresne-Quintin, pour sa contribution remarquable au mieux-être des personnes âgées (2006), le Prix pour contribution à la gérontologie de l'Association

canadienne de gérontologie, en reconnaissance d'un apport exceptionnel à la science du vieillissement (2006), et le Prix du chercheur émérite du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (2008).

Aujourd'hui doyen de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, cet homme d'action s'intéresse aux politiques publiques, à l'organisation des services de santé dans le contexte des maladies chroniques, de même qu'à l'engagement du patient.

Durant toute sa carrière, Réjean Hébert a eu le souci de transposer les résultats de recherche et les connaissances scientifiques dans de nouveaux services ou de nouvelles politiques visant à améliorer la vie des gens.

Le prix Armand-Frappier vient souligner la contribution exceptionnelle de Réjean Hébert à la création et au développement d'instituts de recherche. Il récompense aussi ses habiletés d'administrateur et de promoteur de la science.

Source : Les Prix du Québec

DENIS VAUGEOIS DÉCORÉ DE L'ORDRE DU CANADA



Denis Vaugois

Pour ses efforts à promouvoir et à vulgariser l'histoire sur différentes plateformes depuis plus de 40 ans, Denis Vaugois a été investi, à la fin de l'année 2018, membre de l'Ordre du Canada.

Créé en 1967, l'Ordre du Canada est l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques civiles au pays. Présenté par le gouverneur général, l'Ordre rend hommage aux personnes dont les services

transforment notre société, dont les innovations stimulent notre imagination et dont la compassion unit nos collectivités.

Près de 7000 personnes de tous les milieux ont été investies de l'Ordre. Leurs contributions sont diverses, mais toutes ont permis d'enrichir la vie d'autrui et reflètent la devise de l'Ordre : *Desiderantes Meliorem Patriam* (« Ils désirent une patrie meilleure »).

Source : Bureau de presse de Rideau Hall

PLUS DE 150 000 LIVRES DISTRIBUÉS DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

En 2019-2020, la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager et ses partenaires ont permis l'envoi de 147 111 livres dans les pays de la francophonie et quelque 6 280 livres au Québec.

Avec l'aimable autorisation de la Fondation Cultures à partager



Parmi les nombreux envois à l'étranger, quelque 7200 livres ont été distribués dans des écoles primaires et des collèges de plusieurs communautés de Madagascar.

Cette année, nous avons travaillé pour élargir notre action auprès des francophones hors Québec, dans toutes les provinces canadiennes. Des rencontres ont eu lieu par l'entremise du Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, avec les membres du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques et ceux de l'Association canadienne des ex-parlementaires. Il nous faut maintenant mettre des énergies pour concrétiser, de part et d'autre, un intérêt certain pour donner corps à cette solidarité avec les francophones du pays.

Avec l'aimable autorisation de la Fondation Cultures à partager



Donner un livre, c'est un geste pour l'avenir.

Nous ne pouvons passer sous silence la pandémie de la COVID-19 qui a paralysé nos opérations et provoqué la fermeture, l'hiver dernier, de nos centres de collecte et de tri. Par conséquent, l'envoi de livres en a souffert, de même que le tri des livres demandés par différentes institutions et organismes d'ici et d'ailleurs. Malgré tout, les filiales de la Montérégie, du Saguenay-Lac-St-Jean et du Bas-St-Laurent-Gaspésie ont pu répondre à leur mission et je les en remercie bien chaleureusement.

Parmi nos généreux partenaires, un merci bien spécial aux parlementaires de l'Assemblée nationale pour leur contribution financière et pour plusieurs d'entre eux, de permettre aux citoyennes et citoyens de déposer leurs dons de livres à leur bureau de circonscription.

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

S'ajoute également cette année la mission d'établir des liens avec les différentes communautés autochtones du Québec qui pourraient aussi bénéficier de l'envoi de livres afin d'alimenter les écoles, les bibliothèques et les centres de loisirs dans leur communauté. Nous sommes convaincus que notre mission s'inscrit parfaitement dans celle poursuivie par les communautés autochtones, et ce, dans la réalisation de leur pleine compétence en matière d'éducation.

En terminant, je souhaite, au nom du conseil d'administration de la Fondation, témoigner de notre appréciation pour tout le travail effectué par nos précieux bénévoles et remercier également tous nos partenaires, qui chacun à leur façon, contribuent à la mission de notre Fondation et cela, depuis maintenant une vingtaine d'années.

■ Monique Richard

Présidente de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager
Députée de Marguerite-D'Youville (2008-2012)



Monique Richard



Serge Geoffrion

RÉMY DÉSILETS, DE LA 40 AUX AUTOROUTES DE LA CALIFORNIE

Après sa retraite de la politique en 2003, notre collègue Rémy Désilets, député de Maskinongé de 1994 à 2003, retourne enseigner l'éducation physique à l'École de Pointe-du-Lac, à Trois-Rivières, pendant plusieurs années.

Après une pause, souhaitant redevenir actif professionnellement entre deux parties de curling dont il est un grand amateur, il décide en 2015 de suivre un cours de routier au centre de formation du transport routier de sa région.

« Conduire un camion de 53 pieds n'était pas un rêve de jeunesse, mais plutôt l'attrait d'un nouveau métier. J'ai été emballé par la formation et très heureux des opportunités de travail », fait-il valoir lors d'une conversation téléphonique.



Avec l'aimable autorisation de Rémy Désilets

Rémy Désilets est depuis cinq ans à l'emploi de la compagnie DSF, à Joliette, une entreprise de transport qui lui a ouvert les routes des États-Unis, principalement celles de la Californie.

« La fréquence des voyages était plus élevée au début, mais je fais toujours un aller-retour par mois, quelque 10 000 kilomètres, la plupart du temps en Californie, parfois le Texas et l'Oregon. » La destination principale est la ville de Salinas, au sud de San Francisco, réputée la capitale américaine de la laitue. Son semi-remorque revient de cette région chargé de laitue, mais également d'une bonne variété de fruits et légumes. « À l'aller, nous transportons plusieurs denrées et matériaux, du sirop d'érable en passant par du bois et des produits hygiéniques. »

LA COVID-19

Loin de l'avoir inquiété, la pandémie au coronavirus l'a plutôt incité à faire un effort supplémentaire pour son employeur. « Les contrôles frontaliers sont resserrés, mais je dirais qu'en général, les haltes routières, les fameux *trucks-stops*, sont plus sécuritaires et plus propres qu'à l'accoutumée. »

À 67 ans, l'ex-député de Maskinongé, toujours en grande forme physique, entend rouler encore plusieurs années sur les routes nord-américaines, avec un partenaire (le camion roule 24 heures sur 24), pour faire un travail qu'il juge prioritaire pour la société.

Après une dizaine d'années à faire le trajet de Trois-Rivières au Parlement du Québec, ce sont les autoroutes québécoises, canadiennes et américaines que notre collègue Rémy Désilets emprunte aujourd'hui pour contribuer, à sa manière, à la sauvegarde de l'économie par le ravitaillement en fruits et légumes en cette période incertaine.

Pour ses commettants et ses collègues qu'ils l'ont côtoyé, ce sont des préoccupations qui correspondent bien à son profil et qui tiennent bien la route...

■ **Serge Geoffrion**

Député de La Prairie (1998-2003)



Line Beauchamp

Députée de Sauvé (1998-2003) et de Bourassa-Sauvé (2003-2012)

Depuis le 27 août 2020, Line Beauchamp est consultante stratégique et présidente du conseil d'administration de Synapse C, une entreprise qui vise à développer et à

mettre en commun l'expertise en valorisation de données pour les arts et la culture au Québec et au Canada en plus de devenir une référence internationale dans l'exploitation de ces données au bénéfice de l'écosystème culturel.



Diane Lamarre

Députée de Taillon (2014-2018)

Diane Lamarre occupe de nouvelles fonctions publiques à titre de collaboratrice régulière, deux jours par semaine, à l'émission de télévision *La Joute* diffusée à l'antenne de TVA. Elle analyse l'actualité politique

avec d'anciens collègues de différents horizons et partis politiques. Une occasion unique de partager ses réflexions et solutions sur différents sujets et d'accompagner la population québécoise.



Roger Bertrand

Député de Portneuf (1993-2003)

Roger Bertrand publie, dans la revue *Ressources Mines, et Industrie* (RIM), un article intitulé *Santé et mieux-être en entreprise : attirer et retenir les meilleurs talents*. RIM est un magazine d'information spécialisé

dans le développement des ressources naturelles et minérales au Québec.

M. Bertrand est porte-parole de la *Tournée des leaders engagés* qui se déploie dans les régions du Québec, du printemps 2019 à l'automne 2020. Cette tournée se tient dans le cadre du plan d'action de la politique

gouvernementale de prévention en santé. La finalité de cette politique, initiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, est d'agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé.



Harry Blank

Député de Montréal-Saint-Louis (1960-1966) et de Saint-Louis (1966-1985)

Harry Blank a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II. Instituée en 2012 pour souligner les 60 ans de règne de la reine Élisabeth II, cette médaille est

remise à des personnalités qui se sont illustrées au sein de la société. La médaille remise à M. Blank souligne en outre sa longue et fructueuse carrière politique, sans oublier le fait qu'il soit un ancien combattant, blessé lors de la Seconde Guerre mondiale.

Soulignons que, pour obtenir ces précisions, *Le Temps de parole* a rejoint Harry Blank, aujourd'hui âgé de 95 ans, encore au poste à ses bureaux du centre-ville de Montréal. Sa présence d'esprit et son sens de l'humour sont toujours très aiguisés.



Marie Bouillé

Députée d'Iberville (2008-2014)

Depuis le 29 juin 2020, Marie Bouillé a ajouté une corde à son arc en devenant présidente du conseil d'administration du Parrainage civique du Haut-Richelieu, un organisme qui favorise la participation citoyenne des

personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une déficience physique ou une problématique de santé mentale, par le biais d'un jumelage avec un citoyen bénévole.



Jean-Hugues Boutin

Député d'Abitibi-Ouest (1973-1976)

Jean-Hugues Boutin est, depuis 2013, bénévole auprès des patients de l'Hôpital des vétérans de Sainte-Anne-de-Bellevue. En outre, M. Boutin les accompagne lors des activités de loisir qui leur sont

offertes et les aide lors de la prise des repas.

Démocratie Nouvelle (MDN), fondé en 1999 pour favoriser l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel au Québec. Il présente et défend le mémoire du MDN le 22 janvier 2020 devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, qui tenait alors des consultations particulières sur le projet de loi 39 proposant un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales.

Plusieurs textes sur le thème de la réforme du mode de scrutin et portant sa signature sont publiés dans *Le Devoir*, *La Presse*, le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*. Il donne aussi de nombreuses entrevues radiophoniques portant sur ce thème un peu partout au Québec.

Le 12 février dernier, sur les ondes de la radio de Radio-Canada, il s'entretient avec l'animatrice Pénélope McQuade sur l'animosité en politique. Il était alors en compagnie de notre ex-collègue Michelle Courchesne.



Jean-Pierre Charbonneau

Député de Verchères (1976-1989) et de Borduas (1994-2006)

Jean-Pierre Charbonneau a été réélu à la présidence du Mouvement

André Drolet

Député de Jean-Lesage (2008-2018)

André Drolet a été honoré le 11 février dernier, à Lévis, par l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) pour le rôle qu'il a joué dans l'avancement et l'aboutissement de nombreux dossiers touchant la restauration.

« Pour nous, M. Drolet a été un allié indéfectible, à nos côtés lors de toutes les grandes batailles que nous avons livrées au cours de la dernière décennie. Qu'on pense au débat sur l'abaissement du taux d'alcoolémie autorisé pour conduire en 2009 et 2010 ou à la hausse soudaine de la taxe spécifique sur l'alcool pour consommation sur place en 2012 et à son harmonisation avec le taux de taxe pour consommation à domicile en 2014, les conclusions positives qu'ont connues ces dossiers n'auraient pas été les mêmes sans les interventions de M. Drolet. Son legs le

plus considérable restera évidemment la refonte de la Loi sur les permis d'alcool qui a mené au dépôt et à l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale, en juin 2018, du projet de loi n° 170 modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques », a mentionné Alain Mailhot, président-directeur général de l'ARQ.

Association des restaurateurs du Québec



Alain Mailhot et André Drolet



André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)

André Gaulin est spécialiste de la chanson québécoise. En 1994, il écrit, en collaboration avec Roger Chamberland, le livre *La chanson québécoise, de la Bolduc à aujourd'hui*. Ce spécialiste de la

chanson d'ici a récemment publié un article intitulé *Félix Leclerc dans l'espace culturel de la fin des années 1940* dans le collectif *Félix Leclerc. Héritage et perspectives*, édité par Septentrion. Il a par la suite participé à une émission portant sur Félix Leclerc à Radio-Galilée.



Maka Kotto

Député de Bourget (2008-2018)

Maka Kotto a participé, en 2019 et 2020, à l'élaboration de la « Vision Afrique » du gouvernement du Québec. Il s'agit d'un projet qui soutient l'élaboration de la première politique québécoise pour l'Afrique.



Réjean Hébert

Député de Saint-François (2012-2014)

Réjean Hébert a été nommé Ambassadeur lors du gala Reconnaissance du Club des Ambassadeurs du Palais des congrès de Montréal qui célèbre le dynamisme des hommes et

des femmes qui ont choisi de jouer un rôle actif dans l'organisation d'un événement d'envergure à Montréal. En y supportant la tenue de la 24^e Conférence internationale de l'Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé (UIPES), M. Hébert a, précise le communiqué du Palais, contribué à générer d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour Montréal et le Québec.



Scott McKay

Député de L'Assomption (2008-2014)

Scott McKay a été nommé, en septembre 2019, membre additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il fait partie de la toute première ronde de nominations du Conseil des ministres

en vertu du nouveau Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui instaure un processus de sélection plus rigoureux.



Normand Jutras

Député de Drummond (1994-2007)

Normand Jutras a prononcé une conférence intitulée *La protection des personnes vulnérables*. Cet événement s'est tenu à Drummondville. Il était organisé par l'Université du troisième âge

de l'Université de Sherbrooke.



Norman MacMillan

Député de Papineau (1998-2012)

Norman MacMillan est depuis janvier 2020, président et porte-parole des Olympiques de Gatineau, un club de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec. Il s'agit d'une fonction aux importantes responsabilités dans un domaine

que M. MacMillan, un passionné de ce sport, affectionne particulièrement.

En octobre 2019, il a reçu la Médaille de l'Assemblée nationale, notamment en guise de remerciement pour les 23 années au cours desquelles il a représenté les gens de Papineau à l'Assemblée nationale. C'est le ministre responsable de la région de l'Outaouais et député de Papineau, M. Mathieu Lacombe, qui lui a remis cette distinction.

EX-PARLEMENTAIRES EN ACTION



Marie Malavoy
Députée de Sherbrooke
(1994-1998) et
de Taillon (2006-2014)

Marie Malavoy, en novembre 2019 et en février et mars 2020, participe à trois panels. Le premier se tient à Montréal et est initié par l'organisme À voix égales, qui veut que plus de femmes soient élues à tous les paliers de gouvernement. Le second a lieu à Sherbrooke, il porte sur la prise de décision chez les femmes et est organisé par les Agricultrices de l'Estrie. Le troisième a pour thème *Le pouvoir et les femmes* et se tient sous l'égide des PÉPINES, une organisation qui favorise la promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale.



Michel Morin
Député de Nicolet-Yamaska
(1994-2007)

Michel Morin est président du comité de direction de la publication *Empreintes*, une revue d'histoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Il y a publié un article intitulé *L'Opération 55 a 55 ans*. Ce texte raconte comment s'est vécue cette difficile réforme de l'éducation menée par Paul Gérin-Lajoie, qui a notamment fait passer le nombre de commissions scolaires de plus de 2000 à 64, bousculant au passage les structures traditionnelles auxquelles tenaient nombre de dirigeants locaux, sans oublier le puissant clergé de cette époque.



Agnès Maltais
Députée de Taschereau (1998-2018)

Agnès Maltais est membre du conseil d'administration de la Fondation des Violons du Roy. Cette fondation a pour mission de recevoir et d'administrer des dons et des legs dans le but de soutenir les activités de l'orchestre Les Violons du Roy et du chœur La Chapelle de Québec, acclamés au Québec et à l'étranger pour la richesse et la perfection de leurs interprétations.

Elle fut, en février dernier, présidente d'honneur d'un colloque, tenu à Québec et organisé par le Réseau femmes et politique municipale. Elle a aussi prononcé une conférence sur les femmes et la politique, plus précisément sur le leadership au féminin, dans le cadre des activités de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.



Michel Pigeon
Député de Charlesbourg
(2008-2012)

Michel Pigeon a présenté, en octobre 2019, un exposé intitulé *Représentations et raisons d'action d'anciens ministres de l'Environnement concernant les changements climatiques*. Après avoir rencontré plusieurs anciens ministres de l'Environnement, autant au Québec qu'en France, il a notamment cherché à mieux saisir les éléments qui les influencent lorsque vient le temps d'élaborer des politiques environnementales. Il a fait cet exposé à l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval. Les travaux de M. Pigeon se font dans le cadre de ses études de maîtrise en sociologie.



Jean-Pierre Soucy

Député de Portneuf (2003-2007)

Jean-Pierre Soucy, après avoir publié en 2018 *Entre 2 mers, le récit d'une marche de 1 800 kilomètres sur le chemin de Compostelle*, continue à donner des conférences qui relatent cette aventure.



Carole Théberge

Députée de Lévis (2003-2007)

Carole Théberge est intervenue lors de divers événements afin de soutenir la notion de parité entre les hommes et les femmes en politique. Ainsi, à l'automne 2019, elle fut panéliste lors de rencontres, tenues à l'Assemblée nationale, avec les femmes élues de la francophonie et avec les ex-parlementaires canadiennes. Il en fut de même lors d'une rencontre avec les membres du Club Les Elles du pouvoir, dont le thème était *Apprivoiser le pouvoir*. Enfin, au cours de l'hiver dernier, toujours en lien avec le thème de la parité en politique, elle participe aux travaux de la Commission des institutions qui tint des consultations particulières relatives au nouveau mode de scrutin.

M^{me} Théberge a été nommée vice-présidente de la Fondation du Sixième. Cette fondation a été créée pour soutenir des projets liés à l'histoire militaire du 6^e Régiment d'artillerie de campagne, notamment en reconnaissant les services rendus au Canada et à l'étranger par les militaires actifs et les vétérans de ce régiment.



Dave Turcotte

Député de Saint-Jean (2008-2018)

Dave Turcotte est, depuis septembre 2019, vice-président de l'Atelier industriel Saint-Jean, une entreprise qui emploie près d'une centaine de personnes atteintes de déficience intellectuelle ou d'un handicap physique. En octobre 2019, il devient directeur du bureau de circonscription de Christine Normandin, la députée de Saint-Jean à la Chambre de communes. M. Turcotte fut aussi président d'honneur du Relais pour la vie de Saint-Jean-sur-Richelieu en 2019 et 2010, en plus de présider la Semaine de la déficience intellectuelle de cette localité.



Denis Vaugeois

Député de Trois-Rivières (1976-1985)

Denis Vaugeois a publié, en 2016, en collaboration avec Jacques Mathieu, *Faire aimer l'histoire en compagnie de Jacques Lacoursière*. Ce livre relate les grands épisodes de la vie professionnelle de cet amateur des lettres et autodidacte de l'histoire qui, précisent les auteurs, mérite le titre d'« historien le plus populaire du Québec ».



René Blouin

Député de Rousseau (1981-1985)



TROIS LIEUX À LA MÉMOIRE DE BERNARD LANDRY

Une station du Réseau express métropolitain (REM), une salle de cours de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et un parc de la Ville de Laval honoreront la mémoire de l'ancien premier ministre Bernard Landry, décédé le 6 novembre 2018.

LA STATION GRIFFINTOWN-BERNARD-LANDRY

« Trait d'union entre deux quartiers qui ont connu un développement exceptionnel au cours des dernières années, la station Griffintown-Bernard-Landry offrira un transport structurant essentiel pour le secteur. Cette station nous permet également de reconnaître l'importante contribution de Bernard Landry au développement de notre ville, jouxtant la Cité du multimédia, devenue le symbole de la vision économique audacieuse de notre ancien premier ministre, et dont nous mesurons encore l'impact aujourd'hui » a souligné le 22 juin dernier la mairesse de Montréal, M^{me} Valérie Plante, lors d'une cérémonie confirmant l'emplacement de la future station du REM.

« Reconnaître la contribution remarquable de l'ancien premier ministre Bernard Landry en l'associant au plus important projet de transport collectif des 50 dernières années, au cœur du quartier qu'il a contribué à créer en favorisant l'émergence la Cité du multimédia, allait de soi. L'emplacement de cette station du REM viendra contribuer au dynamisme du secteur et facilitera, ici aussi, l'accès à d'importants pôles d'emploi et d'étude » a renchéri M^{me} Chantal Rouleau, la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

« C'est plus que la dénomination d'une station,

que nous célébrons ici, avec Griffintown-Bernard-Landry, c'est l'accomplissement d'un rêve. Celui d'une population montréalaise tricotée serrée autour de sa culture, son économie, son savoir, et son absolu besoin de vivre ensemble. Comme le répétait souvent Bernard Landry : « Sans devoir de mémoire, aucune nation ne peut survivre. » Il est heureux qu'aujourd'hui, la Cité du multimédia qui est son œuvre, se retrouve au milieu de ce tricot qu'il aurait tant apprécié » a conclu M^{me} Chantal Renaud, l'épouse de Bernard Landry.

UNE SALLE BERNARD-LANDRY À L'UQAM

L'amphithéâtre DS-R510 de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a été désigné « Salle Bernard-Landry » afin de souligner la contribution à la société québécoise du politicien et ancien professeur de l'École des sciences de la gestion.

« Par cette désignation, l'UQAM rend hommage à une grande figure politique et intellectuelle du Québec, a déclaré le 16 juillet dernier la rectrice Magda Fusaro. Bernard Landry, au parcours remarquable à titre de ministre et de premier ministre, a formé avec exemplarité plusieurs jeunes générations. Désigner l'amphithéâtre dans lequel il a enseigné pendant des années permettra à la communauté universitaire de saluer, au quotidien, sa contribution, sa mémoire, et son attachement pour l'Université du Québec à Montréal. »

Depuis son retrait de la vie politique en 2005, il comptait parmi les professeurs du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, où il enseignait la gestion internationale. Selon Komlan Sedzro, doyen de l'ESG UQAM : « Son expérience à titre de ministre sur la scène internationale, sa connaissance intime des mécanismes économiques internationaux et ses qualités d'orateur en ont fait un professeur admiré par ses étudiants et ses collègues. »

PARC BERNARD-LANDRY

Le parc des Prairies, un site naturel de 30 hectares situé dans le quartier Laval-des-Rapides à Laval, a été renommé le parc Bernard-Landry.

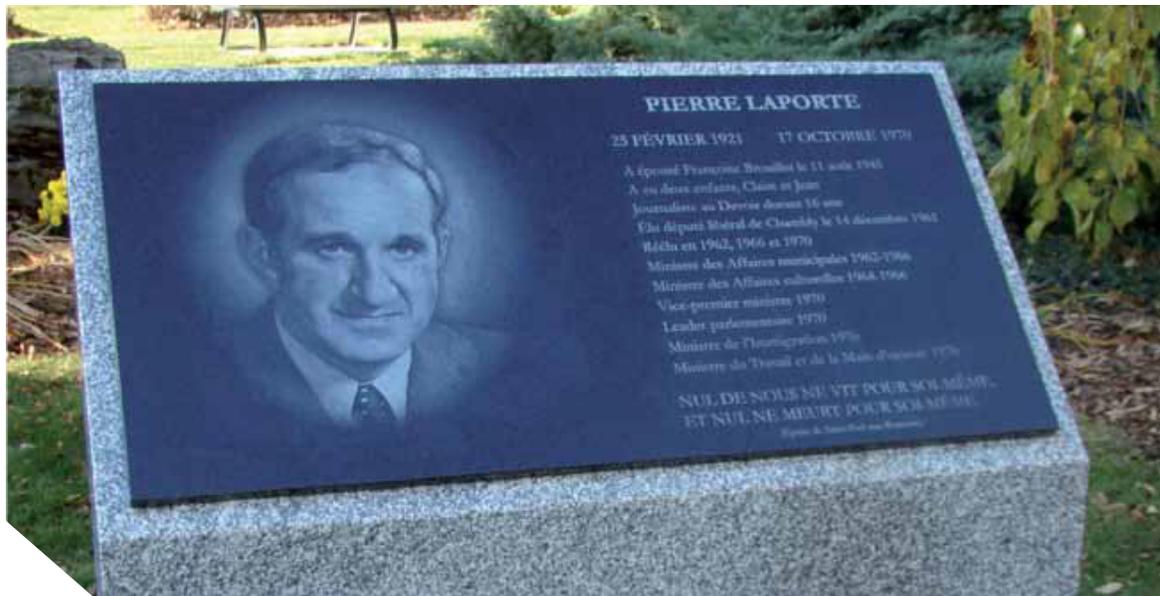
« Bernard Landry est le seul premier ministre à avoir été député d'une circonscription lavalloise. Nous nous devons de poser un geste fort pour honorer sa mémoire. Il était un homme de cœur et de convictions, un grand politicien et un excellent pédagogue. Il maîtrisait l'art d'enseigner,

de convaincre et de faire grandir », a dit le maire de Laval, M. Marc Demers, lors de cette annonce le 7 mai 2019.

L'ancien premier ministre Bernard Landry a été le député des circonscriptions lavalloises de Fabre de 1976 à 1981 et de Laval-des-Rapides de 1981 à 1985.

Source : Réseau express métropolitain, la Ville de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Laval.

À LA MÉMOIRE DE PIERRE LAPORTE



Le 17 octobre 2020 a marqué le 50^e anniversaire de la mort tragique de M. Pierre Laporte.

Il y a dix ans, dans le *Bulletin de l'Amicale*, nous avons souligné le dévoilement d'un monument à la mémoire de Pierre Laporte dans le parc de la Voie maritime du Saint-Laurent, à Saint-Lambert, non loin de la résidence de l'ancien ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, ministre de l'Immigration et député de Chambly de 1961 à 1970.

Présent lors du dévoilement du monument en octobre 2010, le premier ministre Jean Charest avait souligné que la population avait « trop peu parlé de la principale victime innocente de ces événements, M. Pierre Laporte, et de sa contribution à la vie publique et politique (...) Alors que les ravisseurs prétendaient libérer le Québec, ils s'en sont pris à un homme dont la vie a été marquée par son dévouement envers le progrès et l'affirmation du Québec ».

SOUVENONS-NOUS DE...



M. **Robert Lamontagne**, député de Roberval de 1970 à 1981, décédé à Roberval le 13 décembre 2019, à l'âge de 86 ans et 10 mois.

M. Lamontagne est né à Saint-Félicien le 13 février 1933. Il était le fils de François-Xavier Lamontagne, notaire, et d'Alberte Dumas.

Il a étudié au Collège de Saint-Félicien, au Collège Notre-Dame à Roberval, au Séminaire de Joliette et à l'Université Laval pour être admis à la pratique du notariat en 1956.

Robert Lamontagne exerça sa profession à Chibougamau de 1956 à 1962, puis à Saint-Félicien au sein de l'étude Lamontagne, Lamontagne et Côté. Il a été directeur de plusieurs entreprises minières, financières et commerciales ainsi que promoteur du Commissariat industriel de Saint-Félicien. Il a été le fondateur et président de la Chambre de commerce des jeunes, vice-président du Club Kiwanis, vice-président de la Chambre de commerce senior et président de Caritas-Abitibi à Chibougamau de 1957 à 1962.

Il a été échevin de Chibougamau de 1958 à 1962. Il est élu député libéral dans Roberval en 1970, réélu en 1973 et en 1976. Il a été vice-président de l'Assemblée nationale de 1973 à 1976 et whip de l'opposition officielle de 1976 à 1981, année de sa défaite.

Par la suite, M. Lamontagne a été courtier en valeurs mobilières chez Financière Banque nationale à Saint-Félicien de 1981 à 2005, président du conseil d'administration du Zoo sauvage de Saint-Félicien de 1986 à 1998 et de 2004 à 2006, président du Club Tobo-Ski de Saint-Félicien et président des Régates de Saint-Félicien.

Il a été nommé membre honoraire de la Chambre des notaires du Québec le 25 janvier 1985.



M^{me} **Ginette Grandmont**, députée de Masson de 2007 à 2008, décédée le 22 décembre 2019 à l'âge de 74 ans et 7 mois.

M^{me} Grandmont est née à Drummondville le 29 avril 1945. Elle était la fille de George Grandmont, menuisier, et d'Alice Blanchette.

Elle a obtenu son diplôme de l'Institut d'hôtellerie du Québec en 1983.

Agente immobilière agréée à partir de 1987, elle a travaillé dans ce secteur d'activité jusqu'en 2006. Elle a été bénévole pour Opération Enfant Soleil à Saint-Jean-sur-Richelieu de 1992 à 1997 et pour Opération Nez rouge de 2000 à 2006. Elle a également été présidente du Club optimiste Saint-Eugène et fondatrice du Club Octogone pour les jeunes de 14 à 18 ans à Saint-Jean-sur-Richelieu en 2004.

Élue députée de l'Action démocratique du Québec dans Masson en 2007, elle est défaite en 2008.



M. **Laurier Gardner**, député d'Arthabaska de 1985 à 1989, décédé à Princeville le 30 décembre 2019, à l'âge de 75 ans et 2 mois

M. Gardner est né à Sainte-Hélène-de-Chester (Chester-Est) le 1^{er} octobre 1944. Il était le fils de Léo-Paul Gardner, commerçant, et

d'Édith Roberge.

Il a étudié au Séminaire de Nicolet de 1957 à 1959, au Séminaire de Chambly en 1959 et en 1960, au Collège de Victoriaville de 1960 à 1965. Il a obtenu un baccalauréat ès arts en 1965, un baccalauréat en pédagogie et un brevet en enseignement de l'Université Laval en 1966, des certificats CHEM et CHES de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Il a enseigné à la Commission scolaire régionale des Bois-Francs de 1965 à 1985 et occupé un poste de journaliste à temps partiel au *Nouvelliste* pendant cinq ans et à *La Nouvelle* pendant un an.

Il a été membre du Club optimiste et des Chevaliers de Colomb.

Candidat défait de l'Union nationale dans Arthabaska en 1973, puis à l'investiture du Parti libéral du Québec en 1980, il a été élu député libéral dans cette circonscription en 1985 et a occupé cette fonction jusqu'en 1989.

Il a poursuivi sa carrière comme professeur de mathématiques à la Commission scolaire de Victoriaville de 1989 à 2002 et a participé également à des activités de mentorat et de supervision des futurs enseignants à l'Université de Sherbrooke.



M. **Jean-Noël Tremblay**, député de Chicoutimi de 1966 à 1973, décédé à Québec, le 23 janvier 2020, à l'âge de 93 ans et 7 mois.

M. Tremblay est né à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean le 7 juin 1926. Il était le fils d'Alfred Tremblay, cultivateur, et de Marie-Élisabeth Tremblay.

Il a étudié à l'École de Saint-André, au Séminaire Saint-Alphonse à Sainte-Anne-de-Beaupré, au Séminaire du Sacré-Cœur à Saint-Victor-de-Beauce, à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il a suivi aussi des cours en histoire de l'éducation à l'Institut Jean-Jacques-Rousseau et au Bureau international de l'éducation à Genève. Il a fait également un stage d'études à l'UNESCO à Paris. Il était bachelier en théologie, licencié en droit et détenteur d'un certificat d'études supérieures en français.

De 1952 à 1966, il a enseigné les langues et la littérature française à l'Externat classique Saint-Jean-Eudes à Québec, au Séminaire de Québec, au Séminaire Saint-François à Cap-Rouge et à l'Université Laval en plus d'être professeur invité aux universités de Colombie-Britannique et Simon Fraser (Vancouver). Il a été maître de conférences à la Faculté libre de philosophie à Paris, directeur du journal *Le Carabin* de l'Université Laval, collaborateur à *La Revue dominicaine*, à la revue *Culture* et au journal *Notre Temps* et chroniqueur à l'hebdomadaire *Progrès-Dimanche* de Chicoutimi.

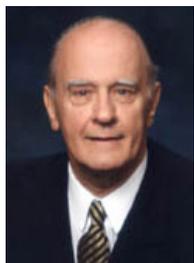
Il a été député conservateur à la Chambre des communes dans Roberval de 1958 à 1962. De 1961 à 1966, il a été conseiller spécial de Daniel Johnson père, alors chef de l'opposition à l'Assemblée législative. Il a été élu député de l'Union nationale dans Chicoutimi en 1966 et réélu en 1970. Il a occupé les fonctions de ministre des Affaires culturelles dans les cabinets Johnson et Bertrand de 1966 à 1970. Il a été défait en 1973. Par la suite, il a été conseiller contractuel au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec en 1977, conseiller auprès de la ministre fédérale Jeanne Sauvé de 1977 à 1979, directeur des Relations publiques à la Chambre des communes et conseiller spécial de la présidente de 1980 à 1984, conseiller culturel du gouverneur général de 1984 à 1989, conseiller spécial du ministre canadien des Communications, Marcel Masse, en 1989 et en 1990 et enfin conseiller culturel auprès du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, à compter de 1991.

Il a été membre de l'Association canadienne des éducateurs de langue française et membre du conseil d'administration de l'Association mondiale des amis de l'enfance de Monaco.

Il a été reçu commandeur de la Société du parler français de Montréal en plus d'être récipiendaire de la médaille du Mérite de la Société d'histoire franco-canadienne (États-Unis) et de l'Ordre du Canada en 1990.

Il a publié *Le lieu de mon espérance* en 1993.

SOUVENONS-NOUS DE...



M. **Pierre-Étienne Laporte**, député d'Outremont de 1996 à 2003, décédé à Montréal, le 30 janvier 2020, à l'âge de 85 ans et 4 mois.

M. Laporte est né à Joliette le 23 septembre 1934. Il était le fils de Georges-Étienne Laporte, médecin, et de Rita Valiquette.

Il a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal en 1954, un baccalauréat en sciences sociales en 1956, une maîtrise ès arts en sociologie en 1958 de l'Université Laval, et un diplôme d'études administratives du Centre international de recherche et d'étude sur le management en 1981. Il a été boursier de l'Association mondiale des étudiants d'université au Japon en 1956 et récipiendaire du Prix du Gouvernement français pour ses études de maîtrise en sociologie en 1958. Il a fait différents stages d'études et de recherche : en sociologie industrielle à l'Université de la Californie de 1960 à 1962, en administration à l'École nationale d'administration publique de 1976 à 1986, et en planification linguistique en Israël en 1979.

Il a été professeur adjoint au Département de sociologie de l'Université McGill de 1965 à 1969 et au Département des sciences du comportement de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke de 1970 à 1975. Il a occupé les postes de directeur de la recherche à la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (commission Gendron) de 1970 à 1973 et de directeur de la recherche et de l'évaluation à l'Office de la langue française en 1975. Il a été chargé d'enseignement en sociologie des organisations à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal de 1975 à 1977 et en histoire de la sociologie à l'Université Concordia en 1977 et en 1978. Il a été professeur invité au Culture Learning Institute, East-West Center de l'Université d'Hawaï en 1979, chargé d'enseignement en sociolinguistique à l'Université de Montréal en 1983 et en sociologie des groupes ethniques à l'Université McGill en 1984. Il a été aussi directeur de la recherche au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration de 1983 à 1986, président de la Commission de protection de

la langue française en 1986 et en 1987, président de l'Office de la langue française de 1987 à 1990 et du Conseil de la langue française de 1990 à 1995, chercheur invité au Département des sciences administratives de la Chaire Hydro-Québec de l'Université du Québec à Montréal en 1995 et en 1996.

Il a aussi fait partie de l'Association canadienne de sociologie et d'anthropologie, de l'American Sociological Association, de l'Association canadienne des anthropologues et sociologues de langue française, de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, du Conseil international de la langue française.

Il a été nommé International Fellow de l'Aspen Institute du Colorado en 1984 puis chevalier de l'Ordre des arts et des lettres en 1996.

Élu député libéral dans Outremont à l'élection partielle du 10 juin 1996, il a exercé la fonction jusqu'en 2003.

À partir de 2006, il a été membre du Comité d'arrondissement sur les relations interculturelles d'Outremont. Il est devenu conseiller spécial à la Ligue des noirs du Québec en 2009.

Il a rédigé plusieurs articles publiés par la Société de gériatrie du Québec.



M. **Serge Deslières**, député de Salaberry-Soulanges de 1994 à 2008, décédé en Floride le 4 mars 2020, à l'âge de 72 ans et 10 mois.

M. Deslières est né à Montréal le 14 avril 1947. Il était le fils de Paul Deslières, épicier, et de Charlotte Gauthier.

Il a obtenu un baccalauréat en orthopédagogie de l'Université de Montréal en 1979 et a été enseignant de 1970 à 1994.

Par la suite, il a été conseiller à la Commission scolaire de Valleyfield de 1983 à 1987 et membre de son exécutif en 1984 et en 1985, maire de la municipalité de Grande-Île

de 1987 à 1994 et préfet suppléant à la municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry en 1991.

Il a été vice-président fondateur du Club optimiste de Grande-Île en 1986 et membre de plusieurs conseils d'administration : Maison sous les arbres de 1986 à 1990, MRC de Beauharnois-Salaberry de 1989 à 1994, Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi en 1993 et en 1994 et Société de développement économique régional Beauharnois-Salaberry en 1993 et en 1994. Il a été également membre de la Commission de création d'emplois en 1993.

Il a occupé diverses fonctions au sein du Parti québécois de 1970 à 1992. Il a été élu député du Parti québécois dans Salaberry-Soulanges en 1994, réélu en 1998, puis dans la nouvelle circonscription de Beauharnois en 2003 et en 2007. Adjoint parlementaire au ministre responsable de la région de l'Outaouais et secrétaire régional pour la région de l'Outaouais de 1996 à 1998. Adjoint parlementaire au ministre du Revenu de 1999 à 2001 et au ministre des Transports de 2001 à 2003. Il ne s'est pas représenté en 2008.



M^{me} **Louise Robic**, députée de Bourassa de 1985 à 1994, décédée le 13 mars 2020, à l'âge de 85 ans et 1 mois.

M^{me} Robic est née à Montréal le 25 janvier 1935. Elle était la fille de Jean-Baptiste Goyer, homme d'affaires, et de Berthe Trudeau.

Elle a étudié au Couvent Notre-Dame-des-Anges. Elle a suivi son cours commercial au Alexander Business College, une formation en relations humaines de l'Université du Québec à Montréal, des cours d'agent immobilier et de gestion immobilière de la Chambre immobilière du Québec, des cours de techniques de vente professionnelle et de service à la clientèle chez Xerox Canada, des cours de gestion opérationnelle au Centre international de recherches et d'études en management,

un cours d'arbitrage et un cours de médiation au Centre d'arbitrage national et international du Québec. Elle étudia également en économie et en droit à l'Université McGill.

Elle a été présidente du conseil de direction de la bibliothèque des Sources en 1970 et relationniste chez Air Canada de 1970 à 1975. Employée au Trust Royal à compter de 1975, elle a occupé les postes de représentante et de directrice des ventes puis, en 1982, de directrice adjointe du service des caisses de retraite. Elle a aussi été membre du conseil d'administration de la Caisse populaire des Sources de 1976 à 1982.

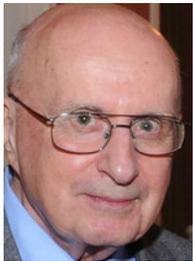
Directrice de l'animation du Parti libéral du Québec en 1979 et en 1980 et présidente du Parti libéral du Québec de 1982 à 1985, elle a été élue députée libérale dans Bourassa en 1985 et réélue en 1989. Elle a été ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration dans le cabinet Bourassa de 1985 à 1989, ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux en 1989 et enfin ministre déléguée aux Finances de 1989 à 1994. Elle démissionna comme députée le 14 avril 1994.

De 1997 à 2007, elle a été commissaire à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Elle a été présidente fondatrice de la Fondation pour le Refuge des femmes de l'Ouest-de-l'Île de Montréal de 1982 à 1984 et présidente de la campagne de financement en 1994. Elle a aussi été membre du Club Richelieu et de la Chambre de commerce de Montréal-Nord de 1985 à 1994, du Cercle Horace-Viau de la Fondation Richelieu international en 1992, du conseil d'administration du Centre Mariebourg en 1994, de la Chambre de commerce de Montréal en 1995 et de plusieurs conseils d'administration. Elle a été présidente de la section du Québec de la Société canadienne du cancer de 1999 à 2002.

Nommée dame commandeur du mérite de l'Ordre souverain militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem, Chevaliers de Malte, en 1993, elle a reçu aussi le certificat de reconnaissance de l'Année des bénévoles en plus d'être médaillée du jubilé de Sa Majesté la Reine Élisabeth II en 2002.

SOUVENONS-NOUS DE...



M. **Herbert Marx**, député de D'Arcy-McGee de 1979 à 1989, décédé le 19 mars 2020, à l'âge de 88 ans.

M. Marx est né à Montréal le 16 mars 1932. Il était le fils de Robert Marx, tailleur, et de Miriam Marx.

Il a été reçu bachelier de l'Université Concordia. Titulaire d'une maîtrise en littérature anglaise et d'une licence en droit de l'Université de Montréal, d'une maîtrise en droit à la Harvard Law School en 1969, il a été admis au Barreau du Québec en 1968.

Homme d'affaires de 1954 à 1964, il a aussi enseigné le droit constitutionnel à l'Université de Montréal de 1969 à 1979.

Élu député libéral dans D'Arcy-McGee à l'élection partielle du 26 novembre 1979, il a été réélu en 1981 et en 1985. Il a occupé les fonctions de ministre de la Justice, responsable de la Protection du consommateur et de la Déréglementation dans le cabinet Bourassa de 1985 à 1988, solliciteur général par intérim de 1987 à 1988, et successivement, en 1988, solliciteur général et ministre responsable de la Protection du consommateur, puis ministre de la Sécurité. Il démissionna comme député le 30 juin 1989, date où il a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec. Il a pris sa retraite le 16 mars 2007.

Il a été président de l'Association d'études canadiennes, coprésident du programme de l'Université McGill en société civile et rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Gouverneur de l'Université de Tel-Aviv depuis 1995.

En 2000, il devient membre du conseil d'administration de la Fondation de tolérance et a accepté la présidence de l'Association d'études canadiennes en 2007.

Il a publié de nombreux articles et quelques ouvrages dans les domaines du droit constitutionnel, du droit social et des libertés publiques. Il est l'auteur d'*Herbert Marx, mon histoire* (2018).



M. **Albert Côté**, député de Rivière-du-Loup de 1985 à 1994, décédé à Québec, le 18 avril 2020, à l'âge de 93 ans et 2 mois.

M. Côté est né à Sherbrooke, le 19 janvier 1927. Il était le fils d'Adélard Côté, modeleur, et d'Adélia Couture.

Il a étudié au Séminaire Saint-Charles de Sherbrooke. Il a obtenu son diplôme en arpentage en 1950 et un autre en génie forestier en 1951 de l'Université Laval.

Il a été ingénieur au ministère de l'Agriculture en 1952, puis au ministère des Terres et Forêts de 1952 à 1965. Il a occupé les postes de directeur des opérations forestières de 1965 à 1967, de président de l'Office de récupération forestière de 1967 à 1970, de président-directeur général de REXFOR de 1970 à 1979, de sous-ministre adjoint au ministère de l'Énergie et des Ressources en 1979 et en 1980, de président et chef de la direction de la Scierie des Outardes de 1980 à 1983 et enfin d'ingénieur forestier pour la société Darveau, Grenier, Routhier et Associés de 1983 à 1985.

Il a été élu député libéral dans Rivière-du-Loup en 1985 et réélu en 1989. Il a exercé les fonctions de ministre délégué aux Forêts dans le cabinet Bourassa de 1985 à 1991, de ministre des Forêts de 1991 à 1994, année de sa démission comme député.

Il a reçu le prix Reconnaissance exceptionnelle 2015 du Conseil de l'industrie forestière du Québec.



M. **Francis Dufour**, député de Jonquière de 1985 à 1996, décédé à Saguenay le 25 mai 2020, à l'âge de 91 ans et un mois.

M. Dufour est né à Kénogami le 28 mars 1929. Il était le fils d'Alfred Dufour, ouvrier, et de Marie Dufour.

SOUVENONS-NOUS DE...

Il a fréquenté les écoles primaires Sacré-Cœur de Kénogami et Notre-Dame de Roberval et l'École supérieure Notre-Dame d'Arvida de 1945 à 1947. Il a complété un cours commercial à Jonquière et un cours scientifique à Arvida.

Il a été commis de bureau à la trésorerie municipale d'Arvida en 1947, employé à la compagnie Alcan de 1948 à 1975 et aussi directeur du Syndicat des employés d'Alcan de 1955 à 1963.

Il a été conseiller municipal de 1960 à 1964, maire d'Arvida de 1967 à 1975 et maire de Jonquière de 1975 à 1985. Il a été président de l'Union des municipalités du Québec de 1982 à 1984 et président de la Conférence des maires du Haut-Saguenay de 1968 à 1970. Il a été membre de l'exécutif du Conseil régional de développement de 1971 à 1973, du Conseil métropolitain du Haut-Saguenay de 1976 à 1982 et aussi membre du conseil d'administration de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay de 1982 à 1985. Il a été président de la Société de développement économique de Jonquière et membre des Chevaliers de Colomb et de l'Ordre loyal des Mooses.

Candidat du Parti québécois défait dans Jonquière en 1973, il a été élu député dans cette circonscription en 1985, réélu en 1989 et en 1994. Il a été vice-président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de 1988 à 1994, délégué régional pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1994 à 1996. Il démissionna le 15 janvier 1996 pour permettre au premier ministre, Lucien Bouchard, de se porter candidat du Parti québécois.

Il a été membre du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec de 1996 jusqu'à sa retraite et bénévole au sein de plusieurs conseils de fabrique des paroisses de Jonquière.

Il a été nommé Patriote de l'année en 2016 par la Société nationale des Québécois.



M. **Reed Scowen**, député de Notre-Dame-de-Grâce de 1978 à 1987, décédé à Toronto, le 28 mai 2020, à l'âge de 88 ans et 11 mois.

M. Scowen est né à Sherbrooke le 13 juin 1931. Il était le fils de Philip Scowen, administrateur, et d'Eulah Reed.

Il a étudié à la Kensington School à Montréal, à la East Angus School, à la Trinity College School à Port Hope (Ontario), à l'Université Bishop's à Lennoxville de 1949 à 1952 et à la Harvard Business School (Massachusetts) de 1954 à 1956, où il obtint une maîtrise en administration. Il se spécialisa également à la London School of Economics, en Grande-Bretagne, en 1972 et en 1973.

Président directeur général de Perkins Paper Ltd de 1956 à 1974, il a ensuite été conseiller spécial auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Saint-Pierre, en 1975 et en 1976. Il a occupé les fonctions de directeur général de la Commission de lutte contre l'inflation en 1976 et en 1977 et de directeur exécutif de la Commission sur l'unité canadienne (Commission Pépin-Robarts) en 1977 et 1978. Il a été membre du bureau des gouverneurs de la Harvard Business School, du conseil d'administration de l'Université Bishop's, du Service administratif canadien outre-mer et de l'exécutif du Montreal Board of Trade.

Il a été élu député libéral dans Notre-Dame-de-Grâce à l'élection partielle du 5 juillet 1978 et réélu en 1981 et en 1985. Il a exercé la fonction d'adjoint parlementaire au premier ministre de 1985 à 1987, année de sa démission comme député.

Il a été délégué général du Québec à Londres de 1987 à 1991, conseiller spécial en matière d'investissement au ministère des Affaires internationales, délégué général du Québec à New York de 1992 à 1995, président de la Coalition canadienne des réseaux d'affaires de 1995 à 1998 et enfin président du conseil d'administration d'Alliance Québec de 1991 à 1992.

Il a publié *Réflexions sur l'avenir de la langue anglaise au Québec* (1979), *A Different Vision: the English in Quebec in the 1990s* (1991) et *Time to Say Goodbye: Building a Better Canada Without Quebec* (2007).

SOUVENONS-NOUS DE...



M. **Michel Gauthier**, député de Roberval de 1981 à 1988, décédé le 30 mai 2020 à l'âge de 70 ans et 3 mois.

M. Gauthier est né à Québec le 18 février 1950. Il était le fils de Joseph-Georges Gauthier, technicien, et de Cécile Archambault.

Titulaire d'un brevet en enseignement de l'École normale de Roberval en 1969, il a décroché un baccalauréat en enseignement élémentaire de l'Université du Québec à Chicoutimi en 1975, un certificat en gestion des ressources humaines de la Télé-université en 1990 et un diplôme en administration scolaire de l'Université de Sherbrooke en 1993.

Il a enseigné de 1970 à 1975, a été conseiller pédagogique de 1976 à 1979, puis directeur des services de l'enseignement de 1979 à 1981 à la Commission scolaire de Roberval.

Il a été président de la Corporation touristique de Chambord en 1975 et en 1976 et président de la chambre de commerce de cette municipalité en 1977 et en 1978.

Il a été élu député du Parti québécois dans Roberval en 1981 et réélu en 1985. Il a exercé les fonctions d'adjoint parlementaire au ministre des Finances de 1983 à 1985, de vice-président de la Commission des affaires sociales de 1986 à 1988, année de sa démission.

Il a été directeur général de la Commission scolaire de Roberval de 1988 à 1993.

Il a été élu député du Bloc québécois dans Roberval à l'élection fédérale de 1993 et réélu en 1997, en 2000, en 2004 et, dans Roberval-Lac-Saint-Jean, en 2006. Il a été leader parlementaire de l'opposition officielle de 1993 à 1996, chef du Bloc québécois et chef de l'opposition officielle de 1996 à 1997, leader parlementaire du Bloc québécois de 1997 à 2007, année de sa démission comme député.

Il a été animateur de l'émission d'affaires publiques Gauthier au réseau TQS d'avril 2007 à mai 2008.

Il est devenu membre du Parti conservateur du Canada en 2018.

Il a été décoré du grade d'officier de l'Ordre de la Pléiade le 6 juillet 1999.



M. **Gérard Lebel**, député de Rivière-du-Loup de 1966 à 1970, décédé à Québec le 15 juillet 2020, à l'âge de 90 ans et 6 mois.

M. Lebel est né à Rivière-du-Loup, le 12 janvier 1930. Il était le fils d'Albert Lebel, marchand, et de Jeanne Côté.

Il a étudié au Collège Saint-Patrice à Rivière-du-Loup, au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et à l'Université Laval. Il a été admis au Barreau du Québec en 1956.

Il a exercé sa profession d'avocat à Rivière-du-Loup et a aussi été professeur à l'École Monseigneur-Taché à Rivière-du-Loup et à la Faculté de droit de l'Université Laval. Il a été secrétaire des Anciens de Laval, vice-président de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup, président du Club Richelieu et membre du Conseil d'orientation économique et des Chevaliers de Colomb.

Candidat de l'Union nationale défait dans Rivière-du-Loup en 1962, il a été élu député dans cette circonscription en 1966. Il a été orateur suppléant de l'Assemblée législative de 1966 à 1968, orateur en 1968, président en 1969. Il a été ministre des Communications dans le cabinet Bertrand de 1969 à 1970, année de sa défaite. Il est retourné à l'exercice de sa profession.

Il a été bâtonnier du Bas-Saint-Laurent en 1976, professeur de droit à l'Université Laval et enfin nommé juge à la Cour supérieure le 5 septembre 1987. Il a pris sa retraite en 2006.

Il a été récipiendaire de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale le 13 mai 2014.

SOUVENONS-NOUS DE...



M. **David Cliche**, député de Vimont de 1994 à 2002, décédé à Saint-Étienne-de-Bolton le 19 juillet 2020, à l'âge de 68 ans.

M. Cliche est né à Saint-Joseph-de-Beauce le 10 juillet 1952. Il était le fils de Robert Cliche, avocat, et de Madeleine Ferron, femme de lettres.

Il a fait ses études primaires à Saint-Joseph-de-Beauce et ses études secondaires au Collège Jean-de-Brébeuf. Titulaire d'un D.E.C. en sciences pures du Collège Jean-de-Brébeuf en 1971, il a obtenu un baccalauréat en géologie en 1975 et une maîtrise en aménagement en 1977 de l'Université de Montréal.

Il a occupé les postes de représentant du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit du Québec au Nunavik de 1978 à 1980, négociateur pour le Grand Conseil des Cris du Québec de 1980 à 1984, président du Groupe Écotone de 1984 à 1986, négociateur et conseiller du gouvernement du Canada pour la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James de 1986 à 1990, président d'Écosystème PIR de 1992 à 1994. Enfin, il a été associé au Groupe Consensus, centre de médiation environnementale et sociale du Québec, de 1992 à 1994.

Il a été président du Forum Grande-Baleine de 1991 à 1993.

Il a aussi été président du Parti québécois dans Notre-Dame-de-Grâce en 1985 et en 1986, membre du conseil exécutif national du Parti québécois en 1991 et en 1993, président du Parti québécois de Vimont de 1989 à 1994. Candidat du Parti québécois défait dans Vimont en 1989, il a été élu en 1994 et réélu en 1998. Il a exercé les fonctions d'adjoint parlementaire au premier ministre et délégué régional de Laval de 1994 à 1996, ministre de l'Environnement et de la Faune dans le cabinet Bouchard de 1996 à 1997, ministre délégué au Tourisme de 1997 à 1998, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux de 1998 à 2001, ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie

dans le cabinet Landry de 2001 à 2002, année de sa démission comme ministre et député.

Il est retourné dans le secteur privé à titre d'expert-conseil en environnement, de directeur de projets au Groupe S. M. International en 2003 et de directeur du secteur éolien en 2005.



M. **Patrice Laplante**, député de Bourassa de 1976 à 1985, décédé à Laval le 6 août 2020, à l'âge de 91 ans et 5 mois.

M. Laplante est né à Cabano le 17 février 1929. Il était le fils d'Élude Laplante, aiguiseur de scies, et d'Éva Leblanc.

Il a étudié à Cabano et a suivi des cours d'administration à Montréal.

Il a été mécanicien à Montréal, puis commerçant dans le nord de cette ville pendant 16 ans.

Il a été président du comité d'école de la Polyvalente Calixa-Lavallée, membre du comité régional de la Région V de 1971 à 1973, commissaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal de 1970 à 1977, membre du bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec de 1973 à 1976, gérant des services aux personnes du Camp international jeunesse lors des Jeux olympiques de 1976. Il s'est occupé pendant sept ans de la Société Saint-Vincent-de-Paul et du Comité administratif des loisirs.

Il a été élu député du Parti québécois dans Bourassa en 1976 et réélu en 1981. Il a été whip adjoint du gouvernement de 1983 à 1985. Il ne s'est pas représenté en 1985.

Il a été commissaire à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles de 1985 à 1987 pour ensuite prendre sa retraite.

LA PLUME ET LE VERBE, CES PARLEMENTAIRES QUI ÉCRIVENT



Bien que connus pour leurs envolées oratoires davantage que pour leur plume, de nombreux parlementaires ont aussi produit des écrits de divers genres littéraires.

L'exposition *La plume et le verbe, ces parlementaires qui écrivent* présente une sélection de ces ouvrages écrits par des députés.es en marge de leurs fonctions législatives. Découvrez des recueils de poésies, des romans, des pièces de théâtre, des essais, des biographies et des mémoires, rédigés par des femmes et des hommes politiques québécois depuis 1867 et provenant des riches collections de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Des entrevues inédites réalisées avec certains politiciens et politiciennes en poste présentement, dont les écrits font partie de l'exposition, sont disponibles en ligne. Frantz Benjamin, Catherine Dorion, Catherine Fournier, Claire IsaBelle, Guy Ouellette, François Paradis, Christine St-Pierre et Jean-François Simard se sont prêtés au jeu et de belles rencontres sur leurs parcours littéraires en sont ressorties.

Compte tenu du contexte actuel entourant la pandémie, l'exposition est accessible au grand public uniquement dans sa [version virtuelle](#).

L'exposition est présentée jusqu'au 12 septembre 2021.



Frantz Benjamin



Catherine Dorion



Catherine Fournier



Claire IsaBelle



Guy Ouellette



François Paradis



Christine St-Pierre



Jean-François Simard

POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES PARLEMENTAIRES

Un groupe de travail a été mis sur pied en 2019 par le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale afin de nous assurer que leurs notices biographiques publiées par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, lieu officiel de référence, puissent mettre plus en relief leur contribution aux travaux de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que ceux confiés par le Conseil des ministres. Mes collègues Serge Ménard, Jacques Brassard et Serge Geoffrion sont membres de ce comité.

Rappelons que la rédaction des notices biographiques des ex-parlementaires repose sur une méthodologie bien établie. Le premier dictionnaire a été conçu à la fin des années soixante-dix et a été basé sur une politique précisant les catégories d'information retenues ou exclues, en raison de leur importance et pour assurer un traitement éditorial égal et objectif. Sa dernière révision eut lieu en 1984, moment où la seule version officielle du dictionnaire accessible et utilisée était la version papier, ce qui n'est plus le cas en 2020. Notons toutefois que les postes de porte-parole de l'opposition sont depuis 1999 inscrits dans lesdites notices biographiques grâce à la collaboration de la Direction de l'informatique..

Des discussions préliminaires débutées en décembre 2019 entre les membres du comité et le directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec ont permis de partager des informations sur la situation actuelle et sur certains ajouts possibles (ou non) aux notices biographiques dont les mandats énumérés ci-dessous :

- Ministre responsable d'une région
- Membre d'une commission parlementaire
- Membre du Bureau de l'Assemblée nationale
- Présidence de comités importants ou de mandats politiques spécifiques confiés par des membres du Conseil des ministres ou par le premier ministre
- Présidence, vice-présidence d'organisations interparlementaires ou de délégations permanentes.

La pandémie de la COVID-19 et le départ à la retraite du directeur de la Bibliothèque ont retardé nos travaux pendant quelques mois. Nous pouvons toutefois nous réjouir de la volonté de la directrice adjointe de la Bibliothèque qui a pris en main ce dossier et de la collaboration de la Direction de l'informatique de l'Assemblée nationale pour effectuer ce travail. Nous avons convenu que les modifications possibles aux notices devront être basées sur de nouveaux critères à être établis en collaboration avec le responsable du dictionnaire de la Bibliothèque et de représentants du Comité des biographies de la CEPANQ. Ce travail débutera cet automne.

Par ailleurs, nous pourrions également compter sur la collaboration des experts de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour développer un guide d'utilisation permettant aux ex-parlementaires et aux parlementaires actuels de développer ou de modifier leur propre biographie apparaissant sur Wikipédia.

Rappelons que Wikipédia est un outil international de référence fort consulté. Notons toutefois que le Québec est sous-représenté, tant par le nombre d'articles que par le nombre de contributeurs. Je vous invite d'ailleurs à lire l'article de Julie Barlow du 9 septembre 2020 dans la revue *L'actualité, Le Champion québécois de Wikipédia*.

En ces années où le scepticisme est présent au sein de la population sur le travail des députés au Québec, comme un peu partout dans le monde, il est important de prendre le temps de reconnaître davantage celui effectué par les ex-parlementaires, ce qui permettra également une meilleure appréciation du travail effectué par les députés actuels, entre autres, par des notices biographiques plus complètes à la Bibliothèque, gardienne officielle des archives de l'Assemblée nationale du Québec.

■ France Dionne

Vice-présidente du CEPANQ
Députée de Kamouraska-Témiscouata
(1985-1997)



France Dionne

Le Temps de parole est publié par le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.



LE TEMPS DE PAROLE... DURABLE!

Dans la foulée de la mise en œuvre du Plan de développement durable 2019-2023 de l'Assemblée nationale, le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec ajoute sa pierre à l'édifice.

Dans l'objectif de favoriser une consommation écoresponsable de biens et services et de renforcer les mesures d'économie de papier, nous vous rappelons que les exemplaires du *Temps de parole* sont dorénavant distribués prioritairement en version électronique. Seuls

les lecteurs et lectrices qui en ont fait la demande recevront un exemplaire imprimé.

Chaque geste compte aujourd'hui et pour de meilleurs lendemains!

Nous vous remercions de votre encouragement.

LE SALON DES EX-PARLEMENTAIRES

Le salon des ex-parlementaires est situé au local RC. 09 de l'hôtel du Parlement. Lumineux et accueillant, il est réservé à l'usage exclusif des ex-parlementaires.

UNE SECTION RÉSERVÉE AUX MEMBRES

Les membres en règle du Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec ont accès à une section réservée dans le site Internet qui leur permet de consulter le bottin des membres, les procès-verbaux des assemblées générales, des réunions du conseil d'administration et de certains comités du Cercle, ainsi que diverses informations exclusives aux membres.

Mention de sources

À moins d'indication contraire, la plupart des photos proviennent de la collection de l'Assemblée nationale du Québec ou des anciens parlementaires eux-mêmes.

Site Internet du Cercle des ex-parlementaires : www.assnat.qc.ca/fra/cepanq

Tous les numéros publiés depuis 2000 sont accessibles à cette adresse.

COMITÉ DE RÉDACTION

René Blouin
Rita Dionne-Marsolais
Serge Geoffrion
Marie Malavoy
Carole Thérberge
Manon Voyer

RESPONSABLE DE L'ÉDITION

Serge Geoffrion

COLLABORATION

Marc-André Bédard
René Blouin
Yvan Bordeleau
Comité des femmes
ex-parlementaires
de l'Assemblée nationale
France Dionne
Alain Gariépy
Henri-François Gautrin
Serge Geoffrion
Rita Dionne-Marsolais
Benoît Pelletier
Martin Pelletier
Monique Richard
Daniel Turp

RÉVISION

Serge Geoffrion
Sylvie Robitaille

CONCEPTION ET RÉALISATION

Maude Lalancette
Sylvie Robitaille

IMPRESSION

Équipe de la reprographie
et de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale

SECRÉTARIAT DU CEPANQ

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.39
Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 266-1101, poste 70337

Télécop. : 418 646-3213

Courriel : cepanq@assnat.qc.ca

www.assnat.qc.ca/fra/cepanq

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2020
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 2560-9262



Papier fabriqué au Québec